

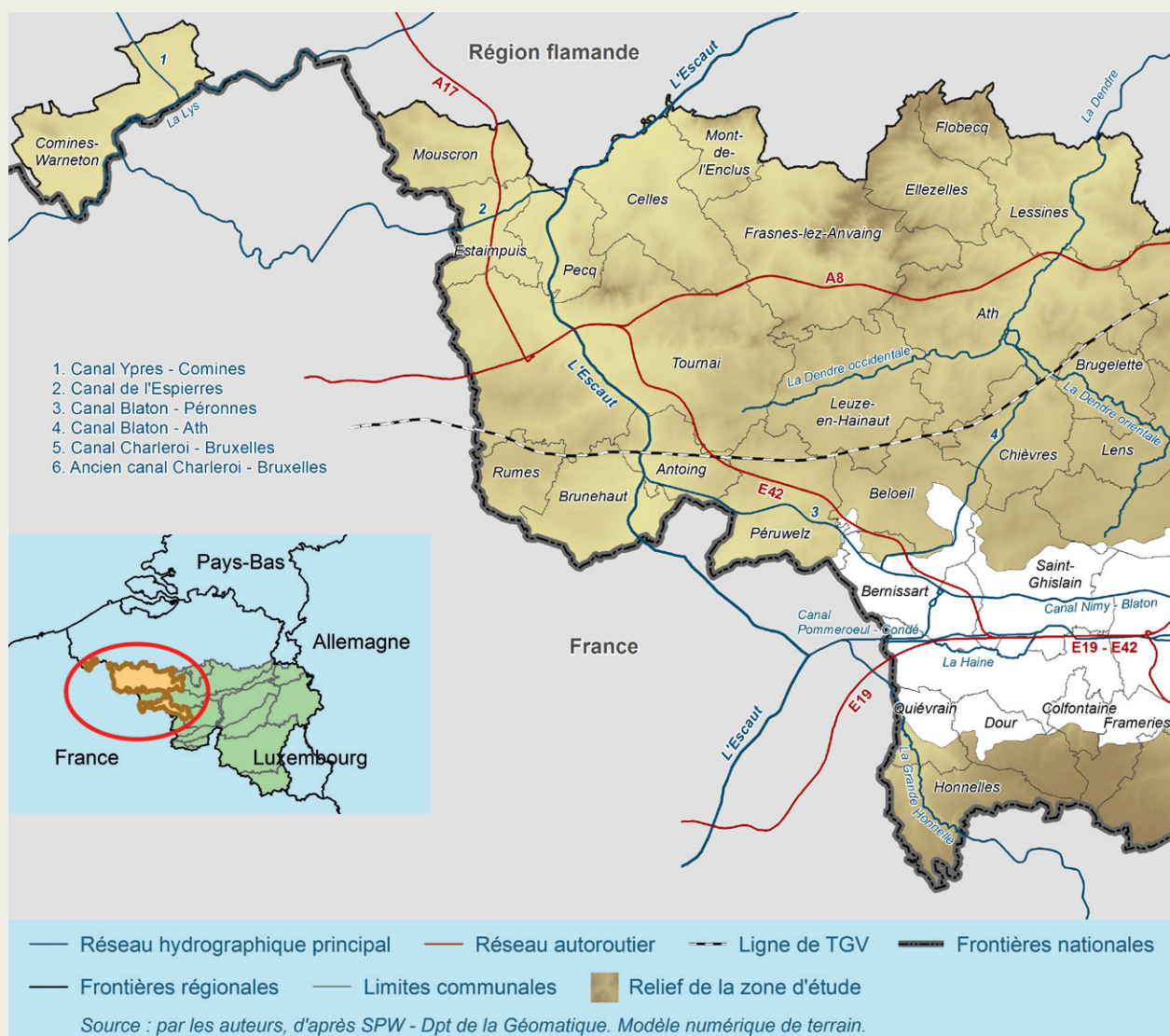
L'ensemble paysager de la Plaine et du bas-plateau hennuyers

L'ensemble de la Plaine et du bas-plateau hennuyers a été l'occasion d'investiguer la thématique des paysages sonores. Ceux-ci sont abordés aux pages 64 et 65 et des liens hypertextes vous permettent d'écouter les enregistrements sonores réalisés sur le terrain.

La Plaine et le bas-plateau hennuyers

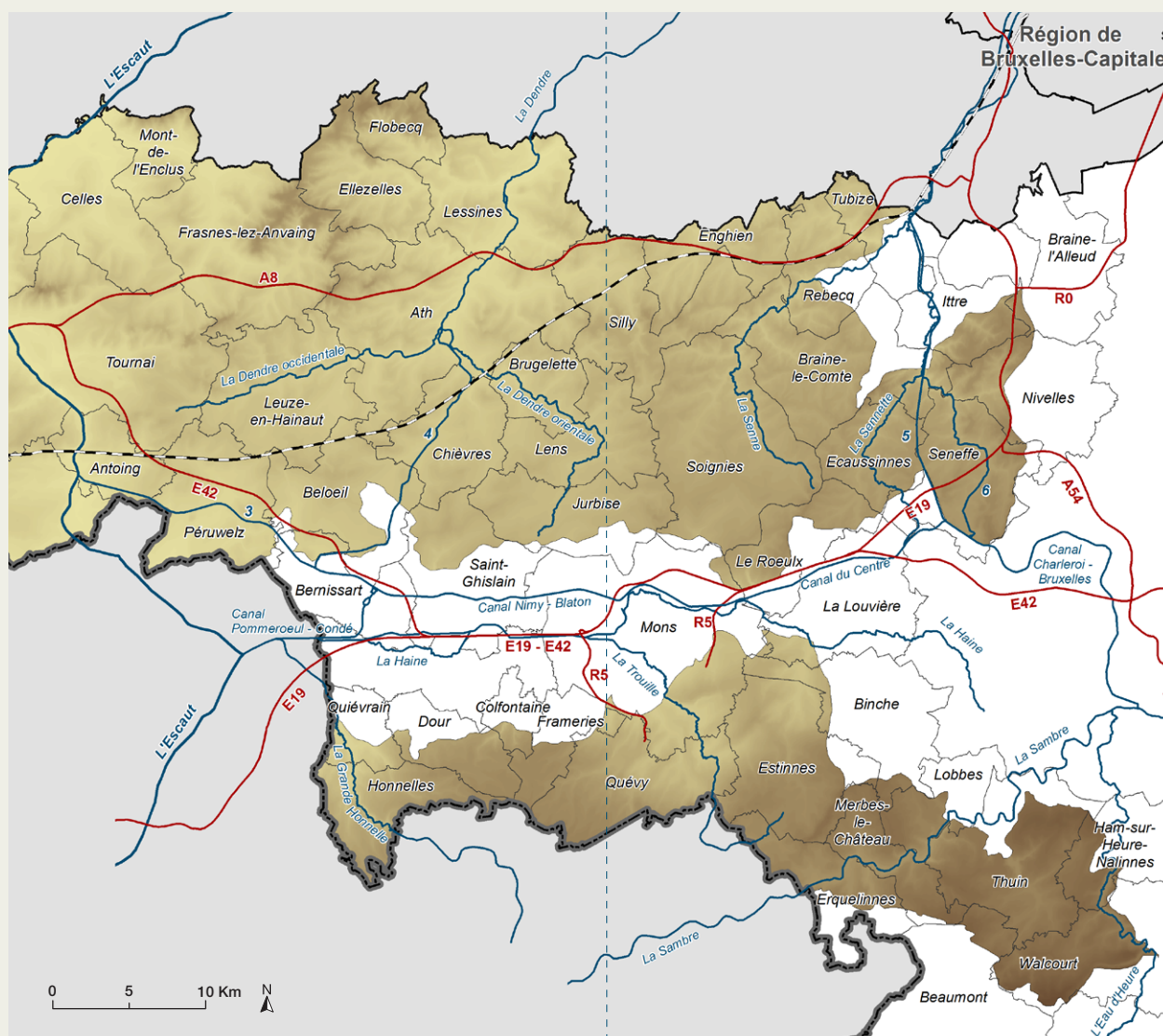
L'ensemble paysager de la Plaine et du bas-plateau limoneux hennuyers

L'ensemble paysager de la Plaine et du bas-plateau limoneux hennuyers s'étend dans le nord-ouest de la Wallonie, de part et d'autre de l'axe urbain et industriel occupant la dépression de la Haine, et dans l'enclave de Comines-Warnton. Seul un groupe de collines s'élevant à l'interfluve entre l'Escaut et la Dendre anime un relief généralement calme. Inférieure à vingt mètres dans les plaines de l'Escaut et de la Lys, à l'ouest, l'altitude s'élève au-delà de 130 mètres au sommet des collines et à l'est de la Sennette. Elle dépasse 200 mètres au sud de la Sambre.

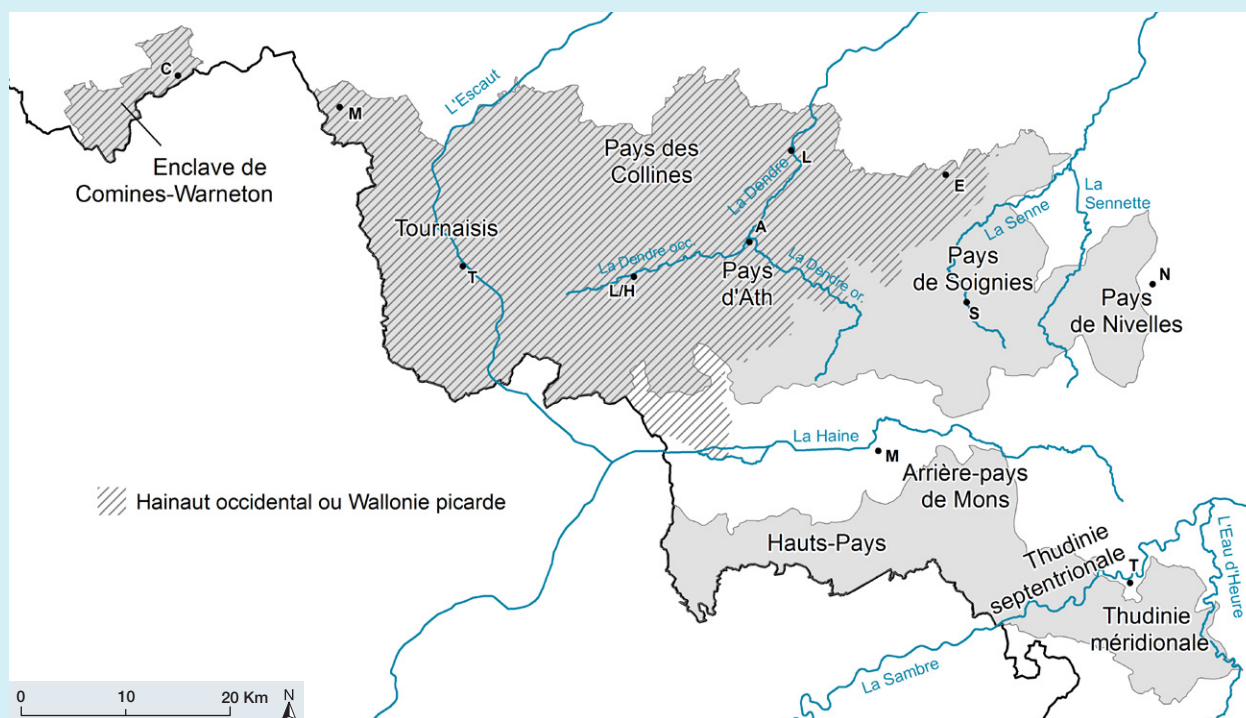


Les sols limoneux sont couverts de vastes étendues agricoles dominées par les labours. Groupé en gros villages dans le sud de l'ensemble, l'habitat se disperse à l'approche de la Flandre. Au nord de la dépression de la Haine, Tournai et un chapelet de villes plus modestes apportent une composante urbaine.

L'ensemble s'étend sur 2 269 km², soit près de 13 % de la superficie de la Wallonie. Il couvre cinquante-trois communes, dont vingt-deux dans leur totalité.



Un ensemble regroupant plusieurs sous-régions



Sources : par les auteurs, d'après Genicot L.-F. et al. *Tournaisis* (1984) ; *Hainaut central* (1990) ; *Pays de Soignies et de Nivelles* (1992).

L'ensemble paysager de la Plaine et du bas-plateau hennuyers couvre plusieurs sous-régions, correspondant le plus souvent à l'aire d'influence historico-culturelle de la ville principale autour de laquelle elles s'étendent. À l'exception du Pays des Collines, dans le nord, qui présente des caractéristiques topographiques spécifiques, la différenciation des sous-régions n'est donc pas paysagère. Leur délimitation, généralement floue car non fixée de manière officielle, repose en partie sur celle des bassins versants*.

Dans le compartiment nord de l'ensemble, six sous-régions se succèdent d'ouest en est : l'*enclave de Comines-Warneton*, détachée de la Flandre et rattachée à la Province du Hainaut dans le cadre des lois linguistiques de 1963 ; le *Tournaisis*, à l'ouest de l'interfluve de l'Escaut et de la Dendre ; le *Pays des Collines*, occupant la partie nord de cet interfluve ; le *Pays d'Ath*, entre les interfluves Escaut – Dendre et Dendre – Senne ; le *Pays de Soignies*, entre l'interfluve Dendre – Senne et la rive gauche de la Sennette ; le *Pays de Nivelles*, à l'est de la Sennette.

Le centre-nord et l'ouest de ce territoire s'inscrivent par ailleurs en *Wallonie picarde*, correspondant à la désignation plus ancienne du Hainaut occidental. Cette entité intercommunale regroupe vingt-trois communes hennuyères désireuses de mettre en avant leur identité linguistique commune, le patois picard, et de partager un projet commun de développement territorial.

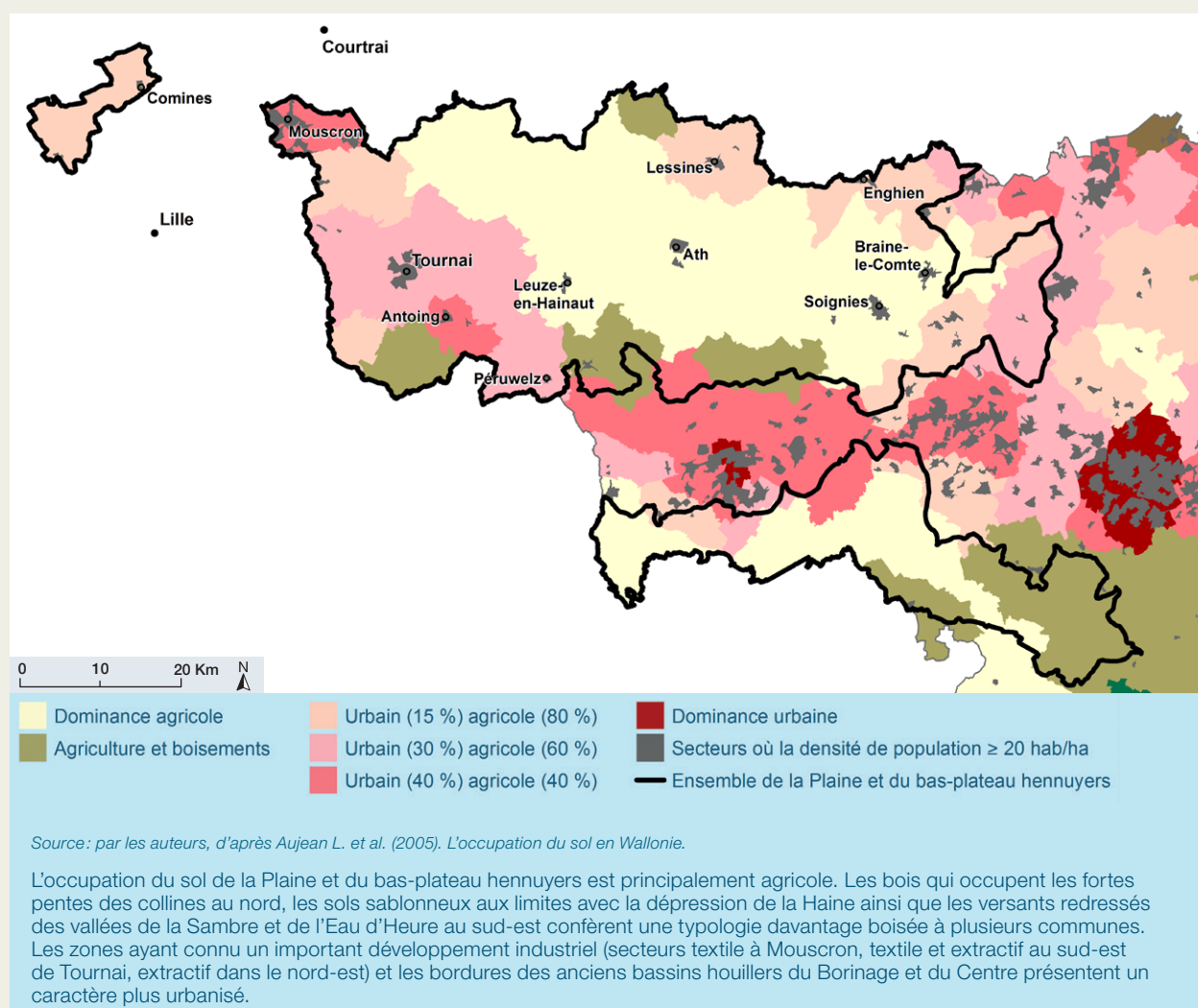
Dans le compartiment sud de l'ensemble, les *Hauts-Pays* – dénommés de la sorte en raison de leur altitude « élevée » en comparaison de celle de la plaine de la Haine qu'ils dominent au sud – et l'*arrière-pays de Mons* s'étendent à l'ouest de la ligne de partage des eaux de l'Escaut, via la Haine, et de la Meuse, via la Sambre. À l'est de cet interfluve, la Thudinie, centrée sur la ville de Thuin, est scindée par la Sambre en une *Thudinie septentrionale* et une *Thudinie méridionale* qui s'étend jusqu'à la vallée de l'Eau d'Heure.

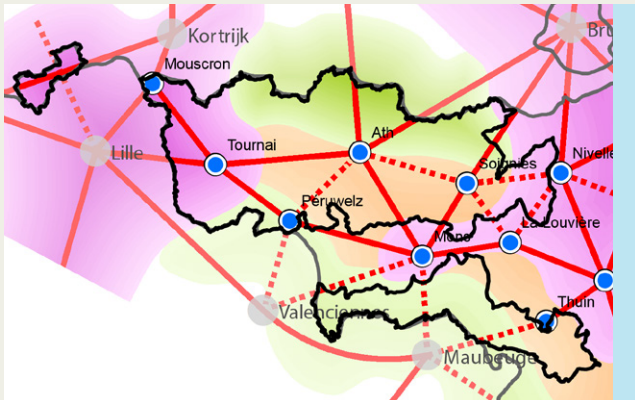
Un territoire principalement rural, aux portes de grandes régions urbaines

La Plaine et le bas-plateau hennuyers occupent la partie occidentale de la Moyenne Belgique, dans le prolongement des plateaux brabançon et hesbignon. L'ensemble paysager est couvert de vastes étendues agricoles où prédominent les grandes cultures, favorisées par la nature généralement limoneuse des sols, une topographie calme et un climat clément.

L'ensemble englobe dans sa partie nord l'agglomération de Tournai et de nombreuses entités urbaines plus petites, parmi lesquelles Ath, Soignies ou Enghien. Au nord-ouest, une conurbation inscrit Mouscron et les localités voisines dans l'Eurométropole Lille-Courtrai-Tournai*. Une continuité urbaine transfrontalière s'observe également, de part et d'autre de la Lys, entre Comines et la Région flamande. Desservi par un important réseau routier et ferroviaire, le nord du plateau hennuyer est directement relié à Bruxelles et s'inscrit dans son bassin d'emploi. Davantage isolée, la partie sud de l'ensemble est essentiellement rurale.

En 2017, la population totale de l'ensemble paysager était d'environ 480 000 habitants.

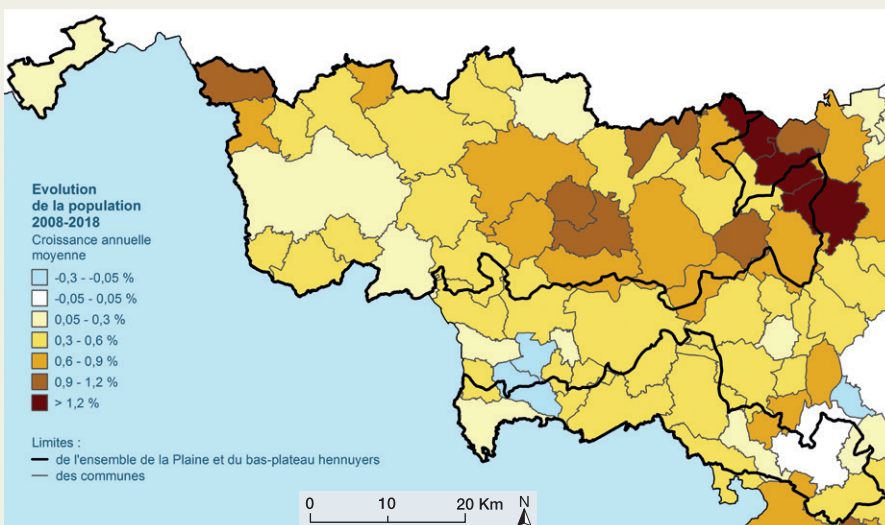




Source: SPW (2019). Schéma de Développement du Territoire - Extraits des cartes SS3 et SS4.

Le projet de structure spatiale de la Wallonie énoncé dans le Schéma de Développement du Territoire* (SDT) identifie, dans le périmètre de la Plaine et du bas-plateau hennuyers, deux *aires de développement métropolitain* inscrites dans des dynamiques économiques et de coopération transfrontalières (plages mauves sur la carte de gauche). L'une, dans le nord-ouest, constitue la partie wallonne de l'Eurométropole Lille-Courtrai-Tournai, l'autre, dans le nord-est, s'inscrit dans la zone d'influence bruxelloise. Ces espaces doivent être aménagés de manière à renforcer les coopérations transfrontalières et transrégionales utiles au développement socio-économique de la Wallonie. En particulier, l'ancrage de la Région sur la future liaison fluviale Seine – Escaut et sur les corridors ferroviaires transeuropéens de fret demande la mise à grand gabarit de la Lys mitoyenne et du Haut Escaut, le développement des zones portuaires de Tournai et de Comines et le renforcement de la plateforme logistique rail/route de Mouscron.

Le centre-nord et le sud-ouest de l'ensemble paysager, territoires essentiellement ruraux, sont inscrits dans des *aires de développement mutualisé* (plages vertes sur la carte de gauche), dont le développement doit être soutenu et coordonné avec celui des territoires flamands et français voisins, via des coopérations transfrontalières (notamment par l'intermédiaire des Parcs naturels*). Enfin, le sud-est du Tournaisis et le sud des Pays d'Ath et de Soignies sont englobés dans une *aire de développement endogène* (plages orange sur la carte de gauche), qu'il convient de structurer de manière à renforcer, notamment, les dynamiques de valorisation des ressources locales (productions agricoles, matériaux du sous-sol...).



Sources : par les auteurs, d'après INS (données de 2008) ; Statbel (données de 2018).

Entre 2008 et 2018, la quasi-totalité des communes de l'ensemble paysager a connu une augmentation de sa population. Le phénomène est surtout marqué au nord de la dépression de la Haine, territoire desservi par plusieurs axes autoroutiers et ferroviaires qui le relie directement au pôle économique bruxellois. Proches de ce dernier, les communes brabançonnaises de Tubize, Ittre et Nivelles ont connu les plus fortes croissances.

Dans le nord-ouest, Mouscron et quelques autres communes

frontalières avec la France et la Région flamande ont également connu un accroissement significatif de leur population, lié en partie aux phénomènes de périurbanisation de Lille et des proches villes flamandes (Courtrai, Renaix...).

Plaine, bas-plateaux et collines

La topographie de la Plaine et du bas-plateau hennuyers présente la caractéristique, illustrée par sa dénomination, de voir coexister deux des trois formes principales de relief : la plaine et le plateau.

La seule **PLAINE** de grande extension du territoire wallon se localise au nord-ouest de l'ensemble et se prolonge au sein de la dépression de la Haine. Cette plaine, drainée par l'Escaut et la Lys, fait partie de la large plaine maritime qui borde les mers du Nord et Baltique et intègre une grande partie de la Flandre. Elle comporte les altitudes les plus basses de Wallonie.

Le reste de l'ensemble présente un relief de **PLATEAU**. Il appartient à la Moyenne Wallonie, qui comprend également les plateaux brabançon et hesbignon. Le bas-plateau hennuyer se différencie de ceux-ci par une altitude plus faible, justifiant son préfixe, et par un sous-sol moins homogène ayant entraîné une érosion fluviale* hétérogène (voir p. 51).



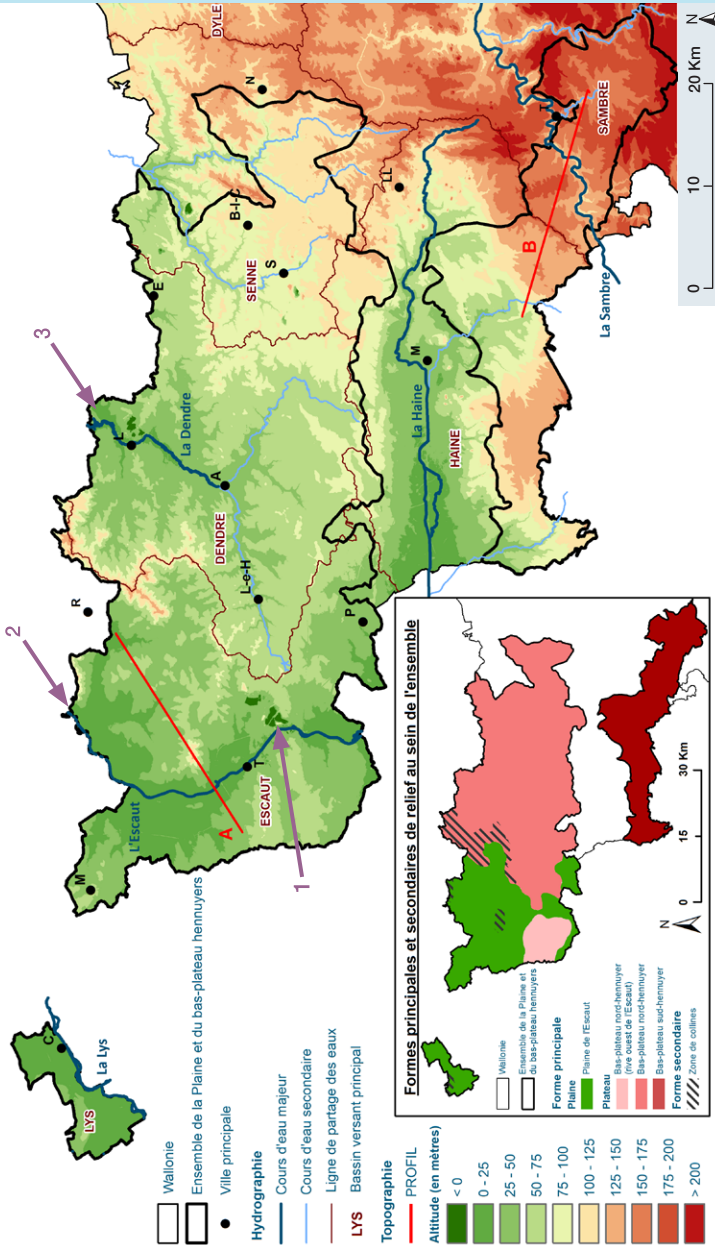
Ci-dessus, la plaine de l'Escaut à Saint-Léger (Estaimpuis). Sur ce relief plat, le cloisonnement des vues est fréquent. En arrière-plan, un rideau de peupliers borde le canal de l'Espierres.



La partie amont de la plaine scaldienne*, ci-dessus au sud de Péronnes (Antoing), est dominée, au nord, par l'avancée occidentale du bas-plateau hennuyer, dont on perçoit les contreforts à l'arrière-plan. Les éoliennes du parc éolien de Saint-Maur (Tournai) (flèches jaunes) sont ainsi implantées sur la portion de plateau en rive gauche de l'Escaut, alors que le massif boisé ceinturant le château des Princes de Ligne et l'église d'Antoing (flèches rouges) sont localisés sur la rive opposée.

La plaine de l'Escaut présente une extension variable le long du cours du fleuve. Assez large à son entrée en Wallonie par la frontière française, la plaine s'efface en amont d'Antoing où l'Escaut incise l'avancée occidentale du bas-plateau hennuyer. Ce défilé* (1) s'appelle le « trou d'Antoing ». La plaine s'élargit à nouveau à l'approche de Tournai et prend ensuite une extension considérable. Vers l'ouest, elle s'étend au-delà de la frontière franco-belge, englobant la plaine de la Lys, et atteint, vers l'est, les collines séparant les bassins de l'Escaut et de la Dendre (voir page suivante). Escanaffles (2) s'élève à un minimum de 12,5 mètres d'altitude.

Quant au bas-plateau, il peut être séparé en trois entités : le bas-plateau nord-hennuyer en rive droite de l'Escaut, la petite portion de ce bas-plateau hennuyer en rive gauche du fleuve, prolongement du plateau français du Mélançois, et le plateau sud-hennuyer (ci-contre, carte encadrée).



Source: par les auteurs, d'après SPW - Dpt de la Géomatique. Modèle numérique de terrain (MNT).

La partie principale du bas-plateau nord-hennuyer présente des marges sud-ouest s'inclinant presque insensiblement vers la plaine scaldienne, alors que son rebord strictement méridional présente des versants plus prononcés qui s'enfoncent dans la dépression de la Haine. Ce rebord n'offre cependant que peu de vues dégagées en raison du couvert boisé présent sur les versants de la vallée de la Haine. D'un point de vue paysager, cette partie septentrionale du bas-plateau s'avère donc déconnectée du bassin industriel voisin. Au cœur du plateau, le relief s'élève imperceptiblement d'ouest en est jusqu'à des altitudes oscillant autour de 150 mètres. Si la Dendre et ses affluents ont largement érodé la moitié occidentale de ce plateau, leurs vallées se caractérisent par un encaissement peu prononcé (3). Les ondulations du relief y sont donc relativement molles, à l'opposé de celles, plus serrées, rencontrées plus à l'est. Dévalant des collines de l'interfluve Escaut - Dendre, les affluents occidentaux de la Dendre en aval d'Ath font cependant exception par l'escarpement de leurs vallons. Quant à la portion de plateau située à l'ouest d'Antoing, elle présente un relief seulement marqué par la vallée du rieu de Barges, orientée selon un plan ouest-est.

Dans la partie méridionale de l'ensemble, le bas-plateau s'élève relativement rapidement depuis la dépression de la Haine, suivant une direction sud-sud-est. Cette élévation constante, qui culmine à près de 250 mètres, n'est entravée que par la vallée de la Sambre qui a largement incisé le plateau selon un axe ouest-est. Les autres cours d'eau se localisent dans des vallées moins encaissées faisant de ce bas-plateau une zone au relief faiblement à mollement ondulé.



La Sambre (en haut à gauche dans sa traversée du village de Labuissière, Merbes-le-Château) entaille fortement le plateau sud-hennuyer, créant de petits vallons escarpés où s'écoulent ses affluents (en haut à droite, Sars-la-Buisière, Lobbes). Souvent boisés, ceux-ci rompent avec le relief doucement vallonné du plateau limoneux, propice aux grandes cultures et offrant des vues plus longues (en bas, Donstiennes, Thuin).

La présence de COLLINES s'explique par leur sous-sol constitué de roches* sableuses peu érodables. Elles sont particulièrement présentes dans le centre-nord de l'ensemble, où elles séparent la plaine scaldienne et le bas-plateau hennuyer. Ainsi, l'interfluve Escaut – Dendre est animé par un chapelet de collines s'élevant au-dessus de la plaine (à l'ouest) et du bas-plateau (à l'est). Ces collines gagnent en altitude et se densifient en se rapprochant de la frontière linguistique, jusqu'à former une zone particulièrement vallonnée qui se démarque du relief à dominance calme de l'ensemble. Plus à l'ouest, d'autres collines animent la plaine au milieu de laquelle elles émergent. C'est le cas du mont Saint-Aubert et des collines du Heuvelland voisin, bordant la vallée de la Lys, dont les contreforts débordent au sein de l'ensemble.

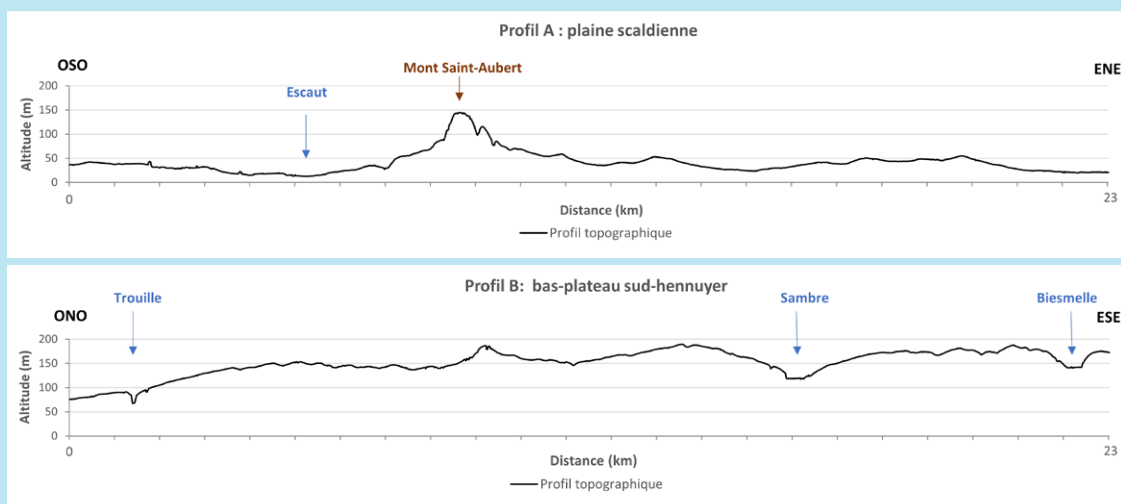


Les collines séparant les bassins versants de la Dendre et de l'Escaut offrent un paysage singulier, où les boisements, omniprésents, accentuent l'impression de relief (à gauche, le hameau de Grand-Monchaut, Ellezelles). Quant aux collines plus isolées, elles offrent des vues très étendues sur les zones de plaine ou de bas-plateau qui s'étendent à leur pied (à droite, la plaine de l'Escaut vue depuis le mont de l'Enclus).

Les principales formes de relief...

La plaine et le plateau se caractérisent tous deux par une topographie dominante de nature plate ou faiblement ondulée où l'horizon s'approche d'une droite.

Si une plaine est généralement située à faible altitude, cela ne constitue pas un facteur de différenciation catégorique avec le plateau. La différence entre ces deux formes principales de relief se marque en revanche par le fait qu'une plaine (profil A, ci-dessous (voir carte p. 36)) est dominée par le relief environnant alors que le plateau domine, au moins d'un côté, les éléments du relief qui l'entourent. Surtout, dans un relief de plateau, les rivières sont situées dans des vallées présentant un certain encaissement (profil B (voir carte p. 36)). C'est une dénivellation marquée, entre un cours d'eau et la surface plane environnante, sur une faible distance, qui constitue un critère péremptoire distinguant un plateau d'une plaine.



Source : par les auteurs, d'après SPW - Dpt de la Géomatique. Modèle numérique de terrain (MNT).

Le profil A, tracé selon un axe ouest-sud-ouest, illustre le relief de plaine. L'Escaut est situé à une altitude similaire au relief environnant. Seules quelques collines viennent animer le relief, le mont Saint-Aubert en particulier. Dans le profil B, les cours d'eau importants sont localisés dans des vallées encaissées, situées en contrebas du relief dominant : le plateau.

Il n'existe toutefois pas de critère précis permettant d'établir le caractère encaissé de la vallée d'un cours d'eau. La désignation d'un espace géomorphologique comme plaine ou plateau conserve donc une part de subjectivité, les limites entre ces deux formes de relief pouvant être floues.



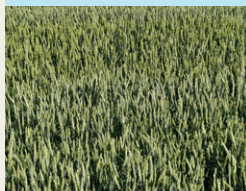
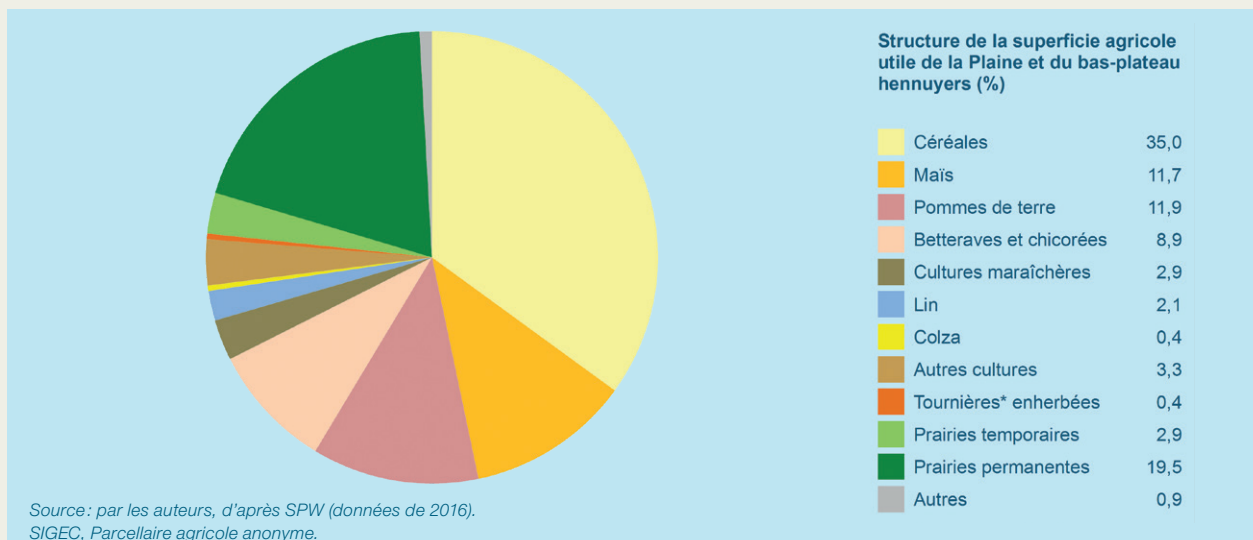
À proximité de la Flandre, la vallée de la Dendre, large et peu encaissée, évoque davantage un relief de plaine que celui d'un bas-plateau (ci-contre, à Deux-Acren, Lessines ; 3 sur la carte p. 36).

... et les secondaires

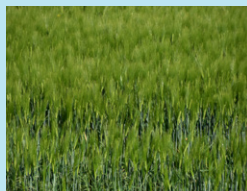
Les collines constituent des formes secondaires de relief généralement associées à une plaine. Dans ce cas, elles forment en effet un élément topographique isolé, s'élevant relativement faiblement au-dessus de la plaine et présentant un sommet arrondi (voir profil A, p. 38). Cependant, une succession rapprochée de ces formes topographiques peut parfois s'observer, créant ainsi un champ de collines, comme entre la plaine scaldienne et la partie septentrionale du bas-plateau nord-hennuyer (voir carte encadrée de la p. 36). On parlera plus précisément de buttes-témoins pour des collines représentant des fragments d'un ancien relief de grande extension et désormais déconnectés de ce dernier.

Des paysages agricoles à perte de vue

Les terres consacrées aux activités agricoles, omniprésentes, constituent la trame de fond paysagère de la Plaine et du bas-plateau hennuyers. Elles couvrent 158 000 hectares, soit près de 70 % de la superficie de l'ensemble. La fertilité de leurs sols en majeure partie limoneux, aidée par l'amélioration des techniques de drainage et par l'usage d'engrais, favorise une grande diversité de cultures.



Froment d'hiver



Orge d'hiver



Maïs



Pommes de terre



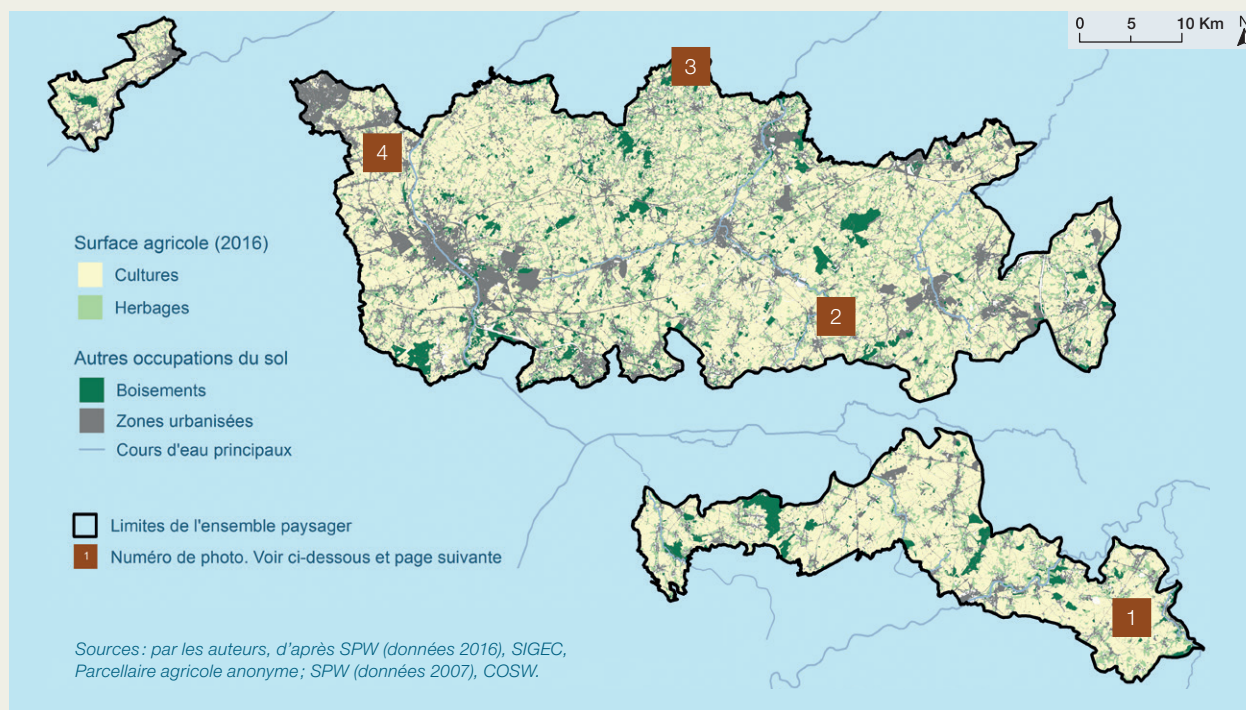
Betteraves

Les cultures occupent près des trois quarts de la surface consacrée à la production agricole. Les céréales y prédominent, essentiellement représentées par le froment d'hiver et, dans une moindre mesure, par l'orge d'hiver ou escourgeon, cultures appréciées pour leurs hauts rendements. Elles entrent généralement en rotation avec le maïs d'ensilage, les pommes de terre et la betterave sucrière. D'autres cultures fourragères (pois, luzerne...) des cultures à usage industriel (lin, colza...) et maraîchères (épinards, haricots, fèves des marais...) apparaissent de manière plus diffuse dans le système des successions culturales.

Les surfaces herbagères, destinées à la fauche ou à la pâture, sont en partie temporaires et s'insèrent dans les rotations culturales. Composante plus stable des paysages agricoles au fil des mois et des ans, les prairies permanentes sont nettement minoritaires au sein des terres agricoles, couvrant environ 20 % de la superficie agricole utile.

Vastes openfields dans le sud, multiplication des prairies arborées dans le nord

Malgré la prédominance des étendues consacrées aux grandes cultures, les paysages agricoles varient sensiblement au sein de l'ensemble paysager. Deux facteurs, interdépendants, y contribuent : l'extension des pâtures et des arbres qui s'y développent d'une part, l'éparpillement de l'habitat d'autre part.



1

Thudinie méridionale (Castillon, Walcourt)

Dans la partie sud de l'ensemble, où les sols limoneux sont souvent de très bonne qualité car épais et/ou formés sur un substrat géologique sous-jacent perméable (sable, calcaire, craie), les paysages d'openfield très ouverts s'imposent. De vastes étendues de champs non enclos offrent des vues très dégagées, seulement ponctuées par quelques bosquets, tandis que villages et herbages, et leurs éléments arborés, sont essentiellement concentrés dans le creux des vallées.



2

Sud du Pays d'Ath (Mont'ignies-lez-Lens, Lens)

Les bas-plateaux du sud-ouest du Tournaisis et du sud des Pays d'Ath et de Soignies présentent des caractéristiques similaires. Toutefois, l'étalement important des localités et l'apparition d'un habitat intercalaire plus nombreux (fermes isolées, hameaux ou simples groupements de maisons) accentuent la présence, sur les zones de plateau, du bâti entouré de jardins et de prairies plantées d'arbres.



3

Pays des Collines (Ellezelles)

Plus au nord, la structure de type openfield disparaît au profit d'une dispersion plus ou moins forte de l'habitat. Dans le nord des Pays d'Ath et de Soignies, où les sols formés sur un substrat argileux sont généralement humides, et dans le Pays des Collines aux terrains pentus, les zones herbagères arborées prennent davantage d'ampleur, occupant entre le quart et le tiers de la superficie des terres agricoles. Elles débordent largement sur les versants des vallées, accompagnent l'habitat dispersé sur le plateau et couvrent les terrains pentus des collines de l'interfluve Escaut – Dendre. Seule la partie supérieure du plateau, aux sols plus épais et secs, reste réservée aux cultures. Les rideaux arborés et les bosquets situés en bordure ou au milieu des pâtures se multiplient, engendrant un relatif cloisonnement du paysage.



4

Plaine de l'Escaut (Estaimpuis)

Dans les plaines du Tournaisis et de Comines-Warneton, où l'éparpillement de l'habitat est très important, les zones de cultures restent largement dominantes grâce à la présence de réseaux de fossés de drainage. Ce procédé permet d'évacuer l'excédant d'eau de pluie qui s'infiltrerait difficilement dans le sous-sol argileux, peu perméable.

Un patchwork qui change au fil des saisons et des ans

L'évolution au fil des saisons du cycle des cultures et des labours et la rotation année après année des différentes cultures entre parcelles amènent de constantes variations de teintes et de textures dans les paysages ruraux de l'ensemble. Lents au cours des mois d'automne et d'hiver, lorsque la végétation est en repos, les changements s'accroissent pendant les mois de printemps et d'été.

La double page suivante illustre l'évolution bimensuelle, durant deux années, d'un même paysage agricole du plateau de l'arrière-pays de Mons (vue prise au lieu-dit « Champ Dessous la Ville » à Vellerville-le-Sec (Estinnes), en direction des carrières d'Harmignies ; voir également p. 391).

2017

Prairie permanente, en herbe tout au long de l'année

Plantules de céréales d'hiver, semées en automne de l'année précédente

Février



Parcelle encore à nu

Croissance de l'orge

Colza en fleur

Avril



Froment d'hiver, aux teintes gris-vert caractéristiques

Champ récemment semé

Orge mûre

Juin



Chaume après moisson

Maïs

Chaume après moisson et verdissement dû à la pousse de moutarde en culture intercalaire*

Août



Moutarde en fleur

Octobre



Sol à nu, après labour

Décembre



2018



Lignes d'arbres, bosquets et arbres isolés : prédominance des saules têtards et des peupliers dans les paysages agricoles

Les rangées d'arbres têtards et les lignes ou parcelles de peupliers structurent les paysages herbagers de la Plaine et du bas-plateau hennuyers, dessinant des lignes arborées dénudées ou feuillues selon la saison.

Principale essence conduite en TÊTARD dans le nord de la Wallonie, le saule blanc (*Salix alba* L.) apprécie les terrains humides, voire temporairement inondés, affectés généralement en herbages. Plantés en alignement, ces arbres servaient à délimiter les parcelles, à offrir de l'ombre aux bêtes ou encore à stabiliser les berges des cours d'eau. Leur silhouette particulière résulte de la taille à laquelle ils sont soumis tout au long de leur vie et qui est destinée à stimuler la production de branches, utilisées comme bois de chauffage et comme matériau de construction (vannerie*, manches d'outils...). En raison du rôle écologique (refuge pour la faune) et paysager des arbres têtards, des méthodes agro-environnementales et climatiques* (MAEC) destinées à les préserver ont été mises en place au début des années 1990.

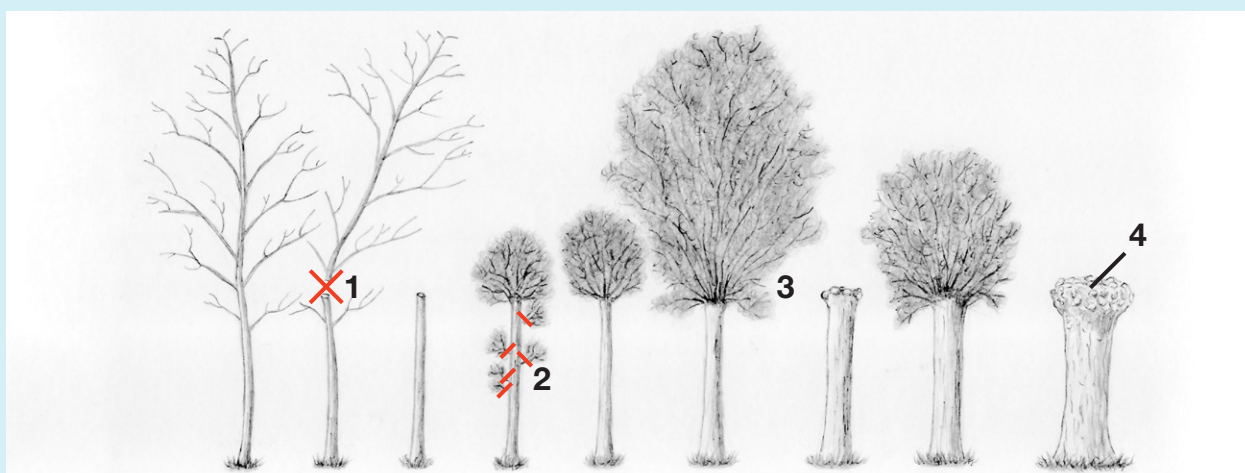


Illustration : par Castiau, E. (2019).

La formation d'un arbre têtard débute par l'«étêtage*» de l'arbrisseau à la hauteur voulue (1, voir ci-dessus), en général entre un et demi et trois mètres, de manière à protéger les repousses des dégâts du bétail. Durant les trois ou quatre années qui suivent l'opération, les branches qui se forment sur le tronc sont systématiquement éliminées (2). Seules les brindilles formées sur le sommet de l'arbre sont maintenues plusieurs années de suite, jusqu'à ce qu'elles atteignent un diamètre suffisant (3). Leur coupe, effectuée tous les trois à neuf ans, entraîne la formation d'un bourrelet de cicatrisation au sommet du tronc, la «tête» de l'arbre (4).



Ci-dessus, à gauche, une rangée de saules têtards, au feuillage gris-vert caractéristique, procure de l'ombre aux vaches qui paissent à leur pied (Mainvault, Ath). Au centre, les saules taillés en saison hivernale prennent l'aspect de moignons dénudés (Ogy, Lessines). Lorsque les arbres têtards ne sont plus entretenus, leur silhouette se modifie (à droite). Le développement des branches qui s'alourdissent et l'importante prise au vent qui en résulte constituent une menace pour l'intégrité de l'arbre et sa survie (Ghoy, Lessines).

Adaptés aux mêmes conditions de sol, les PEUPLIERS sont plantés en rangée par les agriculteurs en bordure ou au milieu des prairies. Ils sont principalement destinés à produire du bois pour la fabrication de caissons d'emballage, d'allumettes ou encore de palettes. Leur croissance rapide les rend exploitables au terme de quinze à vingt-cinq ans. Il s'agit généralement d'alignements composés de variétés hybrides de peuplier, des croisements entre peuplier blanc, tremble et peuplier baumier.



Ci-dessus, à gauche, des peupliers alignés en bordure de prairie, à proximité d'exploitations agricoles, forment un quadrillage de lignes arborées (Ecaussinnes-Lalaing, Ecaussinnes).
À droite, une rangée de peupliers en feuillie bruisse et ondule sous le vent (Wez-Velvain, Brunehaut).

Les bois de peupliers ou PEUPLERAIES, très présents également, représentent près du quart de la superficie forestière de l'ensemble paysager. Il s'agit principalement de monocultures, c'est-à-dire de cultures d'arbres d'une même espèce ou, plus souvent, d'un même cultivar*, destinées comme dans le cas des plantations en alignement à une production rapide de bois. Constitués d'arbres de même âge et taille, plantés à intervalles réguliers, ces peuplements aux contours rectilignes forment des masses uniformes.



Les peupleraies sont composées de lignes d'arbres très ordonnées. Les troncs rectilignes et de même taille s'y succèdent, pratiquement identiques les uns aux autres (ci-contre, Wiers, Péruwelz).

Plantés dans la plaine alluviale de l'Escaut, des bosquets de peupliers forment des écrans boisés compacts et uniformes (ci-dessous, Obigies, Pecq).



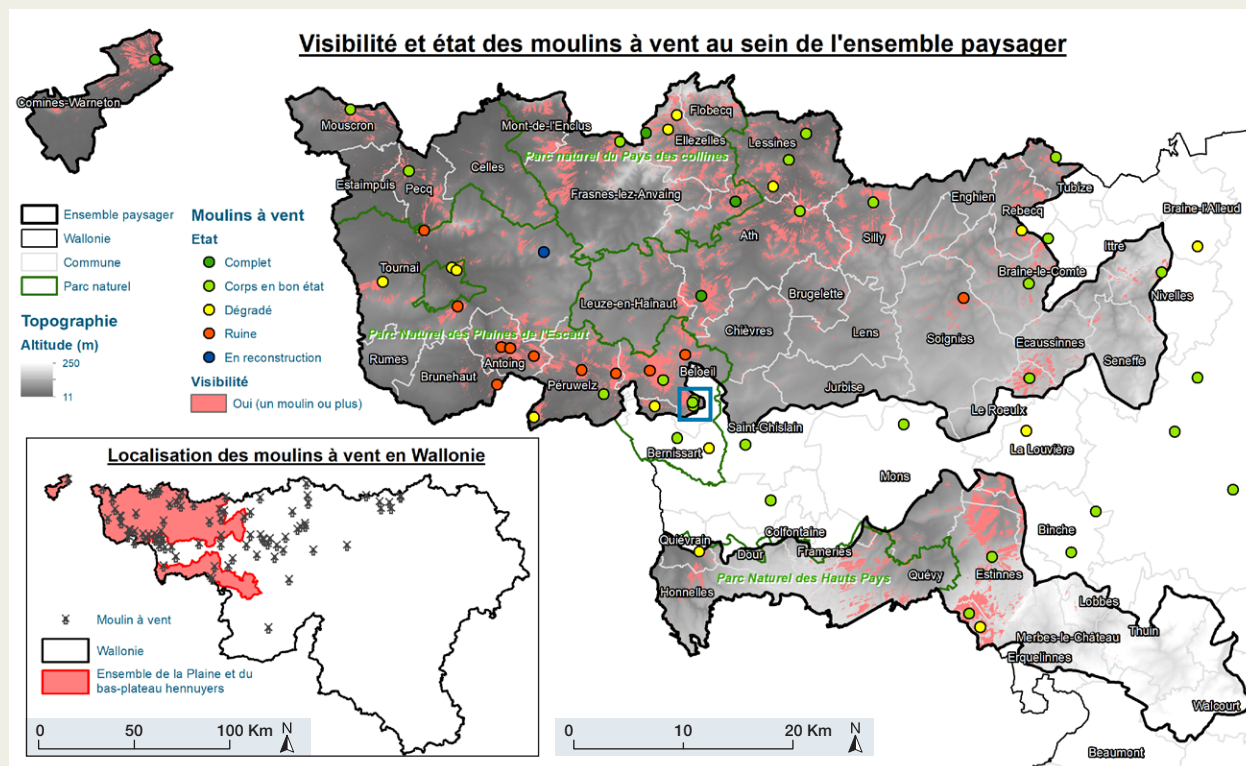
Des moulins aux grands complexes agro-industriels : la transformation des productions agricoles

Les productions agricoles de l'ensemble paysager forment la matière première d'une industrie rurale destinée à l'origine à approvisionner les communautés locales et qui s'est profondément modifiée et diversifiée au 19^e siècle à la suite de la révolution industrielle. Cette activité a laissé dans le paysage de nombreux bâtiments et infrastructures, plus ou moins anciens, qui sont actuellement à l'abandon ou réaffectés. Les graines de céréales et de plantes oléagineuses* (colza et navette*, lin) ont, par exemple, alimenté jadis de nombreux moulins, à vent ou à eau, qui les transformaient en farine ou en huile.

L'agro-industrie se marque également par la présence de sites toujours en activité. Leur nombre est plus restreint que par le passé mais leur taille est en revanche plus importante.

Les moulins à vent, des points de repère dans le paysage

Localisés principalement dans la moitié nord-ouest de la Wallonie, les MOULINS À VENT forment une spécificité paysagère de la Plaine et du bas-plateau hennuyers. Occupant majoritairement des positions dominantes afin d'exploiter au mieux la force motrice éolienne, nombre d'entre eux constituent des points d'accroche particulièrement visibles.



Parmi les quatre-vingt-sept moulins à vent recensés en Wallonie (carte encadrée), la moitié se trouve au sein de l'ensemble paysager. Ils se concentrent particulièrement de part et d'autre du canal Nimy – Blaton – Péronnes, dans les communes d'Antoing, de Péruwelz et de Belœil. Quelques-uns s'alignent également sur les hauteurs de la vallée de la Dendre (communes d'Ath et de Lessines) et sur le sommet des collines ellezelloises.

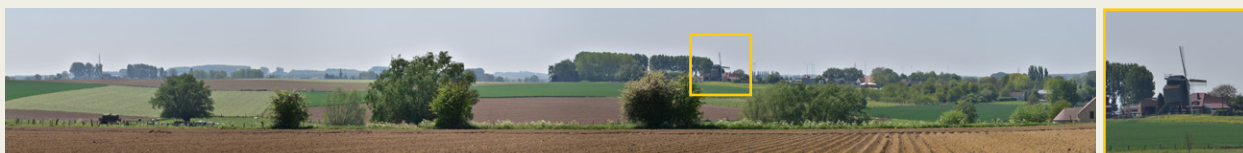
Ces moulins sont dans un état de conservation variable, compte tenu de la dégradation rapide de certains et des efforts de rénovation consentis pour d'autres. Seuls quatre bâtiments sur les quarante-quatre recensés dans l'ensemble ont conservé leurs pales (voir carte ci-dessus), les autres ne présentant plus que le corps du bâtiment, plus ou moins bien conservé. Deux moulins intacts sont localisés dans le Parc naturel du Pays des Collines, ce dernier contribuant à leur valorisation touristique.

Le Blanc Moulin à Ostiches (Ath ; 1) est un des rares moulins à vent fonctionnels de la région, grâce à sa rénovation achevée en 2000. En revanche, la rénovation se fait attendre au moulin d'Hondzocht à Saintes (Tubize ; 2). Le moulin Maugré (3), accolé à une ferme sur les hauteurs de Maubray (Antoing), bénéficie d'une position dominante. Envahi de lierre, il présente un état de dégradation avancé. Quant au moulin sur pivot en bois de Thimougies (Tournai), il n'a pas résisté à une tempête survenue en 2008. Il a été réassemblé puis replacé sur son site d'origine en 2020 (point bleu sur la carte p. 46). Ce dernier est rehaussé par une butte artificielle (4, flèche, avant remontage).

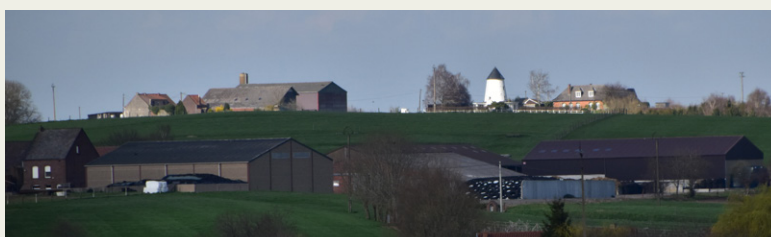


Certains des moulins rénovés sont aménagés afin de constituer ou d'être annexés à une habitation. D'autres, souvent localisés au milieu des champs, sont inaccessibles et ne présentent donc que peu de potentiel de réaffectation. C'est le cas de plusieurs moulins du Parc naturel des Plaines de l'Escaut, en ruine ou dégradés. Pourtant, ces moulins disposent généralement, vu leur localisation dans l'espace agricole, d'horizons bien dégagés.

Les moulins à vent de l'ensemble se distinguent par la diversité des matériaux de construction employés et par leur forme. Les plus nombreux, montés sur fût de maçonnerie, sont en brique et/ou en pierre (principalement en moellons de grès). Ils sont généralement de forme tronconique, plus rarement cylindrique. Les moulins sur pivot de bois, plus fragiles, sont moins nombreux et font généralement l'objet d'une attention particulière de la part des autorités.



Le moulin de la Marquise est localisé sur une butte aux horizons ouverts au sud-est de la localité de Moulbaix (Ath). Visible ici depuis le nord-est, ce moulin en bois est toujours en activité.

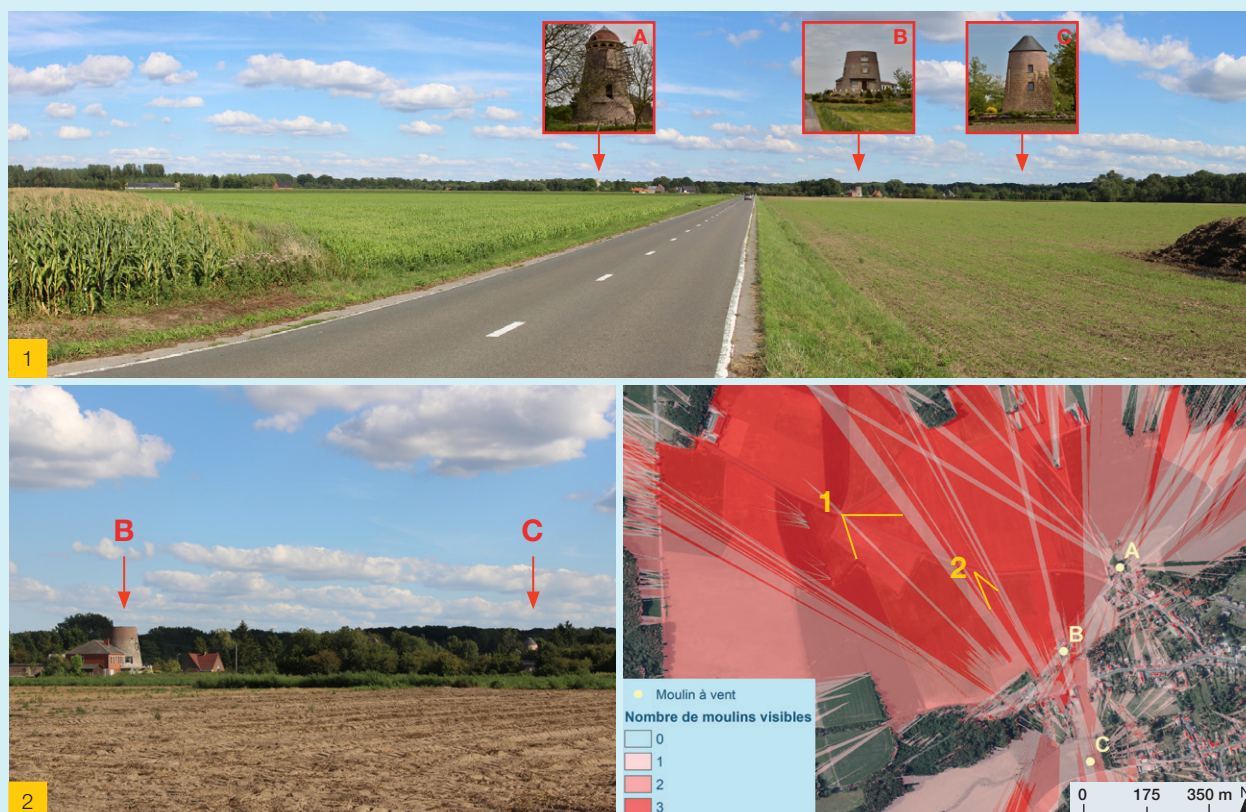


Le moulin Lescot à Meslin-l'Evêque (Ath), reconverti en habitation, est implanté sur une crête dégagée du bas-plateau et domine la vallée de la Dendre. Cette localisation, ainsi que la peinture blanche recouvrant ses briques, le rendent particulièrement visible, comme ici depuis la vallée de la Sille.

Quantifier l’emprise visuelle de structures marquant le paysage

Afin d’objectiver l’empreinte paysagère des moulins à vent, les zones ménageant des vues sur ces édifices remarquables ont été spatialisées. La carte (p. 46) relativise ainsi la visibilité de certains moulins de la Plaine et du bas-plateau hennuyers. En zone urbaine, les moulins, comme ceux de Braine-le-Comte et Lessines, offrent peu de perspectives. À contrario, les moulins du Parc naturel des Plaines de l’Escaut et ceux, plus rares, du sud de l’ensemble présentent de larges cônes de vision. Par ailleurs, les sommets des plateaux ou des collines permettent de nombreuses vues sur les moulins, mais ceux-ci sont généralement situés à grande distance et donc peu discernables.

Une telle carte de visibilité, permise par le Modèle Numérique de Surface* (MNS) du Service Public de Wallonie (SPW) réalisé via des mesures Lidar*, est reproductible pour tout type d’élément du paysage, qu’il soit artificiel ou naturel, et cela peu importe l’échelle. Elle peut ainsi constituer une aide à la décision en matière d’impact visuel de projets urbanistiques ou d’aménagement du territoire. Cependant, les changements d’occupation du sol et, en premier lieu, l’évolution saisonnière et pluriannuelle de la végétation, modifient en permanence le champ de vision des éléments du paysage, incitant ainsi à valider cet outil par de l’observation de terrain.



Sources : par les auteurs, d’après SPW - Dpt de la Géomatique, Orthophotoplans 2018 et Modèle Numérique de Surface (MNS).

Le village de Stamburges (Belœil) conserve trois moulins à vent (rectangle bleu sur la carte de la p. 46). Si les moulins Frison (A), en cours de rénovation, et Patin (B) sont facilement repérables depuis la route venant de Quevaucamps, le moulin Colmant (C) est presque entièrement masqué par un rideau d’arbres (1). À la faveur d’un autre angle de vue, sa partie sommitale émerge des frondaisons (2). La carte de visibilité (en bas à droite) traduit bien son caractère plus discret par la discontinuité de son cône de perception (zones de couleur rouge plus clair).

Témoins des industries agro-alimentaire et textile passées et infrastructures actuelles

La mouture des grains et des graines dans les moulins à vent ou à eau – lorsque la force du courant est suffisante pour actionner leurs roues à aubes* –, la transformation des grains d’orge en malt*, la production de bière ou la fabrication de sucre à partir du jus des betteraves étaient des activités agro-industrielles autrefois très répandues. Les établissements abritant ces activités ont marqué les paysages urbains, villageois ou des campagnes. C’est le cas également, dans le nord-ouest de l’ensemble, des industries textiles qui néanmoins n’avaient pratiquement pas d’attaches avec l’agriculture locale. À l’exception du lin, ces établissements consommaient en effet principalement de la laine et du coton importés de l’étranger.

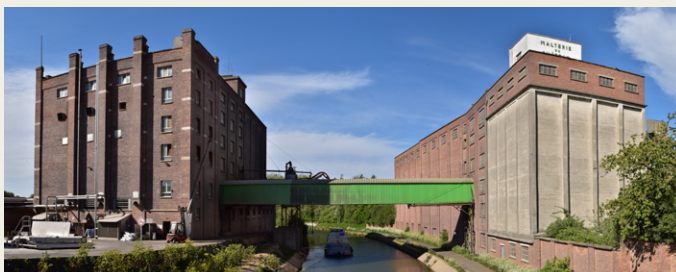
Réalisées jusque dans la première moitié du 19^e siècle au sein des exploitations agricoles ou au domicile des artisans, ces activités ont par la suite intégré des bâtiments spécifiques, adaptés à une production plus massive et à l’usage des machines à vapeur puis électriques.



Les bâtiments agro-industriels les plus anciens présentent une architecture rurale et traditionnelle qui les différencie peu des fermes de l’époque.

À gauche, isolé parmi les terres agricoles, le moulin du Tordoir utilisait la force du ruisseau homonyme. Il constitue l’annexe d’une ferme du 18^e siècle, dont il reproduit les formes architecturales traditionnelles. Sa roue à aubes apparaît encore intacte (Wodecq, Ellezelles).

À droite, la brasserie Dupont, installée dans une ancienne ferme du 18^e siècle et des dépendances plus tardives, occupe le centre du village de Tourpes (Leuze-en-Hainaut). L’odeur spécifique dégagée par la cuisson du malt marque le paysage olfactif des lieux.



Les établissements construits dans la seconde moitié du 19^e siècle et au début du 20^e siècle affichent un caractère industriel plus spécifique, adoptant souvent un style monumental d’inspiration médiévale, éclectique ou néoclassique. Ci-dessus à gauche, la malterie du Château à Belœil, toujours en activité, borde le canal de Blaton à Ath.

D’autres usines présentent une architecture plus fonctionnelle, limitant l’usage d’éléments décoratifs, à l’exemple des grands ateliers textiles dans la région de Mouscron et dans le sud-est du Tournaisis. À droite, les bâtiments d’une ancienne filature, couverts de leur toiture en sheds*, s’imposent dans le paysage urbain de Mouscron.

En raison du processus de restructuration industrielle, les établissements agro-industriels mis en place depuis la seconde moitié du 20^e siècle sont relativement peu nombreux. Quelques brasseries modernes s'insèrent comme autrefois dans le tissu villageois. D'autres sites en revanche, tels que sucreries, usines de transformation de la pomme de terre ou encore moulins à farine, qui sont plus imposants et dont l'activité peut présenter une gêne ou un risque pour la population, sont implantés en périphérie des localités, parfois au sein de zonings. La grande taille de leurs installations (silos, tours, cheminées...), associée à leurs teintes généralement claires, les rend souvent visibles de loin dans le paysage.



1



2

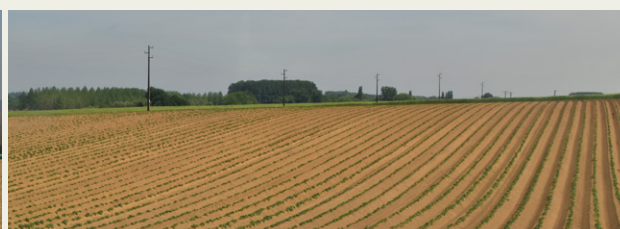


3



4

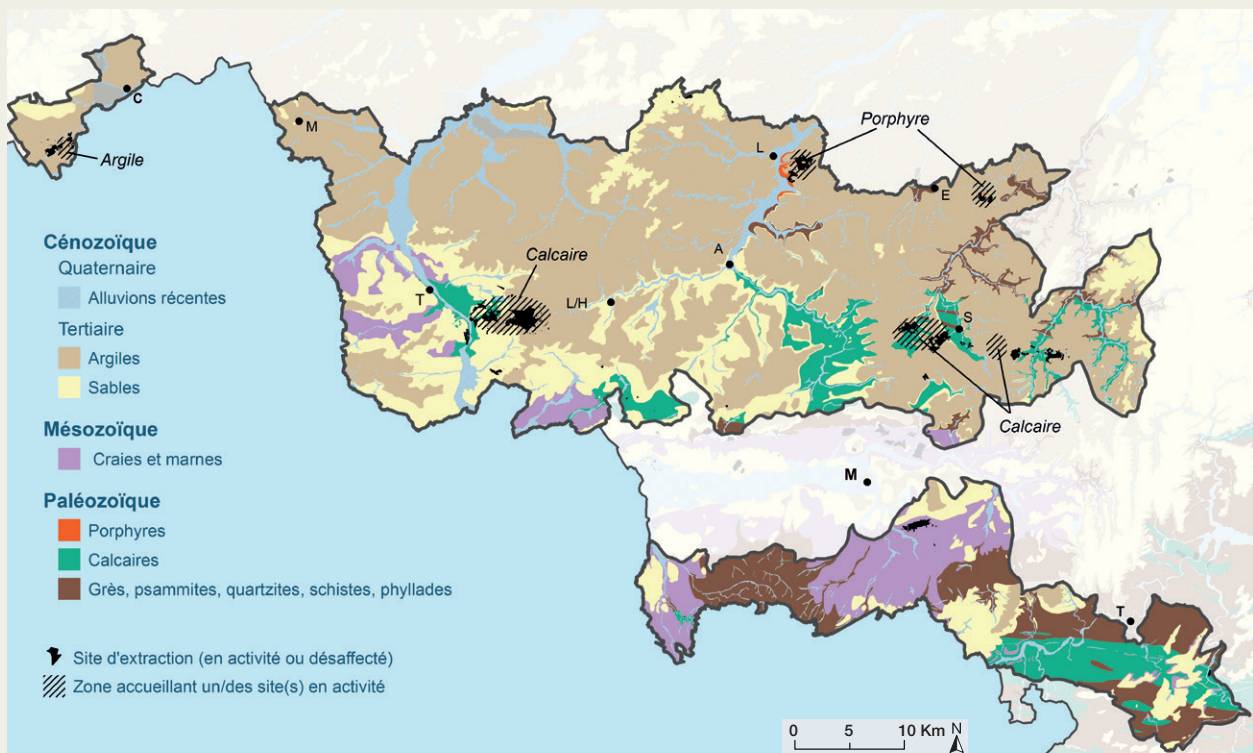
La sucrerie de Fontenoy (3), construite en 1993, est la dernière, au sein de l'ensemble paysager, à produire du sucre cristallisé à partir de betteraves. Ses grandes cuves cylindriques de teinte orangée se voient notamment depuis la rive gauche de l'Escaut à Lesdain (Brunehaut ; 1). Les abords des sucreries sont occupés par de grands bassins de décantation, généralement bordés de talus ou de murs. Les eaux salées par l'activité industrielle y sont épurées avant leur rejet dans les cours d'eau environnants. Lorsque le site cesse ses activités, les bassins s'assèchent et sont peu à peu colonisés par la végétation. Certains d'entre eux sont aujourd'hui classés en réserve naturelle, en raison notamment de leur intérêt ornithologique. C'est le cas à Brugelette (2 et 4).



En périphérie de Leuze-en-Hainaut, s'imposent les infrastructures blanches d'une usine spécialisée dans la transformation des pommes de terre, d'où s'élèvent des panaches de fumée de cuisson (à gauche). L'essor de ce secteur favorise l'extension des cultures de pommes de terre sur les terres limoneuses de l'ensemble (à droite, sillons formés par les lignes de buttes dans lesquelles sont plantés les tubercules en saison printanière ; Angreau, Honnelles).

Un sous-sol intensivement exploité

Certaines roches du sous-sol, accessibles en surface ou à faible profondeur, sont ou ont été exploitées comme pierre de taille ou pour la fabrication de briques et de tuiles ou de produits industriels (chaux, ciment...). L'exploitation de ces roches, en ouvrant des fosses et, plus localement, en entamant le versant des vallées, a modifié le paysage des territoires concernés. L'empreinte paysagère se marque plus ou moins profondément selon le type de minéral et l'époque à laquelle l'activité a été pratiquée.



Source : par les auteurs, d'après Service Géologique de Belgique. Carte géologique de la Belgique 1/40 000.

Dans le nord de l'ensemble paysager, le substrat géologique sur lequel repose la couverture (sablo-) limoneuse est en majorité constitué d'ARGILES tertiaires, formées lors de l'Yprésien*. Utilisé dans les briqueteries et les tuileries, ce matériau a été extrait autrefois dans de nombreuses argillères. Cette exploitation est réalisée aujourd'hui uniquement à proximité de la briqueterie de Ploegsteert, dans l'enclave de Comines-Warneton.

Des roches plus anciennes affleurent dans l'axe des vallées du Tournaisis et des Pays d'Ath et de Soignies, mises au jour par l'action érosive des cours d'eau. Parmi elles, les calcaires et le porphyre ont fait et font toujours l'objet d'une intense exploitation. L'extraction du CALCAIRE est pratiquée, d'une part, dans le triangle Tournai – Antoing – Gaurain-Ramecroix où la roche alimente de grandes cimenteries, et, d'autre part, dans la région de Soignies où le gisement fournit du petit granit, roche de teinte bleu foncé principalement utilisée comme pierre de taille.

Dans le nord-est, de grandes carrières exploitent les gisements de PORPHYRE qui affleurent à Lessines et à l'est d'Enghien. Autrefois utilisée pour la fabrication de pavés, cette roche d'origine volcanique est aujourd'hui exploitée sous forme de granulats. Des chapelets de fosses d'extraction plus anciennes, de tailles diverses, parsèment également les zones d'affleurement des roches calcaires et porphyriques. Nombre de ces excavations sont aujourd'hui remplies d'eau, suite à l'abandon du pompage qui empêchait jadis la remontée de la nappe aquifère.

Dans le compartiment sud de l'ensemble, où la composition du sous-sol est liée aux plissements qui ont eu lieu à la fin du Paléozoïque, les anciennes exploitations de plusieurs roches ont laissé des traces ponctuelles. Les carrières les plus visibles extrayaient du calcaire sur les versants de la Sambre et de l'Eau d'Heure (notamment une pierre appelée « marbre gris » en raison de ses qualités décoratives) ainsi que de la craie à Harmignies, dans l'arrière-pays de Mons, ce matériau étant utilisé pour amender les sols et pour la production de ciment blanc.



L'argile, qui alimentait de nombreuses briqueteries et tuileries, n'est plus extraite qu'à Ploegsteert (Comines-Warneton). Les fosses, peu profondes, sont peu à peu élargies par l'action de machines excavatrices qui rabotent les parois (à gauche).

Plusieurs argilières abandonnées forment aujourd'hui des Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB)*, comme ci-dessus à droite, le Pré des Amours à Warchin, Tournai. Une ancienne fosse d'extraction est devenue une zone marécageuse d'une dizaine d'hectares, couverte notamment de prairies humides, de roselières et d'alignements de saules têtards.



Objet d'une exploitation intensive, le calcaire et le porphyre sont extraits dans de vastes et profondes excavations creusées au travers des bancs rocheux.

Les sites des carrières, généralement interdits d'approche pour des raisons de sécurité, sont bordés par les hautes buttes formées de terres de découverte et de roches non utilisées. Ces collines artificielles, appelées « crassiers », se marquent particulièrement dans les paysages de plateau (en haut à gauche, crassier des carrières du Hainaut à Soignies, où est extrait le petit granit). Quelques points de vue ont été aménagés en bordure des excavations, permettant d'observer les gradins du front d'exploitation de la roche à nu (en haut et en bas, à droite, le gouffre de la carrière de l'Ermitage à Lessines, site d'extraction du porphyre).

De hautes infrastructures industrielles de transformation de la pierre, visibles de loin, peuvent également indiquer la présence d'un site d'exploitation à proximité. En bas à gauche, l'usine CBR bordant l'Escaut à Antoing transforme le calcaire extrait en clinkers* destinés aux cimenteries gantoise et néerlandaises du groupe.



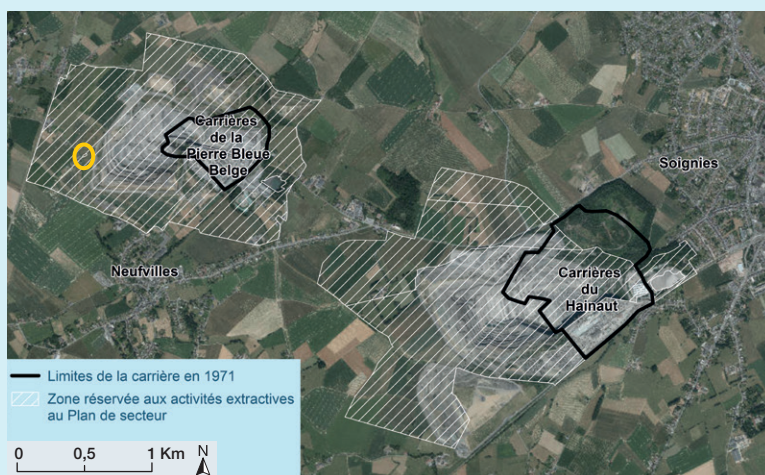
De nombreux anciens sites d'extraction de calcaire ponctuent les gisements qui affleurent dans la partie nord de l'ensemble. Ils sont dissimulés derrière de bas murets en pierre et des formations arbustives. Des vues plongeantes vers le cratère sont parfois possibles à travers la végétation ou par-dessus les murs et permettent d'apercevoir le plan

d'eau formé par la remontée de la nappe phréatique (1 et 2, le Trou de la Baronne, ancienne carrière de pierre bleue, à Feluy, Seneffe).

En Thudinie, quelques carrières de calcaire désaffectées sont visibles dans la vallée de l'Eau d'Heure dont elles ont éventré les versants et mis la roche à nu (4, la carrière de la Falaise à Cour-sur-Heure, Ham-sur-Heure-Nalinnes).

Le calcaire non destiné à la taille était autrefois transformé en chaux dans des fours installés non loin du site d'extraction (3, les fours Saint-André construits de 1840 à 1865 au bord de l'Escaut à Chercq, Tournai).

Une activité qui grignote peu à peu le territoire



Les carrières de calcaire et de porphyre encore actives s'agrandissent peu à peu, au rythme de l'extraction des roches. C'est le cas des carrières de la Pierre Bleue Belge et du Hainaut, situées dans la région de Soignies. Ces deux sites exploitent le gisement de petit granit dont les affleurements se succèdent à des profondeurs variables sur un axe Maffle (Ath) – Feluy (Seneffe). Les carrières se sont principalement étendues vers l'ouest au cours des trente-cinq dernières années, avec l'ouverture d'une nouvelle fosse au sud-ouest des carrières du Hainaut.

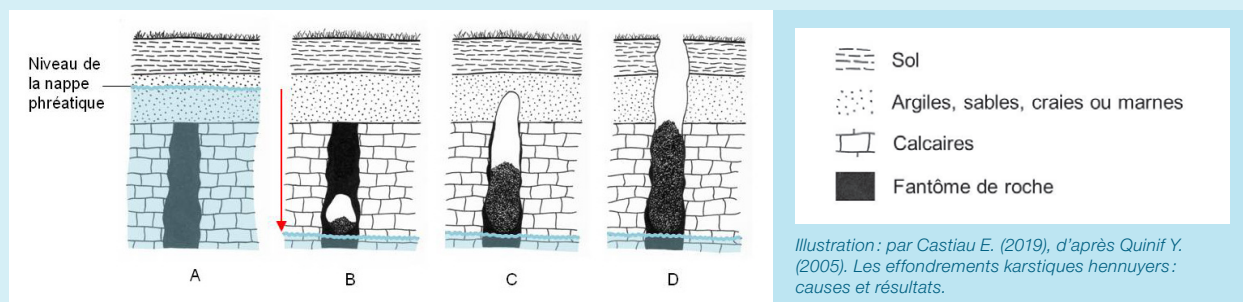
Sources : par les auteurs, d'après SPW - Dpt de la Géomatique. Orthophotoplans 1971 et 2015 ; SPWTLPE (2019). Plan de secteur.

Inscrits en zone d'extraction au Plan de secteur, les terrains alentours, principalement agricoles mais également occupés par quelques fermes et maisons (cercle jaune ci-dessus et photo ci-contre, hameau de Maulamée, Chaussée-Notre-Dame-Louvignies, Soignies) sont susceptibles de faire l'objet de futures extensions.



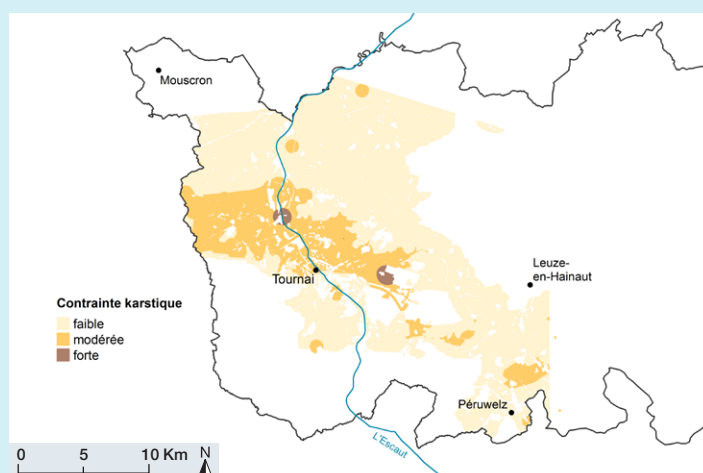
Des sols qui s'effondrent localement

Dans la partie nord de l'ensemble, entre la région de Tournai – principalement concernée – et celle d'Ecaussinnes-Feluy, des effondrements de terrain surviennent de façon sporadique. L'apparition de ces trous, ou « puits naturels », peuvent causer d'importants dégâts et constituent un danger potentiel pour les personnes et les biens. Ces mouvements résultent de phénomènes géologiques de type karstique* et du pompage intensif des eaux souterraines.



Sous l'épaisseur du sol et des couches rocheuses superficielles s'étendent des assises calcaires. Dans ces dernières, la roche est çà et là altérée par l'action d'eaux d'infiltration. Le calcaire est remplacé par un matériau meuble constitué par le résidu insoluble. Appelé fantôme de roche, ce matériau est maintenu en place grâce à la pression exercée par l'eau de la nappe phréatique (A, voir schéma ci-dessus).

Lorsque le niveau de la nappe s'abaisse, à la suite du pompage d'eau potable ou pour l'exhaure* dans les carrières, ce fantôme de roche se retrouve à sec. Il perd sa cohésion et s'écroule sur lui-même, créant une cavité évidée dans le banc calcaire (B). Le gouffre atteint peu à peu la surface (C), provoquant finalement un effondrement de terrain (D), dont le diamètre et la profondeur varient généralement entre cinq et dix mètres.



Le Tournaisis est particulièrement exposé aux risques d'effondrement karstique. Une cartographie y définit trois types de contraintes, d'après la densité d'effondrements observés et le niveau d'abaissement de la nappe phréatique dans le socle calcaire. Deux zones sont inscrites en contrainte forte, l'une dans la vallée de l'Escaut à Pont-à-Chin, l'autre à proximité des carrières de Gaurain-Ramecroix. Dans les zones de contrainte forte et modérée, toute demande de permis doit au préalable faire l'objet d'une prospection géophysique, de manière à préciser l'ampleur du phénomène.

Source : par les auteurs, d'après SPWARNE.

Des effondrements karstiques peuvent survenir à tout moment. À droite, un affaissement a eu lieu au début des années 2000 dans une prairie au nord de Tournai (les ellipses blanches entourent les personnes présentes autour du gouffre).

Source : Ek C. et al. (2006). Le karst.



La structure du bâti

L'héritage de deux grands modes de peuplement rural, déclinés en des nuances variées

La Plaine et le bas-plateau hennuyers se distinguent par la présence des deux grands modes de peuplement rural : la dispersion et l'habitat groupé. La dispersion s'observe exclusivement au nord d'un axe reliant Tournai à Ath (en passant par Leuze et Silly) et se dirigeant ensuite vers Soignies et Seneffe. Elle s'intercale essentiellement entre une série de villages et de hameaux et présente de nombreuses nuances dans ses formes et son intensité, prenant parfois la forme d'un hameau très lâche. Le peuplement rural de l'ensemble paysager est avant tout l'expression d'une transition entre la Flandre – plus spécifiquement caractérisée par la dispersion – et la Wallonie – plutôt marquée par le groupement.

Les diverses formes de peuplement et leur localisation sont généralement à mettre en lien avec les conditions oro-hydrographiques et physiques de leur milieu et surtout la manière qu'ont eue les hommes de les exploiter ou de s'en protéger : accès à la ressource en eau, préservation des inondations et protection contre les intempéries. Ainsi, la dispersion correspond davantage à des espaces où l'eau est disponible à faible profondeur et où le réseau hydrographique est dense. En revanche, le groupement se localisera sur les sols plus secs ou dans les vallées mais pas en contact direct avec l'eau.

Le réseau viaire varie en fonction du mode de peuplement : à la dispersion s'associe généralement un maillage irrégulier du territoire par ce réseau, tandis qu'une disposition en étoile des routes est caractéristique lorsque le groupement domine. Historiquement, la dispersion était également associée à divers degrés d'enclosures, dont il ne subsiste plus de traces bien nettes aujourd'hui.



À Ploegsteert (Comines-Warneton), le bâti dispersé ponctue de manière régulière les campagnes mais laisse des espaces intercalaires d'assez grande taille vierges de toute habitation. Le réseau hydrographique, constitué de multiples petits fossés, est perceptible seulement à courte distance.



À Mainvault (Ath), d'où est prise la photo, et dans ses environs, la dispersion intercalaire est plus dense. Le maillage du réseau hydrographique, plus serré, est accentué ici par la végétation, les lignes d'arbres soulignant le cours des ruisseaux. Les espaces dégagés apparaissent plus réduits.



Dans la partie méridionale de l'ensemble paysager, au peuplement exclusivement groupé, le village de Givry (Quévy) s'étend dans le creux de la vallée de la Trouille. De vastes zones de cultures (sans habitat intercalaire) l'encadrent.

Un mélange de bâti rural et d'habitat ouvrier

Au sein de l'habitat dispersé et dans les villages et hameaux – qui, pour la plupart, ont connu une nette densification et un agrandissement au cours des deux derniers siècles –, cohabitent bâti rural (fermes et logis plus modestes), habitations ouvrières et bâti de facture plus récente et éclectique.

Les formes de l'habitat rural sont nombreuses sur ce vaste territoire. Néanmoins, certaines grandes tendances se dégagent : l'organisation prédominante des fermes en plusieurs bâtiments répartis autour d'une cour ; le volume plutôt bas – un niveau, voire un niveau et demi – de ces édifices, dont la toiture renforce l'impression d'horizontalité.

Le bâti rural présente une large gamme allant du modeste complexe à des exploitations très vastes et élaborées. Dans le premier cas, l'établissement est réduit à une seule aile, accueillant l'habitation et l'abri pour le bétail. Dans le deuxième cas, aux deux fonctions précédentes se rajoute le stockage des céréales. La grange, par sa taille, domine généralement l'établissement, qui prend la forme d'un quadrilatère enserrant entièrement une cour. Les terres les plus riches semblent concentrer un nombre plus élevé de bâtiments de grande taille.

Ces habitations rurales, quelle que soit leur taille, sont souvent le résultat d'une construction échelonnée dans le temps, si bien que leur aspect semble parfois hétérogène. Les nombreuses transformations, dont elles ont souvent fait l'objet au fil des décennies, les dénaturent en partie. Aujourd'hui, nombre d'entre elles sont également dans un état de précarité voire de délabrement.



À Hoves (Silly), en bordure de la chaussée Brunehaut se distingue le développement en long du logis d'une ferme de taille moyenne. Une annexe perpendiculaire au bâtiment a été démolie il y a peu (flèche).



À Monstreux (Nivelles), le quadrilatère de la ferme de l'Abbaye (de Wauthier-Braine), édifiée graduellement au cours de la seconde moitié du 18^e siècle et du 19^e siècle, se situe en contre-haut du centre du village. L'énorme volume de la grange domine l'ensemble des bâtiments.



De très nombreux bâtiments ruraux traditionnels présentent des signes de dégradation, quelquefois même très avancés (à gauche à Wodecq, Ellezelles). D'autres ont connu diverses rénovations qui modifient (parfois sensiblement) l'architecture originelle (à droite à Louvignies, Soignies).

Le bâti ouvrier est lié à l'industrialisation de la région dans les domaines textile, agro-alimentaire et extractif. Il s'est principalement développé à partir du 19^e siècle et à proximité des bassins charbonniers. Cet habitat adopte les formes classiques déjà décrites dans l'Atlas des Paysages n°4 «La Haine et la Sambre» (pp. 46-49). Selon le degré d'activité industrielle qui s'y est développé dans le passé, les villages de l'ensemble sont plus ou moins marqués par ce type d'habitat.



Le centre du village d'Arquennes (Seneffe, ci-dessus) laisse clairement voir, dans l'habitat, les traces de l'activité extractive qui s'est développée dans le village. Le quartier de la Fontaine est constitué de petites maisons ouvrières réparties autour de cours (ci-contre, flèches vertes) et de ruelles et impasses (flèches jaunes).

Sources : par les auteurs, SPW - Dpt de la Géomatique. Orthophotoplan 2018 ; Administration Générale de la Documentation Patrimoniale (2020). Plan parcellaire cadastral 2019.

Une série de petites villes anciennes au profil peu marqué

À l'exception de Tournai et de Soignies, dont la silhouette s'individualise grâce aux édifices religieux, la plupart des petites villes de la Plaine et du bas-plateau hennuyers se différencient peu du territoire qui les entoure lorsqu'on les observe de loin.



Le relief de plaine offre peu de points de vue englobant sur Tournai. La totalité de la ville est toutefois perceptible depuis les hauteurs situées au sud, au sud-ouest et au nord. Depuis le flanc sud du mont Saint-Aubert (ci-dessus), la ville n'émerge pas réellement de la plaine. Seuls la cathédrale Notre-Dame et ses cinq clochers (1) constituent un élément puissant de verticalité sur un site au relief modéré. La cathédrale est l'élément urbain qui attire le plus le regard. Le beffroi (2), situé sur la Grand-Place, constitue un autre point d'appel mais de moindre importance.

Le paysage intra-urbain des différentes villes présente des traits communs. Ceux-ci tirent leur similarité de leur origine médiévale, de la présence d'une enceinte que l'on perçoit encore dans la trame du bâti ou encore du développement de l'industrie (textile ou extractive) aux 18^e et 19^e siècles.



Source : SPW - Dpt de la Géomatique. Orthophotoplan 2017.

Ath, fondée au 12^e siècle par le comte de Hainaut Baudouin IV, est située au confluent des deux Dendre, un site choisi pour son intérêt stratégique. Les traces de la fonction militaire, qui s'est développée jusqu'au 17^e siècle, sont encore bien perceptibles lorsqu'on déambule dans la ville, que ce soit à travers les restes des anciennes douves (ci-dessous, à gauche, au sud-est de la ville) ou en longeant la ceinture de boulevards arborés. Ces derniers ont remplacé les remparts après leur démantèlement en 1746 et préservé leur tracé.

La fonction industrielle se lit toujours très nettement dans les alignements de petites maisons ouvrières (ci-dessous, à droite) ou à travers la présence du haut bâtiment des silos de la Dendre aujourd'hui réaffecté (flèche ci-dessous, à droite).



La plupart de ces villes ont fait l'objet d'opérations de requalification urbaine au cours des vingt-cinq dernières années. De nombreux bâtiments et notamment des bâtiments industriels ont été rénovés et réaffectés, tandis que des portions significatives de l'espace public ont été considérablement réaménagées. Beaucoup de ces travaux ont bénéficié de subsides européens. Néanmoins, et malgré ces améliorations, on constate encore une déprise commerciale dans certains centres-villes.



Le quartier nord de la gare à Péruwelz a fait l'objet d'une revitalisation urbaine à partir de 2004. Le site, auparavant occupé par une tannerie puis par les anciennes usines de carrelage Delhaye, a été assaini et aménagé pour proposer de nouveaux logements. À Tournai, le quartier rénové situé entre la Grand-Place et l'Escaut aligne les rez-de-chaussée commerciaux vides et à louer.

Association de la brique, de la pierre et de la tuile: les matériaux du sous-sol dans le bâti rural ancien

Le bâti dit « traditionnel » est principalement construit avec des matériaux extraits dans les argilières et les carrières situées dans la région. Il se pérennise à partir du 18^e siècle, lorsque la construction en dur commence à remplacer l'habitat en torchis* et en chaume*. Le plus souvent, il associe, en façade, les maçonneries de briques et les moellons, en proportion variable selon la proximité de la matière première et la richesse du propriétaire. Les murs peuvent être blanchis par la peinture ou, comme autrefois, par un badigeon à la chaux. Plus généralement, les murs sont laissés à nu, mêlant la teinte rouge de la brique aux tonalités grises, beiges ou brunâtres de la pierre.

L'usage à peu près généralisé de la tuile rouge-orange en toiture apporte également dans le paysage des taches colorées. Ce matériau est néanmoins de plus en plus remplacé par une tuile récente de teinte plus foncée ou par de l'ardoise artificielle en fibre-ciment. Le sud-est de l'ensemble paysager fait exception en privilégiant l'ardoise, grâce à sa relative proximité avec les ardoisières ardennaises et à la prospérité des propriétaires bâtisseurs. Ce matériau est en effet plus coûteux que la tuile.



Dans la majeure partie de l'ensemble, l'habitat rural ancien mêle les moellons calcaires ou gréseux et la brique (à gauche, Estinnes-au-Mont, Estinnes). Certaines façades sont soigneusement blanchies à la chaux, pratique autrefois répandue dans le but de protéger les murs contre l'humidité. Ce revêtement uniformise l'aspect du bâtiment, tout en laissant apparentes les inégalités de la maçonnerie (à droite, Obigies, Tournai).



Dans les territoires les plus septentrionaux de l'ensemble, éloignés des affleurements de roches dures, la brique domine de façon quasi-exclusive dans le bâti rural (à gauche, Luingne, Mouscron).
À l'inverse, en Thudinie, les grandes fermes et autres demeures cossues sont entièrement construites en moellons calcaires soigneusement agencés. Les toitures en ardoise complètent la gamme chromatique grise (à droite, la Ferme de la Cour à Ragnies, Thuin).



Très visibles dans le paysage villageois ou au sein des paysages agricoles, de hautes toitures couvertes de tuiles rouge orangé coiffent d'anciennes fermes et leurs dépendances (à gauche, Chapelle-à-Oie, Leuze-en-Hainaut ; à droite, la Ferme Macau à Jollain-Merlin, Brunehaut).

Le style tournaisien

Né à Tournai dans le dernier quart du 17^e siècle puis utilisé dans tout l'ensemble paysager jusque dans la seconde moitié du 19^e siècle, le style « tournaisien » caractérise l'architecture de riches habitations urbaines et rurales de cette époque. Mariant la brique et la pierre bleue, il représente un compromis entre l'architecture « traditionnelle » régionale et le style classique* importé par les Français lors des guerres de Louis XIV. Il est reconnaissable, notamment au jeu de couleurs créé par l'alternance des deux matériaux autour des portes et fenêtres, dont le linteau* adopte une forme bombée.



Dans le style tournaisien, les blocs de pierre bleue encadrant les ouvertures dessinent des carrés gris qui contrastent avec les murs de brique rouges ou blanchis. Ce motif architectural caractérise des alignements de façades du 18^e siècle dans le centre-ville de Tournai (à gauche, la Place Verte) et type le logis d'une grosse ferme de la même époque dans le village de Montignies-lez-Lens (Lens, à droite).

Un semis de châteaux de différentes époques...

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une caractéristique exclusivement spécifique à cet ensemble, il importe de noter qu'un grand nombre de châteaux¹ éparpillés au sein de la Plaine et du bas-plateau hennuyers contribuent, avec leurs abords, au façonnement du paysage. Selon le ou les besoins qui ont conduit à leur construction (défense, résidence, plaisance...), la période à laquelle ils ont été édifiés, le rang de leurs propriétaires..., leur morphologie et le site où ils ont été implantés seront différents. L'élévation des bâtiments (notamment la présence d'une tour) est guidée par une volonté défensive (refuge) mais aussi par une symbolique de la hauteur : il faut distinguer le château de ce qui l'entoure (point de mire). À partir de la Renaissance et avec la concentration des appareils défensifs dans des lieux susceptibles de retenir davantage l'attention des troupes ennemies (centres vitaux, forteresses frontalières, agglomérations marchandes), la fonction exclusivement résidentielle des châteaux s'impose peu à peu. Au fil des siècles (et surtout à partir du 18^e siècle chez nous), symétrie, ouverture et clarté sont privilégiées dans les nouvelles constructions et guident les aménagements réalisés sur les anciennes bâtisses.



Le château-fort de Solre-sur-Sambre (Erquelines), une forteresse médiévale de plaine, a été implanté en contrebas du petit éperon rocheux qui domine le confluent de la Sambre et de la Thure. Il défendait la frontière hennuyère à proximité d'une enclave liégeoise. Il a subi divers aménagements depuis sa construction originelle mais sa structure défensive reste lisible.

L'archétype du château résidentiel présente un plan en « U », articulé autour d'une cour d'honneur. L'accès principal, qui participe à la symétrie de l'ensemble, s'ouvre sur le quatrième côté, barré d'une grille, d'un mur ou d'un fossé d'eau. Le corps du logis s'inscrit expressément dans la partie centrale et prend le pas en terme de volume sur les ailes, plus basses et qui n'abritent bientôt plus que des dépendances. Construit à partir de 1752, après démolition du manoir qui l'a précédé, le château d'Attre (Brugelette) présente une organisation claire et représentative de ce type de château.



Certains châteaux sont construits au centre ou en bordure d'un village et ont alors généralement participé à sa structuration. Quelques autres, surtout dans la partie nord, sont érigés plus à l'écart et concourent à la dispersion de l'habitat. Des dépendances plus ou moins bien individualisées les accompagnent. La présence d'une ferme directement accolée ou très proche est fréquente. La fonction nourricière et économique se couple à la fonction résidentielle et perdure au fil des siècles.

¹ La définition du terme « château » retenue dans le cadre de cet Atlas est celle de la langue ordinaire et doit être envisagée dans une acceptation large.



Remontant pour partie aux 15^e et 16^e siècles, le château de Feluy (Seneffe) se situe au centre du village près de l'église, de deux petites places et des carrières toutes proches. Installé sur le cours du Graty, il est cerné au nord et à l'est de douves formant un étang. Il comprend un corps défensif et un logis.



Le château de plaisance de Salmonsart (18^e siècle), entre Soignies et Braine-le-Comte, se développe selon un plan en « U ». La grosse ferme en quadrilatère, accolée sur la droite du château, forme avec celui-ci une unité de groupement particulièrement lisible et cohérente.

Si un grand nombre de châteaux, parmi lesquels les plus prestigieux, sont accessibles et bien perceptibles dans le paysage, nombre d'entre eux se dérobent au regard du promeneur, au milieu d'un parc ou d'un bois, derrière des murs ou une végétation très dense. Visuellement, ces ensembles opaques limitent les vues dans un paysage généralement ouvert.



Source : SPW - Dpt de la Géomatique. Orthophotoplan 2017.

Le château de La Berlière (Houtaing, Ath) n'est pas visible depuis l'extérieur. Il est néanmoins accessible aux élèves et au personnel de l'établissement scolaire qui l'occupe depuis 1947. Pour le promeneur, ce vaste domaine, ceinturé de boisements, marque une démarcation visuelle bien nette dans le paysage, notamment via les murs boisés que longent la route et qui se transforment progressivement en une demi-voûte arborée.

... accompagnés de parcs et de jardins

Parallèlement à l'évolution conceptuelle des châteaux s'est également développée une réflexion sur le cadre qui les entoure et plus spécifiquement sur les parcs et jardins. Ceux-ci participent toujours aujourd'hui, par leur scénographie, à la cohérence globale d'un domaine. Ils dialoguent avec le château mais aussi, de manière plus générale, avec l'extérieur du domaine et la nature qui les environne.



Dans plusieurs cas, les aménagements débordent aujourd'hui de l'espace privé pour structurer l'espace public. À Anvaing (Frasnes-lez-Anvaing, ci-contre), deux drèves rectilignes (datant environ du milieu du 17^e siècle), se coupant à angle droit, annoncent la proximité du château et créent d'intéressantes perspectives.

Ce sont les courants esthétiques européens dominants qui ont inspiré les réalisations présentes dans nos régions. Celles-ci se distinguent néanmoins par un caractère original, dû à une application souple des modèles et à leur adaptation aux spécificités géophysiques de nos contrées (climat, relief...). Par ailleurs, il existe peu de parcs et jardins se revendiquant d'un style unique. Ils ont évolué au fil du temps selon les désirs de leurs propriétaires successifs qui les ont transformés, agrandis pour mieux répondre à leurs aspirations et au goût du temps. Il faut en effet garder à l'esprit que le jardin est simultanément un lieu de détente et d'agrément et un espace de réception et d'ostentation. Aujourd'hui encore, les parcs et jardins sont par essence en perpétuel mouvement, la charte de Florence (1981) définit d'ailleurs les jardins historiques comme un musée vivant.



Le parc du château de Belœil arbore ce caractère mixte résultant de campagnes d'aménagement successives. Le jardin à la française, exécuté à partir de 1711, présente une alternance d'eau et de verdure, d'espaces ombragés et lumineux. Plusieurs éléments caractéristiques de ce style s'y observent : une composition selon un axe central qui ouvre une perspective vers l'infini (ci-dessus, à gauche, la vue depuis la terrasse du château), des bosquets pour amener de la variété dans l'unité parfaite, de l'eau (sous forme d'un lac de près de quinze hectares, de bassins et de canaux) utilisée comme miroir (ci-dessus, à droite, les miroirs)... Divers éléments qui témoignent d'une influence anglaise (notamment des fabriques*) s'y observent également. Au nord et à l'ouest du château se trouve par ailleurs un parc paysager à l'anglaise, dans la veine pré-romantique, aménagé dans le dernier tiers du 18^e siècle. Il n'est pas accessible au public.


Le domaine du château de Seneffe se caractérise également par son caractère mixte. Le jardin à l'anglaise et les fabriques, ajoutés à partir de 1780 au jardin classique qui fut aménagé au moment de la construction du château (1763), privilégient la surprise pour l'œil et le contraste, en phase avec l'esthétique pittoresque. Le parc paysager présente notamment un étang, un îlot, un ruisseau, des sentiers qui ondulent, des essences exotiques... La perspective axiale alignée sur le château laisse la place dans une partie du parc à une perspective panoramique (ci-contre, le pont vers l'île romantique).



Le paysage, un cadre visuel, mais également sonore et olfactif

La perception du paysage n'est pas exclusivement visuelle, elle est également auditive et olfactive. Sollicitée par une multitude de facteurs, l'ouïe participe pleinement à la découverte du cadre qui s'offre à la vue de l'observateur. La perception est différente selon l'intensité et le caractère permanent (« bruit de fond »), cyclique ou occasionnel des émissions sonores.

D'origine naturelle ou anthropique, les **SONS** varient du léger murmure au bruit tonitruant et ce, en fonction du type et de la proximité de la source d'émission, mais aussi en fonction de conditions météorologiques ayant une influence sur leur transmission (direction du vent, atténuation en période d'enneigement...). Généralement calme au sein des étendues de grandes cultures, où s'individualisent notamment les cris et chants d'oiseaux, le paysage sonore s'intensifie à l'approche des espaces urbanisés où se concentrent les activités humaines.

Plusieurs paysages sonores rencontrés dans la Plaine et au bas-plateau hennuyers sont présentés ci-dessous, en regard du cadre visuel auquel ils se rapportent. Pour les entendre, il suffit de cliquer sur le symbole  affiché sur les photos.



Au printemps, les chants d'oiseaux percent le silence des espaces agricoles ouverts qui constituent leur habitat. C'est le cas de l'alouette des champs. Le chant du mâle en vol s'y fait entendre en mars-avril, lors de la parade nuptiale (à gauche, Erquelinnes).

À l'approche des lieux habités, le tintement des cloches d'église rythme la journée (horloge publique) et signale les célébrations religieuses (à droite, Jollain-Merlin, Brunehaut).



Les voies de communication qui traversent l'ensemble paysager sont des sources de bruits spécifiques dans leur environnement plus ou moins proche : bruit de fond continu dans le cas des autoroutes (à gauche, l'autoroute A8 à Mourcourt, Tournai), sifflement au passage des trains à grande vitesse sur la ligne Lille – Bruxelles (à droite, Tongre-Saint-Martin, Chièvres).



Les alentours des zones de carrières en activité sont particulièrement bruyants, en raison du processus d'extraction (tirs de mine, effondrement des parois rocheuses), du chargement des bennes des camions transporteurs et du trafic de ces derniers (ci-contre, la carrière de l'Ermitage à Lessines).



L'entrée dans les paysages urbains, lieux de concentration des activités humaines, s'accompagne d'une multiplication des sources sonores, qui interfèrent et changent constamment.

Le bruit de la circulation automobile prédomine généralement, en particulier le long des chaussées et rues principales qui desservent les agglomérations (à gauche, la chaussée de Renaix à Tournai). En «émerge» parfois le son d'un avertisseur ou la sirène d'un véhicule de secours.

À l'écart des voitures, les bruits de pas et le brouhaha des passants, amplifiés par la réverbération sur les façades, caractérisent les espaces piétonniers des centres-villes (au centre, la rue des Chapeliers à Tournai).

Plusieurs villes sont animées à certains moments – lors de festivités par exemple – par des concerts de carillon joués dans l'église principale du lieu ou, comme à Tournai, dans le beffroi (à droite, la haute tour de l'église Saint-Julien à Ath, dont le carillon se fait entendre les jours de ducasse*).

Certaines ODEURS marquent les paysages par leur intensité. Elles signalent par exemple, à distance plus ou moins grande, la pratique d'une activité industrielle agro-alimentaire (brasserie, usine de transformation de pommes de terre...) ou agricole (épandage de fumier sur les champs, ensilage du maïs...). D'autres odeurs, moins fortes et généralement plus agréables, imprègnent les espaces naturels ou cultivés (fragrance d'humus dans les bois, de blé mûr, de foin...).



Deux sources olfactives contrastées sont liées au rythme des cultures agricoles: le fumier épandu sur les champs (à gauche, à Arc-Wattripont, Frasnes-lez-Anvaing) et le foin fraîchement coupé (à droite, à Moulbaix, Ath).

Des voies de communication modernes, axées sur le transit

Si l'ensemble paysager présente peu de villes au rayonnement régional, sa partie septentrionale est cernée par des agglomérations et bassins industriels de taille importante (métropole lilloise, Mons – Borinage, Charleroi – Basse Sambre, Région de Bruxelles-Capitale...). Cette situation explique la présence d'un RÉSEAU AUTOROUTIER relativement dense traversant cette partie, principalement à ses marges. La portion sud est en revanche exempte de ce type d'infrastructures.

L'autoroute E19 (A7), datant du début des années 1970, est sise dans les confins orientaux de la portion nord et permet de relier la vallée industrialisée de la Haine à la région bruxelloise en longeant l'entité de Nivelles. L'autoroute de Wallonie (E42) offre, depuis la même période, une connexion rapide entre le sillon industriel et l'agglomération lilloise. Deux axes autoroutiers sont venus compléter ce réseau depuis : l'autoroute A17-E403, achevée en 1986, et reliant la région de Tournai à Bruges à travers la plaine scaldienne et l'autoroute A8 (voir p. 92), dont la construction s'est étalée de la fin des années 1970 jusqu'à l'an 2000. Longue de septante-trois kilomètres, elle traverse de part en part la partie nord de l'ensemble, joignant la frontière française à Hal. Plus globalement, cet axe a permis de faciliter les connexions routières entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne.



Sur le tronçon traversant l'ensemble paysager, l'autoroute E42 est en grande partie masquée par des merlons*, actuellement colonisés par un dense tissu boisé qui, en saison, offre une belle palette de couleurs automnales (à gauche, à hauteur de Bury, Péruwelz). Faute de moyens, ces massifs arborés n'ont pas été soumis à un aménagement et un entretien spécifiques. Pour des raisons de sécurité, ils font épisodiquement l'objet de coupes rases, modifiant ainsi grandement, mais temporairement, le paysage familier des navetteurs autoroutiers. Une circulaire ministérielle constitue depuis 2019 un cadre à la gestion durable des abords des infrastructures régionales.

Sur les axes plus récents, la volonté d'isolement de l'infrastructure a été reconsidérée et des vues dégagées sur le paysage environnant sont régulièrement offertes aux automobilistes lors de traversées de zones peu habitées (à droite, la plaine de l'Escaut vue depuis l'autoroute A17, à Dottignies, Mouscron).

La LIGNE FERROVIÈRE À GRANDE VITESSE de Hal à la frontière française (LGV1), achevée en 1997, a permis l'établissement de liaisons rapides entre Bruxelles et les villes de Paris et de Londres. Longue de septante et un kilomètres, elle traverse l'ensemble paysager selon un axe ouest-est. En direction de Bruxelles, elle oblique cependant vers le nord-est à hauteur de Chièvres pour venir longer l'autoroute A8 à partir d'Enghien.

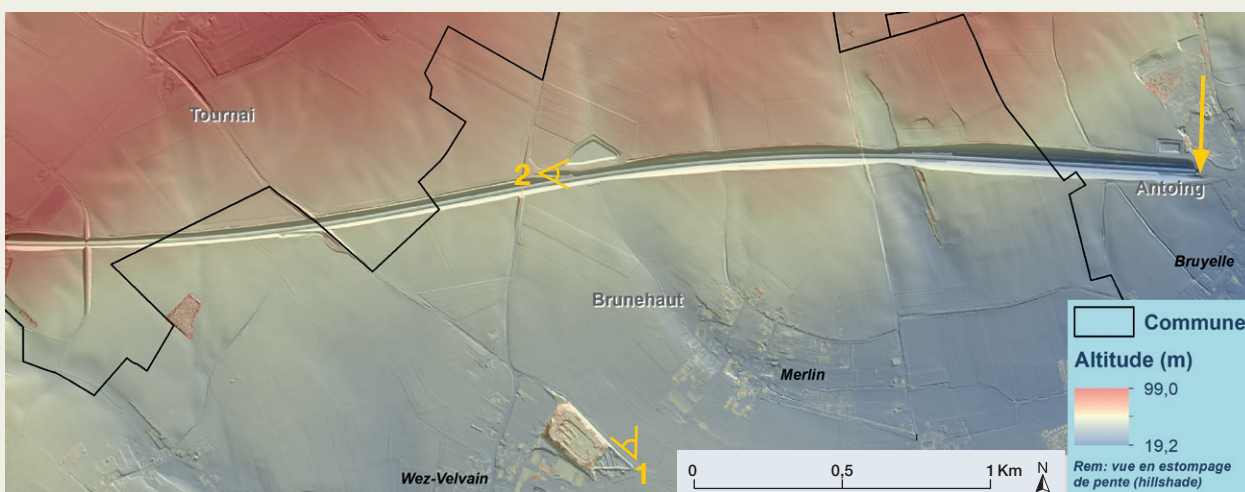
Une telle ligne ferroviaire présente une emprise technique* réduite par rapport à celle d'un axe autoroutier ou d'une voie navigable. Mais, la rigidité de son tracé impose des contraintes importantes, notamment en termes paysagers (impossibilité de contourner certains obstacles, obligation d'inciser profondément le relief ou de créer d'imposants remblais...). Au gré des variations topographiques du territoire traversé, le paysage peut être localement très affecté.



Long de plus de deux kilomètres, le viaduc d'Arbre (Ath) enjambe la large vallée de la Dendre orientale, aux nombreux obstacles artificiels (ligne ferroviaire, N56, canal Blaton – Ath). Plus long viaduc ferroviaire d'Europe, il consti-

tuait à l'époque de sa construction (1996) une prouesse technique en raison des risques d'effondrements karstiques menaçant la stabilité de l'ouvrage. La faible hauteur des piliers avait vocation à minimiser l'impact paysager.

En dehors des deux principaux ouvrages d'art visibles (les viaducs d'Antoing et d'Arbre), le plus important impact paysager de la LGV1 est observé entre Aubechies et Willaupuis. La plateforme y est nettement surélevée, fermant considérablement les perspectives. Sur la plupart des zones en remblai, une végétation herbeuse a été privilégiée à des formations ligneuses, qui auraient tranché avec le paysage de labours alentour (ci-dessus, le passage de l'Eurostar au sud-est de Willaupuis, sur le territoire de Belœil).



Source: par les auteurs, d'après SPW - Dpt de la Géomatique. Modèle Numérique de Surface (MNS).

Sur le plateau situé en rive gauche de l'Escaut, la LGV1 sort d'une tranchée couverte au niveau de Bruyelle (flèche, ci-dessus sur la carte du Modèle Numérique de Surface (MNS)). Elle traverse ensuite le territoire via un déblai suffisamment profond (2) pour rendre la ligne invisible depuis le plateau (1).

Ce type d'infrastructures est parfois difficilement accepté par la population riveraine – notamment les agriculteurs, confrontés à un nécessaire remembrement – qui voit son cadre de vie modifié sans en tirer de bénéfices directs en matière de mobilité. C'est le cas de la LGV1, puisqu'aucune gare ne dessert l'ensemble paysager.

Les lignes de chemin de fer classiques bénéficient d'un maillage relativement serré, bien que fortement réduit au 20^e siècle. Comme ailleurs en Wallonie, les plateformes des lignes désaffectées restent visibles dans le paysage et viennent régulièrement compléter le réseau autonome des voies lentes (RAVeL).

Les lignes ferroviaires peuvent également offrir de belles perspectives visuelles aux usagers du train. Cette perception du paysage revêt un caractère singulier compte tenu du défilement rapide des éléments qui le caractérise, en particulier dans le cas de trains à grande vitesse.



Depuis le TGV (ci-dessus, Willaupuis, Leuze-en-Hainaut), les reflets et éléments flous de l'avant-plan n'empêchent pas de distinguer le hameau de Faubourg (dominé par un site de stockage de céréales), le double alignement d'arbres bordant la N60 (flèche) et, au-delà, les collines boisées à l'est de Tournai.

Le transport de marchandises par les **VOIES NAVIGABLES** a connu un développement rapide au sein de l'ensemble paysager (voir la partie « Mise en place des paysages » à la p. 83). Outre l'Escaut, la navigation fluviale a été permise grâce à la canalisation de cours d'eau de moindre débit comme la Lys, la Dendre ou la Sambre et au creusement de nombreux canaux. Ce réseau de voies hydrauliques a dû s'adapter aux besoins du trafic de marchandises, dont l'augmentation du tonnage des péniches et la volonté de diminution des temps de trajet. Cette adaptation s'est notamment matérialisée par le recouplement de certains méandres de cours d'eau canalisés et par la construction de nouveaux canaux.

Consécutivement à ces transformations, deux types de voies navigables à l'empreinte paysagère distincte coexistent. Les premières, anciennement construites ou canalisées, sont implantées de manière discrète dans le territoire en raison de leur gabarit réduit et de leur tracé épousant la topographie. Ceci implique, en dehors des plaines, une sinuosité marquée et l'emploi d'une succession rapprochée d'écluses de faible hauteur. Les secondes présentent un impact paysager plus prononcé en raison d'un chenal plus large et linéaire, de berges artificialisées et de modifications sensibles



Inauguré en 1868 afin d'acheminer le charbon vers la Flandre, le canal Blaton – Ath (ci-dessus, à gauche, traversé par un pont-levis à la sortie de Belœil) présente un tracé tout en courbes. Celui-ci contraste avec le tracé large et rectiligne du tronçon du canal Charleroi – Bruxelles mis en service un siècle plus tard (ci-dessus à droite, durant des travaux de dragage à Ronquières, Braine-le-Comte).

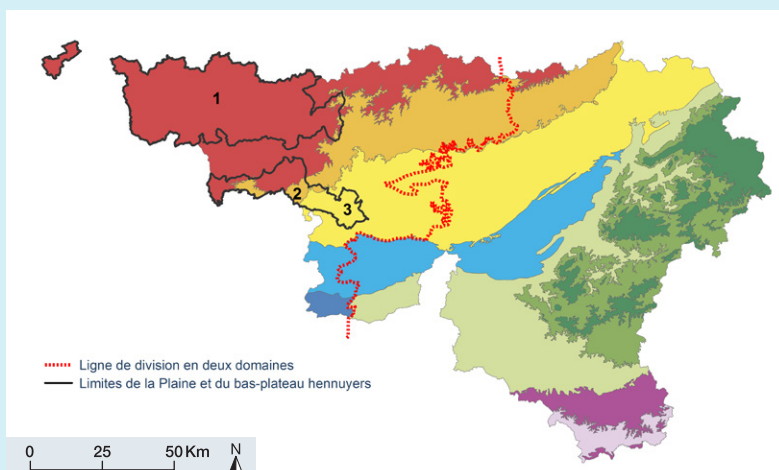
Ouvrage d'art le plus remarquable de ce canal, le plan incliné de Ronquières, impose sa silhouette bétonnée, et en particulier sa tour de 150 mètres, sur le plateau agricole environnant (ci-contre, à Henripont, Braine-le-Comte).



Si quelques industries implantées dans l'ensemble paysager, notamment extractives, utilisent ce mode de transport pour écouler leurs productions ou acheminer leurs matières premières, l'essentiel du trafic fluvial ne fait que transiter par ce réseau, bien connecté aux territoires environnants.

Des paysages en lien avec les composantes écologiques

Les caractéristiques du sol, du relief et du climat se combinent pour constituer des milieux différenciés abritant chacun une biodiversité spécifique. S'ils ne sont pas trop modifiés par l'homme, les paysages témoignent de ces variations écologiques au travers de la végétation spontanée.



Source : SPW - Dpt de la Géomatique. Carte bioclimatique de Wallonie 2015.

La combinaison des principales composantes climatiques (températures et précipitations) permet de catégoriser la diversité éco-climatique de la Wallonie en dix zones bioclimatiques qui conditionnent notamment l'agriculture et la sylviculture. Le territoire wallon est également divisé en deux domaines (selon la ligne rouge de la carte) : la partie nord-ouest appartient au domaine atlantique et les parties nord-est et sud au domaine méditerranéen, plus continental.

L'ensemble de la Plaine et du bas-plateau hennuyers est situé dans le domaine atlantique, au climat globalement tempéré et doux et aux précipitations relativement faibles, notamment en

période de végétation. Une zone bioclimatique, celle des « plaines et vallées scaldiennes » (1), occupe la majeure partie de l'ensemble. Elle se caractérise par les températures et la saison de végétation les plus élevées de Wallonie, et à l'inverse, par les précipitations les plus faibles. Deux autres zones sont représentées dans le sud de l'ensemble, dénommées « Hesbigno-brabançon » (2) et « Sambre-et-Meuse et Condroz » (3). Si la zone (2) est très proche de la première, la (3) se marque par des températures déjà plus faibles et des précipitations nettement plus élevées.

Malgré les variations du sous-sol, du sol et du relief, la Plaine et le bas-plateau hennuyers sont relativement homogènes sur le plan écologique. Les températures clémentes et les précipitations, relativement bien réparties sur la période de végétation, permettent le développement de cultures exigeantes, à l'exemple du froment. Néanmoins, un risque de déficit hydrique en saison de végétation est bien présent, bien que dans une moindre mesure pour la partie est de l'ensemble, située dans la zone bioclimatique Sambre-et-Meuse et Condroz.



Adaptés au cycle des moissons, le coquelicot (1) et la camomille (2) peuplent les bords des champs de céréales. La germination de ces plantes a lieu en hiver, favorisée par le labour qui ramène à la surface du sol les graines enfouies parfois depuis plusieurs années. Leur floraison, en juin et juillet, précède la fauche des cultures (Masnuy-Saint-Pierre, Jurbise).



Les peupliers hybrides demandent des températures hivernales modérées et des sols humides et profonds, conditions rencontrées dans les plaines et sur une large part des bas-plateaux (Ogy, Lessines).

Les paysages protégés

Bien qu'il n'existe actuellement pas de législation spécifique relative aux paysages en Wallonie, leur protection – qui constitue l'un des axes de la Convention européenne du paysage – est prise en compte ou assurée indirectement par une série d'outils comme les Plans de secteur, le classement de sites présentant un intérêt patrimonial ou naturel ou encore l'inscription au sein d'un Parc naturel.

Les périmètres d'intérêt paysager (PIP) du Plan de secteur couvrent principalement des zones boisées et les terres agricoles dégagées qui les entourent. Ils concernent également certaines vallées, dont la large plaine de l'Escaut en aval de Tournai, et plusieurs tronçons de canaux. L'association de défense de l'environnement de la Senne et de ses affluents (ADESA), chargée par le Service Public de Wallonie de mettre à jour les périmètres du Plan de secteur et de sélectionner des points de vue remarquables, a déterminé de nouvelles zones intéressantes sur le plan paysager. Davantage que les périmètres d'intérêt paysager du Plan de secteur, les périmètres et points de vue remarquables de l'ADESA s'inscrivent sur les bas-plateaux agricoles et d'autres espaces extra-forestiers.

Les villes et les campagnes comptent de nombreux bâtiments d'importance paysagère qui sont repris à l'Inventaire du patrimoine monumental de la Belgique. Certains d'entre eux bénéficient de mesures de classement qui garantissent leur protection. Le classement concerne également plusieurs sites présentant un intérêt paysager de premier plan, tels que des parcs et jardins de châteaux, des bois remarquables ou encore d'anciennes carrières. Quelques monuments et sites classés de la Plaine et du bas-plateau hennuyers possèdent le statut supplémentaire de Patrimoine exceptionnel de Wallonie. C'est le cas notamment de plusieurs châteaux et de leur parc (Belœil, Seneffe, Attre...) et de monuments urbains (Tour Henri VIII à Tournai, Hôpital Notre-Dame à la Rose à Lessines, église Saint-Vincent à Soignies...). Enfin, deux monuments et un site figurent sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco : le beffroi et la cathédrale Notre-Dame de Tournai qui indiquent de loin l'emplacement du centre-ville, ainsi qu'une partie du site des minières néolithiques de Spiennes, souterraines mais dont la protection s'étend aux zones agricoles situées en surface et dénommées « Champ à Cailloux ».

Une protection relative du paysage bâti est apportée dans le centre de plusieurs villes et villages par les périmètres des zones protégées en matière d'urbanisme, d'application entre autres à Tournai, Ath, Flobecq, Feluy et Merbes-le-Château. Une vingtaine de villages, parmi lesquels Aubechies, Steenkerque ou encore Ragnies, bénéficient d'un règlement général sur les bâtisses en site rural. Ces outils édictent des règles d'urbanisme spécifiques visant à fixer un seuil de qualité architecturale, ce qui a une incidence sur la qualité paysagère et sa préservation dans les zones bâties concernées. Leur valeur est cependant essentiellement indicative.

En raison de leur intérêt écologique, plusieurs sites naturels plus ou moins étendus sont inscrits comme sites Natura 2000*, certains d'entre eux étant classés en réserve naturelle. Il s'agit de zones de refuge et de développement pour la flore et la faune, tels que des bois, des terrains humides en fond de vallée, des bras morts de l'Escaut ou encore d'anciennes zones d'extraction. Ces sites sont soumis à une gestion destinée à les maintenir en état et à en préserver la biodiversité. Enfin, trois Parcs naturels étendent leur périmètre sur une partie de la Plaine et du bas-plateau hennuyers : le Parc des Plaines de l'Escaut dans le sud du Tournaisis, le Parc du Pays des Collines entre les bassins de l'Escaut et de la Dendre et le Parc des Hauts-Pays, dans le sud-ouest de l'ensemble paysager. Ils ont notamment pour mission de mettre en place une charte paysagère assurant la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine paysager du territoire qu'ils couvrent.

La mise en place des paysages de la Plaine et du bas-plateau hennuyers

Ce chapitre s'appuie sur la première partie de l'Atlas, intitulée « Les paysages de Wallonie ». Il a pour objectif de déterminer comment, pourquoi et dans quelle mesure le passé a modelé les paysages actuels. Il s'agit, autant que possible, de comprendre d'où viennent les fils qui tissent la trame paysagère et de reconstituer la trajectoire de celle-ci.

Les traces discrètes de la préhistoire et de la période gallo-romaine

Des témoins des périodes néolithiques, protohistoriques* et gallo-romaines ont été mis au jour en grand nombre dans la région, notamment à l'occasion des fouilles préventives réalisées lors de la construction de la ligne TGV ou des parcs d'activité économique. Ils prouvent la présence d'une activité humaine déjà fort développée à ces époques dans l'ensemble paysager. Pour autant, les traces perceptibles dans le paysage sont relativement minimales. C'est d'ailleurs le cas, la plupart du temps, sur l'ensemble du territoire wallon. On note néanmoins quelques exemples comme celui de la pierre Brunehaut à Hollain (Brunehaut), celui du « Zeupire » à Gozée (Thuin), probables mégalithes d'origine néolithique, ou celui de la fortification celtique (âge du fer) de Rouveroy (Estinnes).

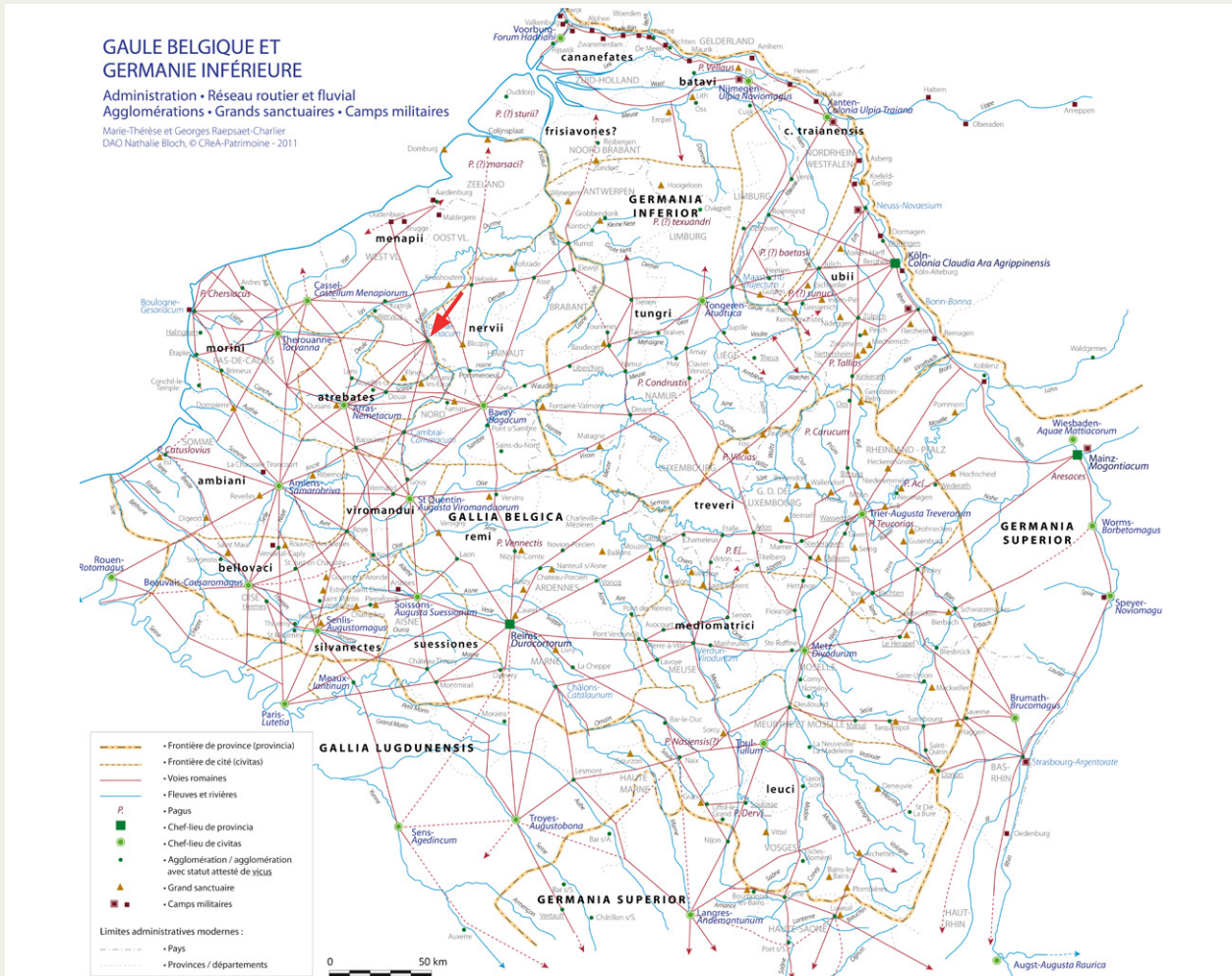
Par ailleurs, plusieurs routes au tracé rectiligne – certaines reprises sous le vocable « chaussée Brunehaut » – traversent le territoire de la Plaine et du bas-plateau hennuyers. Si on ignore encore souvent leur origine exacte, on retrouve généralement la trace de ces voies au moins à partir de l'époque romaine. Il est néanmoins important de rappeler que le tracé actuel de ces chaussées ne se superpose pas toujours exactement au tracé primitif.



Ci-dessus, la voie dite « chaussée Brunehaut » qui relie Bavay à Asse entre Hoves (Silly) et Graty (Silly).

La pierre Brunehaut (ci-contre) est une dalle en grès de forme trapézoïdale. Ce menhir mesure 4,20 mètres de hauteur hors sol du côté nord, mais plus de six mètres avec la base, pour 2,90 mètres à 3,20 mètres de largeur selon les endroits. Son authenticité est appuyée par la présence de sites néolithiques dans les environs immédiats. Divers documents anciens (notamment une gravure du 18^e siècle) montrent le monument en position inclinée. Il a été relevé au début du 19^e siècle. La pierre Brunehaut est classée depuis 1934.





Source : Raepsaet-Charlier, Marie-Thérèse et Georges (2011). Carte de la Gaule Belgique et de la Germanie inférieure. DAO Nathalie Bloch, © Université libre de Bruxelles / CReA-Patrimoine.

Comme le montre la carte ci-dessus dressée en 1974 et actualisée en 2011, Tournai (flèche rouge) constitue déjà une agglomération de type secondaire à l'époque romaine. Celle-ci est le carrefour et l'aboutissement de plusieurs voies de circulation. Le reste du territoire de l'ensemble paysager est traversé par plusieurs voies qui rayonnent depuis Bavay (chef-lieu de *civitas**), situé dans le nord de la France. Bien que non indiquées sur la carte, il importe de rappeler la présence de nombreuses villas* disséminées sur le territoire : on comptait environ une villa par village ou hameau actuel.

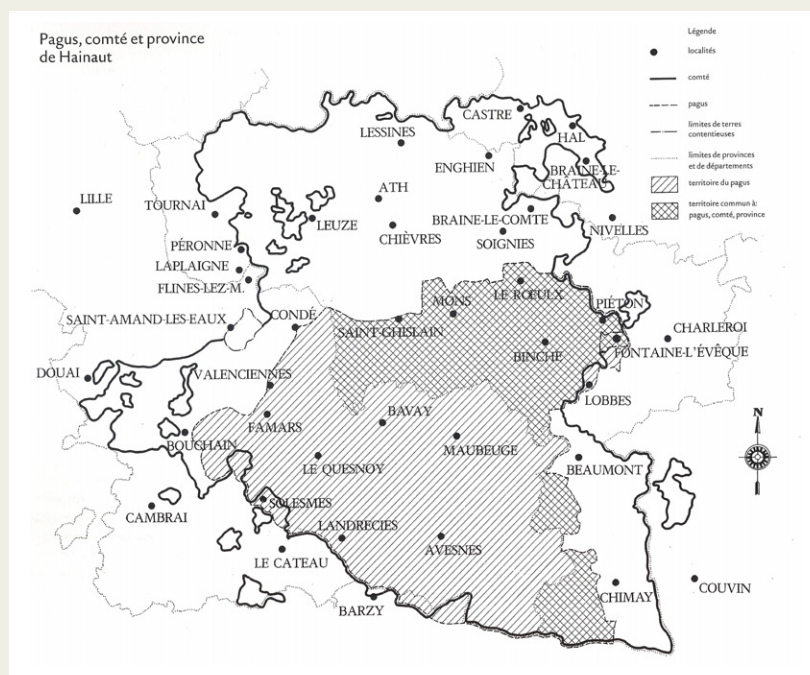
Cristallisation médiévale et moderne des villes d'aujourd'hui

Le phénomène urbain médiéval² tel qu'il se décline sur le territoire couvert par la Plaine et le bas-plateau hennuyers correspond dans sa plus grande partie à celui observé dans l'ensemble paysager voisin de la Haine et de la Sambre, ce qui semble cohérent dans la mesure où ces deux espaces relèvent dans leur majorité de l'ancien comté de Hainaut (voir la carte page suivante). Il importe avant tout de rappeler que l'origine et l'essor du phénomène urbain sont ici particulièrement indissociables du développement des campagnes, très fertiles, qui caractérisent la région.

² La ville médiévale se distingue de l'espace qui l'entourne par la combinaison d'éléments économiques, administratifs, judiciaires, démographique, mais aussi par l'existence d'une franchise, d'une enceinte... Elle est également un lieu d'échanges et un centre de production.

Elles contribuent largement à une économie qui dépasse le contexte local. Parallèlement, le développement de pôles urbains joue un rôle significatif, voire indispensable dans certains cas, pour la valorisation des campagnes dans lesquelles ils s'insèrent³.

La plupart des villes de la Plaine et du bas-plateau hennuyers trouvent leur origine au Moyen Âge, suite à une fondation religieuse dans la seconde moitié du 7^e siècle, au cours d'une des vagues d'évangélisation qui traversent nos régions⁴, mais aussi à l'essor d'une activité proto-industrielle (notamment textile), ou encore au développement d'un marché au niveau d'un carrefour routier. Le plus souvent, plusieurs de ces processus se combinent au fil du temps.



Source: Carte dessinée par M-A. Arnould, publiée dans Duvosquel J.M. (1986). *Albums de Croÿ*, t. 1 : *Comté de Hainaut I*, Bruxelles, Crédit Communal, p. 17.

La carte ci-contre représente le *pagus*^{*}, le comté et l'actuelle province de Hainaut. Bien que Tournai ne fasse pas partie du Comté de Hainaut, il partage en grande partie son évolution.



Source: Duvosquel, J.M. (1987). *Albums de Croÿ*, t. 5 : *Comté de Hainaut II*, Bruxelles, Crédit communal, pl. 66.

La ville de Soignies (ci-contre, sur une gouache réalisée en 1599) semble devoir son origine à la fondation vers le milieu du 7^e siècle d'une abbaye par un membre de l'aristocratie franque qui crée, sur sa propriété (*alleu*^{*}) de Soignies, une communauté monastique dont il devient l'abbé. Cette communauté est remplacée au début du 10^e siècle par un chapitre de chanoines qui est à l'origine du culte du fondateur de l'abbaye, Saint-Vincent (Madelgaire). L'édification de la collégiale, destinée à l'accueil des pèlerins, commence vers l'an mil et s'achève dans le courant du 13^e siècle. Le bâtiment, situé sur une petite butte, détermine encore aujourd'hui la silhouette de la ville. La localité rurale, qui s'étend autour de la collégiale, prend de l'ampleur en développant progressivement une activité commerciale et proto-industrielle dans le secteur du textile. Des droits lui sont octroyés peu à peu. Une enceinte est élevée dans la seconde moitié du 14^e siècle et consolidée au siècle suivant. Démantelée au 17^e siècle, elle est toujours partiellement visible et surtout perceptible dans le tracé des rues. La grande procession des reliques de Saint-Vincent qui anime le paysage soigné à chaque lundi de Pentecôte a été instituée en 1262 par l'évêque de Cambrai.

³ D'autres grands traits relatifs au processus d'élaboration des villes dans ce comté sont détaillés aux pp. 59, 60, 61 de l'Atlas des Paysages n°4 « La Haine et la Sambre ».

⁴ Pour plus de détails sur l'influence des fondations religieuses sur le territoire, voir également la p. 58 de l'Atlas des Paysages n°4 « La Haine et la Sambre ».



Source : [Fin 19^e – début 20^e siècles] Abbaye de Cambron, d'après un plan levé vers 1724 par Ch. Lannoy. Coll. Universiteitsbibliotheek Gent (Creative Commons licentie) – Permalink : <https://lib.ugent.be/catalog/rug01:000979881>.

Comme d'autres abbayes ou chapitres, le chapitre de Soignies joue également un rôle plus indirect dans la transformation du paysage de l'ensemble : il contribue à la fondation au 12^e siècle de l'abbaye de Cambron-Casteau (ci-dessus) qui s'installe sur une terre qu'il lui cède. L'abbaye fait aujourd'hui partie intégrante du parc animalier Pairi Daiza.

Tournai constitue un cas un peu à part. Elle est au Moyen Âge (et aujourd'hui encore) la ville la plus importante de l'ensemble. Contrairement aux autres villes, son développement et la continuité d'occupation de son site sont attestés depuis la période romaine (voir la carte de la p. 73). Son importance relative au sein du territoire s'explique par le rôle prégnant qu'elle joue alors tant dans les domaines administratif et religieux que militaire. Elle sera notamment chef-lieu de la *civitas* des Ménapiens (4^e siècle), brièvement capitale mérovingienne, puis siège de l'évêché de Tournai avant que celui-ci ne soit réuni avec l'évêché de Noyon au cours de la première moitié du 7^e siècle, l'évêché retrouvant ensuite son indépendance en 1146. Plusieurs enceintes successives y ont été édifiées. Dès les prémices, la ville doit par ailleurs son essor économique en partie à l'exploitation et au commerce de la pierre, lequel se trouve facilité par les voies de communication (chaussées romaines, Escaut) qui traversent le site. Cette industrie, et celle du textile par la suite, connaîtront un véritable épanouissement qui favorisera l'accroissement de la population et la création de nouveaux quartiers, elles seront également un des facteurs de l'érection de nombreuses églises.

Le 12^e siècle semble une période relativement charnière en ce qui concerne le paysage des villes de l'ensemble paysager. L'édification de fortifications se développe et ira d'ailleurs en croissant au 13^e siècle. Dans un contexte politique marqué par la genèse des principautés et l'affirmation des autorités comtales, le comté de Hainaut aspire à davantage de puissance extérieure et d'autonomie. Pour cela, les comtes de Hainaut doivent d'abord affermir et maîtriser leur espace intérieur. Ils vont donc avoir pour objectif de contrôler le réseau des lieux de centralité et d'imposer leur domination à certaines grandes familles. Est ainsi mise en œuvre une politique qui passe notamment par l'octroi de droits, le rachat de terres et surtout la construction de fortifications destinées à asseoir et fixer la présence comtale. Celle-ci sera clairement établie sur le territoire vers le milieu du 14^e siècle.

Durant la période moderne, diverses crises – conflits religieux menant à la scission de l'Etat bourguignon et à la création des Pays-Bas espagnols et conflits répétés opposant la France et l'Espagne – impactent le territoire et entraînent notamment un renforcement de la fonction militaire des villes.



Source : N.D. (1697). Plan en relief de la forteresse d'Ath au 1/600. Palais des Beaux-Arts de Lille, dépôt du musée des Plans-reliefs, Paris, inv. D. 2004. 1. 2.

Ath est un exemple des villes neuves établies, par le comte de Hainaut ou d'autres seigneurs. Elle a été créée par le comte de Hainaut Baudouin IV à la suite de l'acquisition du domaine d'Ath au 12^e siècle. Le site, au confluent des deux Dendre, est particulièrement stratégique et a été rapidement doté d'un donjon puissant pour assurer l'autorité du Comte face à la Flandre. Le plan-relief d'Ath (ci-dessus), outil tactique élaboré à l'époque de Louis XIV (1697), montre l'aboutissement de plusieurs siècles de développement de la localité au niveau économique, mais aussi d'amélioration et de consolidation de son rôle militaire. Deux enceintes seront successivement édifiées pendant la période médiévale (entre 1330 et 1350 et à la fin du 14^e siècle). La fortification telle qu'illustrée par le plan a été élaborée par Vauban entre 1668 et 1674.

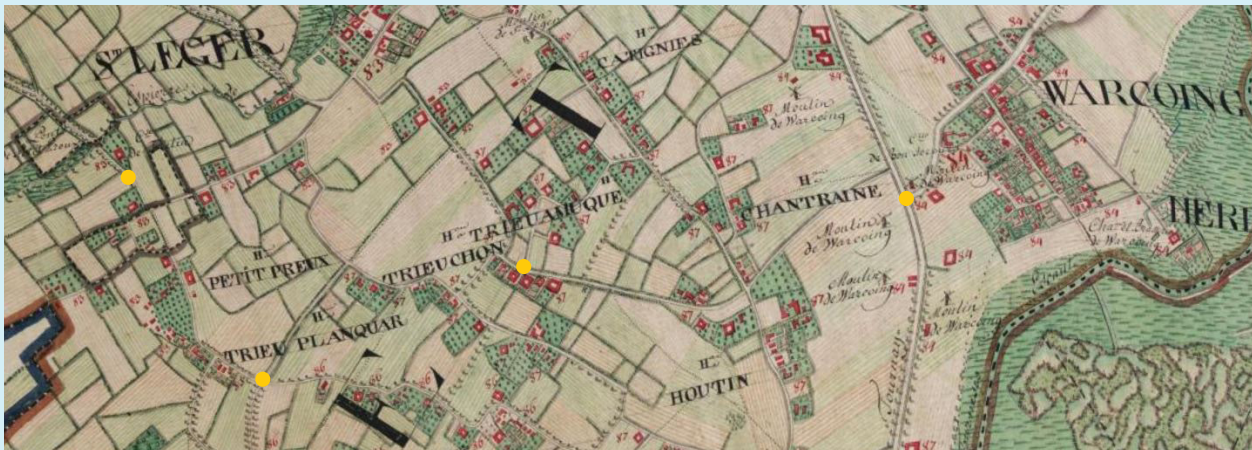
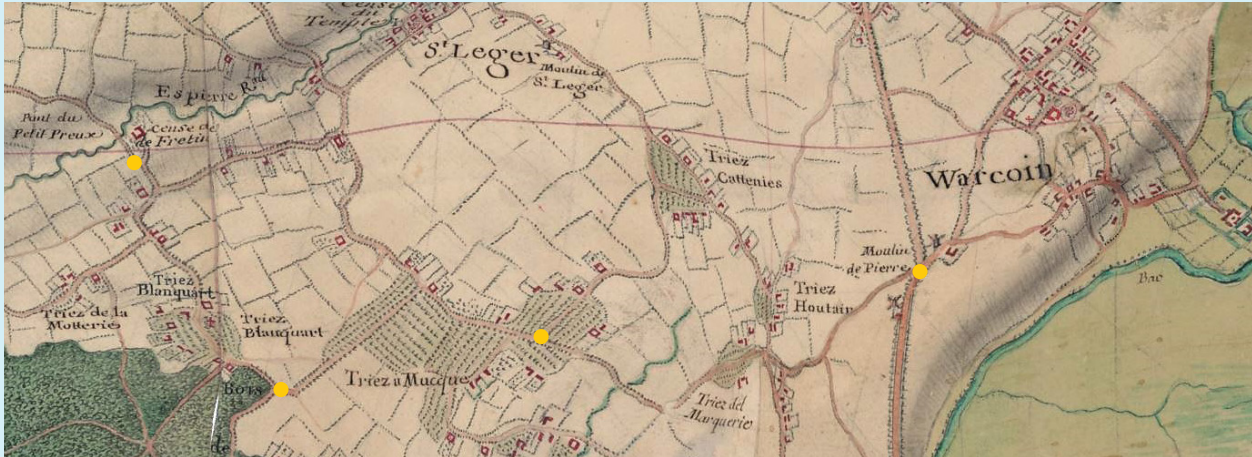
Les grands traits de l'évolution des campagnes jusqu'à la fin de l'ancien régime

On a rapidement rappelé les liens essentiels qui unissent villes et campagnes dans l'ensemble paysager et le rôle que les secondes ont joué dans l'essor des premières et inversement.

D'autres éléments liés au monde rural peuvent encore être mis en exergue pour comprendre le paysage actuel. Parmi ceux-ci, il convient d'évoquer la dissémination des lieux de peuplement et la division des paroisses primitives. Déjà bien entamés dans le courant du 11^e siècle, ils entraînent la multiplication des défrichements. Certaines régions seraient ainsi déjà dépouillées de leurs forêts dès le début du 12^e siècle, comme semble-t-il la rive gauche de l'Escaut. Cette période voit également l'émergence de vastes exploitations homogènes au sein de l'espace rural, à la suite de la reconstitution de petites propriétés. On remarque aussi l'arrivée de nouvelles communautés religieuses dont l'influence dans la structuration du territoire sera significative. Enfin, la paysannerie, qui sert de main-d'œuvre saisonnière dans les grandes exploitations et a seulement à sa disposition personnelle de petites parcelles, jouera également un rôle à cette période dans le déploiement et l'ancrage sur le territoire des plantes dites industrielles (comme le lin, les espèces oléagineuses et tinctoriales*) plus rentables sur de petits espaces. Cette paysannerie est également à l'origine de l'essor d'une pluriactivité (via la mise en œuvre de petites activités artisanales para-agricoles mais aussi de l'exploitation de la pierre) qui sera probablement le terreau de la proto-industrialisation et de l'industrialisation à venir et aidera à traverser les crises de la période moderne rappelées ci-dessus.

Ces crises joueront d'ailleurs un rôle indirect dans l'élaboration des caractéristiques culturelles propres à la région. Ainsi, certaines communautés particulièrement touchées durant cette période par les hostilités et les prélèvements qui y sont associés tentent d'échapper à certains impôts traditionnels ou d'en diminuer l'importance en choisissant des cultures nouvelles ou inusitées, non reprises dans les redevances, comme le colza.

À la fin du 17^e siècle et au début du 18^e siècle, l'agriculture est, dans l'ensemble paysager, toujours organisée collectivement en contraintes communautaires : assolement triennal associé à la vaine pâture du troupeau sur la jachère et, après la récolte, sur les sols cultivés. À cette organisation commune correspond le groupement de l'habitat et l'ouverture des parcelles. Cette organisation se délitiera progressivement à partir du début du 18^e siècle avec la disparition progressive de la jachère nue au profit de cultures dites industrielles (colza, lin, betterave sucrière, chicorée...) ou fourragères (trèfle, luzerne...) et l'apparition d'un mouvement d'individualisme agraire au contact de la Flandre. Dans le nord de l'ensemble, le paysan va donc installer sa ferme plus près de ses champs – et donc à l'écart du village – pour un meilleur résultat. Il enclot également ses champs pour les protéger. Ce mouvement de dispersion intercalaire se développe par la suite surtout à l'époque de Ferraris (ca 1770), lorsqu'un édit supprime le droit de parcours et permet les enclosures*. Celles-ci disparaîtront néanmoins entre la fin du 18^e siècle et le milieu du 19^e siècle au profit de l'openfield.



Extraits des cartes de Villaret (1745-1748) et de Ferraris (1771-1778). Cartes scannées et géoréférencées obtenues via le site geopunt.be (Cartotheek van het Instituut National de l'Information Géographique et Forestière, ter beschikking gesteld door Onroerend Erfgoed en Informatie Vlaanderen). Sources : Carte topographique historique de la région entre Gand-Tournai et Maastricht-Liège. Conçue par l'ingénieur royal Villaret, 1745-1748, Institut National de l'Information Géographique et Forestière, Saint-Mandé (France), CH 292 établi à l'échelle 1:14.400 et Carte de Ferraris, Pecq 20 (1771-1778), Bibliothèque Royale de Belgique, Bruxelles.

La carte de Villaret (en haut) a été élaborée entre 1745 et 1748 par Jean Villaret, ingénieur-géographe à la cour, après la conquête d'une partie de notre territoire par la France dans le contexte de la guerre de succession d'Autriche. Durant cette courte période sous autorité française, un groupe de géographes a été envoyé sur place pour cartographier les zones nouvellement conquises. Villaret s'est occupé de la région entre Menin-Gand et Tournai et entre Maastricht et Liège. La carte de Villaret comprend plus de quatre-vingts feuilles. Réalisée environ un quart de siècle avant celle de Ferraris (1770-1778) (en bas), cette carte donne à voir le paysage du milieu du 18^e siècle : utilisation des sols, éléments paysagers, domaines abbatiaux, habitations, routes historiques, toponymes. Conservée dans des collections françaises et peu connue, elle a été redécouverte récemment et mise en ligne.

Grâce à la carte de Villaret, il est possible de constater que le territoire situé sur la rive gauche de l'Escaut à hauteur de Warcoing (à proximité de la Flandre) a déjà connu le passage vers des formes culturelles plus individuelles comme en témoignent les enclosures et une certaine forme de dispersion. Pour autant, une série de trieux*, dont on ne trouve plus la trace aujourd'hui à cet endroit que dans la toponymie, apparaissent encore très distinctement. Les trieux (appelés aussi rejets) constituent des formes inachevées ou aérées de *green villages*, c'est-à-dire des hameaux ou des villages dont les maisons sont distribuées densément ou de manière plus espacée (comme ici) autour d'un espace de forme et de taille variées. L'espace central (prairie, terrain vague couvert d'herbes et parfois planté d'arbres) que constitue le trieu appartient à la communauté et sert de pâturage collectif ou pour la récolte de bois... La carte de Ferraris réalisée quelques trente ans plus tard montre une réalité qui semble avoir évolué : la dispersion paraît avoir augmenté tandis que les trieux sont nettement moins lisibles. On note également la progression des défrichements. Les pastilles jaunes ont pour but de faciliter le repérage et la comparaison des deux cartes.

Les transformations majeures du territoire de la fin du 18^e siècle au début du 20^e siècle.

La seconde moitié du 18^e siècle constitue un tournant en matière économique pour la région, tournant qui sera notamment tributaire du développement du réseau de voies de communication. Cette évolution importante des infrastructures de transport (voir ci-dessous) dans la Plaine et le bas-plateau hennuyers à partir du 18^e siècle s'explique entre autres par le développement de l'industrie locale (extractive, textile...) et du commerce. En retour, la mise à disposition de voies de communication efficaces renforcera la croissance de ces dernières. Mais l'ensemble paysager va aussi et surtout largement profiter des investissements réalisés au niveau des transports pour l'exportation des produits issus des bassins charbonniers du Borinage, du Centre et de Charleroi. Il se trouve en effet situé entre ceux-ci et les régions où s'exportent les produits des houillères. Un dynamisme économique bien net s'observe ainsi déjà dans l'ensemble paysager dans la seconde moitié du 18^e siècle via la circulation d'orge et de houblon (Hainaut central), de colza et d'huile (Tournaisis notamment), de pierres et de chaux (rive droite de l'Escaut), bas et bonneterie (Hainaut occidental et Tournaisis), toiles, cuir...

Le développement de l'industrie du textile

On constate, à partir de la seconde moitié du 18^e siècle, un phénomène de proto-industrialisation dans le domaine du textile. Il s'inscrit dans la poursuite et la diversification des activités textiles traditionnelles (toile autour d'Ath, Lessines et Enghien ; bonneterie* dans le Tournaisis ; tradition rubanière* à Comines ; tapisserie et dentelle à Tournai ; molleton pour la région de Mouscron...). La paupérisation des petits exploitants dans les campagnes croît, la taille des exploitations agricoles ayant encore diminué suite à la croissance démographique. Ces petits exploitants, habitués à la pluriactivité campagnarde, vont constituer dès lors une main-d'œuvre disponible, abondante et peu coûteuse, pour le travail manufacturier dans le domaine du textile. Les débuts de l'industrie textile vont donc s'appuyer sur cette main-d'œuvre fondamentalement rurale et domestique : la famille constitue l'unité de production et une partie de la maison est dédiée à la filature ou au tissage. C'est seulement par la suite et parfois assez tardivement que ce travail domestique se verra doublé puis remplacé par un travail en ateliers et en usines.



La région de Mouscron (toile et molleton) s'adjoint dans le courant de la seconde moitié du 18^e siècle au pôle textile tout proche du nord de la France (Lille-Roubaix-Tourcoing). Les industries textiles vont s'y concentrer à partir du début du 19^e siècle. Le paysage jusqu'alors rural évolue considérablement : la population augmente, les villages se développent par des implantations commerciales et industrielles et la multiplication des logements, le déploiement des voies de communication... De village, Mouscron se transforme progressivement en une ville qui présente les grands traits des cités industrielles : habitat ouvrier, suivi plus tard de logements sociaux, présence de quelques maisons bourgeoises et bâti plus cossu des patrons d'industrie. Ci-contre, la filature « F. Vanoutryve et Cie », un des plus anciens sites mouscronnois (1860) dont l'activité a seulement été délocalisée il y a peu.

D'un point de vue paysager, l'industrie textile est donc au départ fondamentalement très discrète. Elle le reste lorsqu'elle s'organise en usines et fabriques, si on la compare aux autres industries qui se déploient à la même époque.

Différents éléments justifient cette discrétion : une plus grande liberté dans le choix des implantations (à l'exception de la nécessité de disposer d'eau en abondance) et leur grande dispersion géographique, une perturbation minimale de l'espace dans lequel elles s'inscrivent... Le secteur textile connaîtra un développement important dans la région et se maintiendra jusque dans les années 1960 environ.



Leuze. — Ecole provinciale de bonneterie et rue du Neflier

Source : N.D. Carte postale. Leuze. Ecole provinciale de bonneterie et rue du Neflier, Imprimerie-Papeterie Jos. Lesage fils, Grand'Rue, 69, Leuze, non circulée.

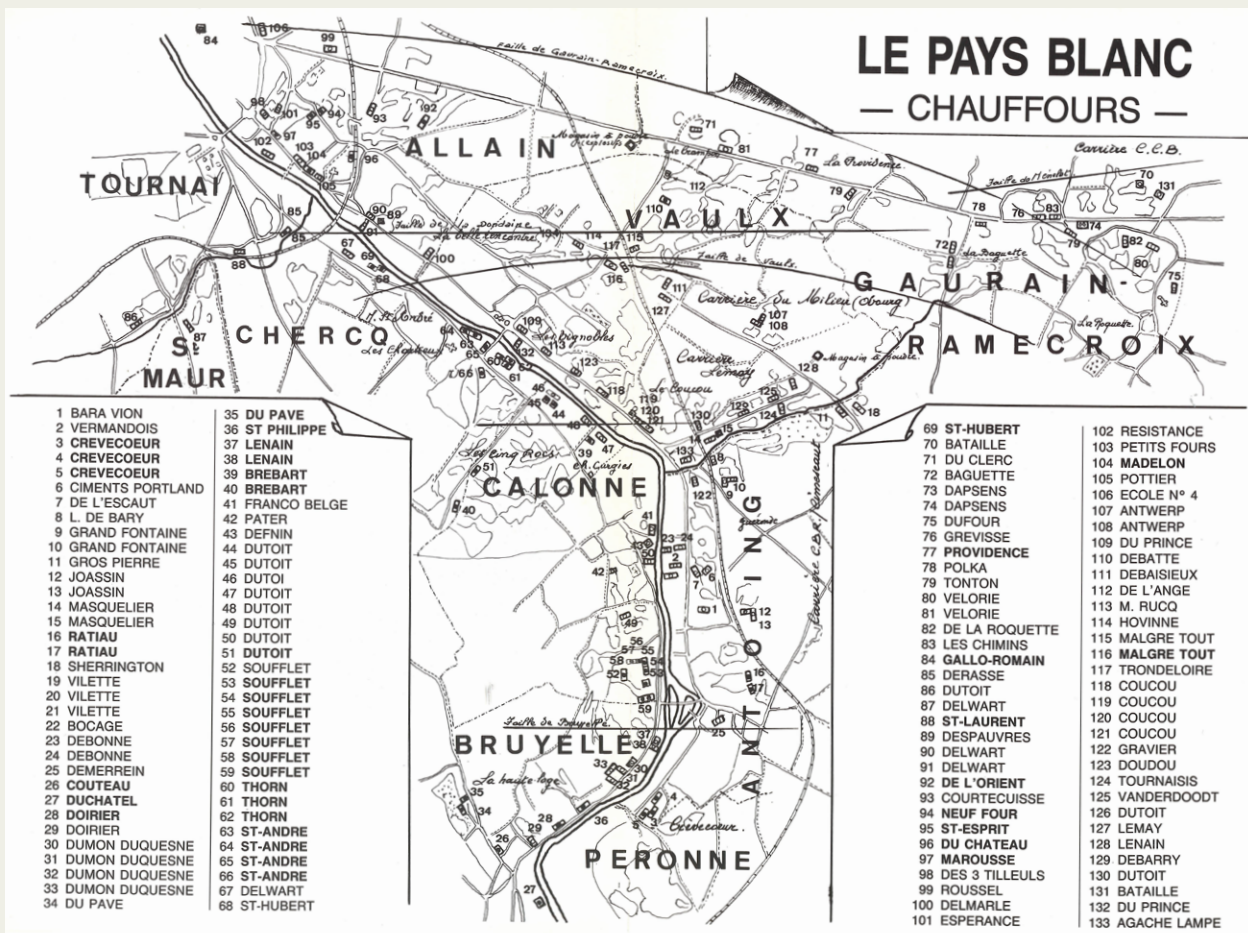
Dans le Hainaut occidental s'est développée la bonneterie. Prenant appui sur Tournai puis Leuze-en-Hainaut et Péruwelz, elle s'est ensuite propagée vers Quevaucamps, Basècles, Stamburges et Grandglise (Belœil) et vers Blaton (Bernissart). On note au début du 20^e siècle, la création de trois écoles – à Tournai, Leuze-en-Hainaut (ci-dessus) et Quevaucamps. Elles étaient destinées à former les ouvriers ou ouvrières pour la confection.

Le développement de l'industrie extractive

Les premières traces d'exploitation de la pierre dans l'ensemble paysager sont antérieures à la période romaine. C'est néanmoins surtout à partir du Moyen Âge que l'activité extractive et la production de chaux vont laisser des traces lisibles dans le paysage, notamment via les bâtiments construits en pierre de la région. À cette époque, Tournai est déjà au centre d'une véritable industrie extractive qui exporte sa production sur une longue distance. L'exploitation des autres gisements (Arquennes, Écaussinnes, Maffle, Soignies...) est davantage occasionnelle et destinée à un usage local ou régional.

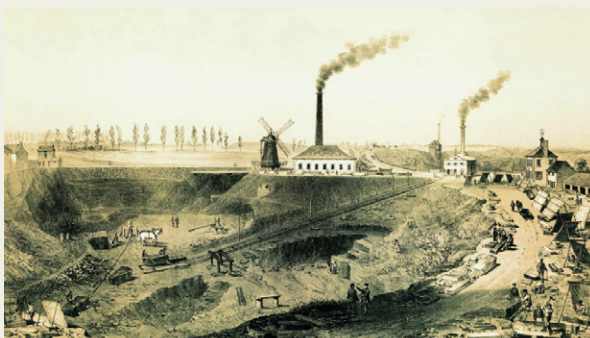
L'exploitation de la pierre connaît un tournant décisif à partir de la seconde moitié du 18^e siècle. Elle bénéficie d'une conjoncture positive et est stimulée par l'utilisation croissante d'ornements en pierre dans les bâtiments civils ou religieux. La mécanisation des exploitations (vapeur – introduite dès la fin de l'ancien régime et diffusée un peu plus largement sous le régime français – puis électricité), très utile pour résoudre le problème d'exhaure, va progressivement, dans le courant du 19^e siècle, modifier les structures des exploitations. Elle permettra une augmentation de la production qui rencontrera la demande croissante, associée à l'augmentation de la population, à la hausse du niveau de vie et au développement d'infrastructures de toutes sortes... L'activité extractive va ainsi prendre de l'ampleur mais, contrairement à ce qui se passe dans les bassins houillers, l'industrie de la pierre restera jusqu'à la Seconde Guerre mondiale majoritairement de type familial.

Quelques sociétés anonymes et certaines formes de concentration apparaissent néanmoins dès la fin du 19^e siècle. La région est un des principaux producteurs de pierre (pierre de taille, chaux, moellons et pierraille) du royaume à la fin du 19^e siècle. Comme dans le secteur textile et outre la transformation directe du territoire par le processus extractif, apparaîtra toute la gamme du bâti en relation avec le développement industriel (maisons ouvrières, cités sociales, villas bourgeoises ou châteaux entourés d'un parc et destinés aux patrons...).



Source: Nicolas, M. et F. Chantry (1992). *Le Pays Blanc. Des chauffours aux cathédrales industrielles. Soignies. Impr. Lemaire.*

De nombreux chauffours ont été, par le passé, en activité dans la région de Tournai, à proximité des carrières. Pour la localisation de celles-ci, dans le passé, voir la carte analogue à la p. 253.



Source: Canelle A. (1852) « Carrières et scieries de pierre bleue de M. P. J. Wincqz à Soignies » In : Gêruzet J. (Ed.) (1854), *La Belgique industrielle, Bruxelles, Impr. Simonau & Toovey, pl. 218.*

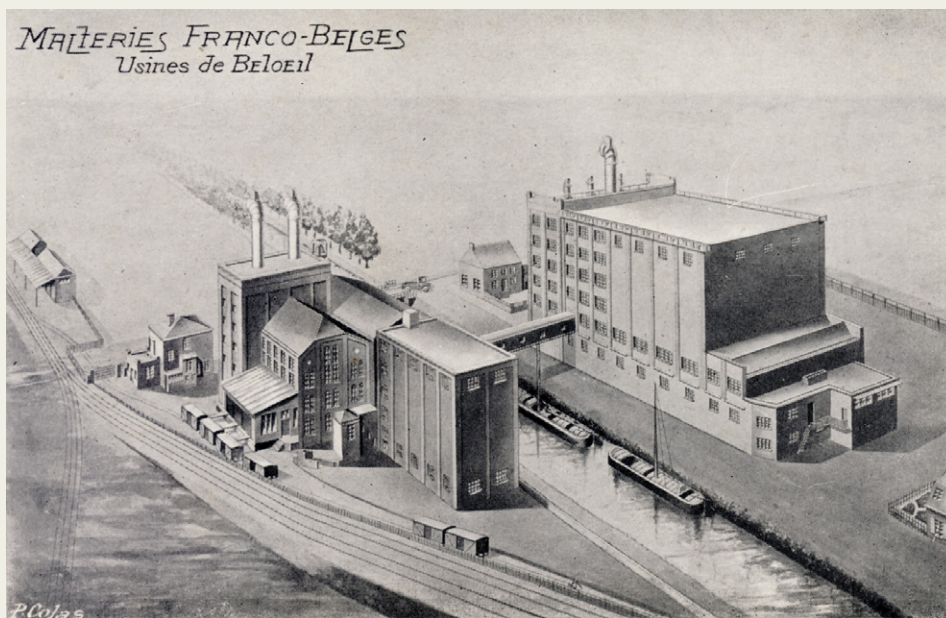
La « Grande Carrière Wincqz » est une ancienne carrière de pierre bleue, située à Soignies. Le site, qui s'est développé dans le courant du 19^e siècle, est encore complet (scierie, pavillon du treuil, forge, menuiserie, bureaux...) et présente une grande cohérence. Il est classé depuis 1992 et accueille un centre de formation aux métiers de la pierre et du patrimoine.

Le développement de l'industrie agro-alimentaire

L'agriculture va connaître des transformations complexes dans le courant du 19^e siècle. Celles-ci sont profondément liées au développement industriel – de l'ensemble paysager mais surtout des régions charbonnières voisines – et à l'augmentation en parallèle de la population. L'accroissement important de la demande en céréales dans la seconde moitié du 19^e siècle entraîne une conjoncture favorable pour les moyennes et les grosses exploitations agricoles. Les paysans plus modestes pâtissent par contre de l'augmentation du prix de la terre. Le territoire connaît, dans ce cadre, diverses évolutions. On note une amélioration des sols incultes par la mise en œuvre de travaux de drainage importants, qui suscite par ailleurs le développement de l'industrie céramique (via la production de tuyaux d'évacuation pour l'eau) et le remplacement de la culture du lin par celles de plantes de culture intensive (comme le tabac, la chicorée ou les plantes médicinales) pour les exploitants les plus modestes.

La production de betteraves sucrières va également connaître une certaine stimulation durant cette période. Cette culture s'est implantée dans la région sous l'empire français suite aux problèmes d'approvisionnement en sucre de canne. L'importation de sucre de canne depuis les Antilles pâtit, au début du 19^e siècle, de la guerre sur mer qui oppose la France et l'Angleterre et que remportera cette dernière. Le procédé d'extraction du sucre à partir de betteraves était connu dès le milieu du 18^e siècle mais jusqu'alors peu exploité faute d'intérêt.

L'orientation de l'agriculture vers les grandes cultures (céréales, betteraves, lin, colza) s'affirme donc dans le courant du 19^e siècle et entraîne le développement d'une industrie agro-alimentaire (brasseries, sucreries...).



Source: N.D. Carte postale. Malteries franco-belges. Usines de Belœil, Ateliers P. Colas, Paris, non circulée. (Coll. privée).

Ci-contre, les malteries franco-belges à Belœil, créées en 1868 et toujours actives.

Le développement des voies de communication

L'ensemble paysager dispose déjà de quelques bonnes routes avant 1750, notamment les chaussées qui relient Mons à Bruxelles, à Tournai, à Ath et à Courtrai. Leur réalisation a été facilitée par le relief peu accidenté. Le réseau principal est par la suite considérablement étoffé et des embranchements plus modestes (depuis les villages) viennent s'y accrocher. Après une période de stagnation sous le régime français, la multiplication des routes reprend sous le régime hollandais, qui corrige certains manques du réseau, notamment via une série de transversales. Cette multiplication continue durant les vingt-cinq premières années de l'indépendance, sous forme de concessions le plus souvent. La croissance se tasse à partir du milieu du 19^e siècle avant de reprendre avec la diffusion de l'automobile.

L'évolution en matière de voies d'eau est également rapide dans la région, comparativement à d'autres : l'Escaut, naturellement et facilement navigable, la Dendre, la Sambre et plusieurs canaux (Mons – Condé, Antoing – Pommerœul...) sont déjà exploités à la veille de l'indépendance de la Belgique tandis que le canal Charleroi – Bruxelles le sera en 1832 et celui de l'Espierres (de Warcoing à la Deûle, rivière française affluente de la Lys) en 1843. Comme c'est le cas pour les routes, l'enjeu lié à l'exportation du charbon issu des bassins hennuyers est déterminant dans le développement du réseau de transport fluvial. Si le positionnement de ce réseau demeure stable face aux autres moyens de transport jusqu'au début des années 1860, sa fréquentation diminue ensuite rapidement lorsque le réseau ferroviaire se développe. Ce dernier permet en effet de diminuer le coût du transport. L'essentiel des lignes de chemin de fer est réalisé dans l'ensemble avant les années 1870, seules quelques traverses le sont encore par la suite (pour plus de détails, la carte des voies navigables en 1914 et celle du réseau ferroviaire en 1880, voir les pp. 67-68 de l'Atlas des Paysages n° 4 « La Haine et la Sambre »).

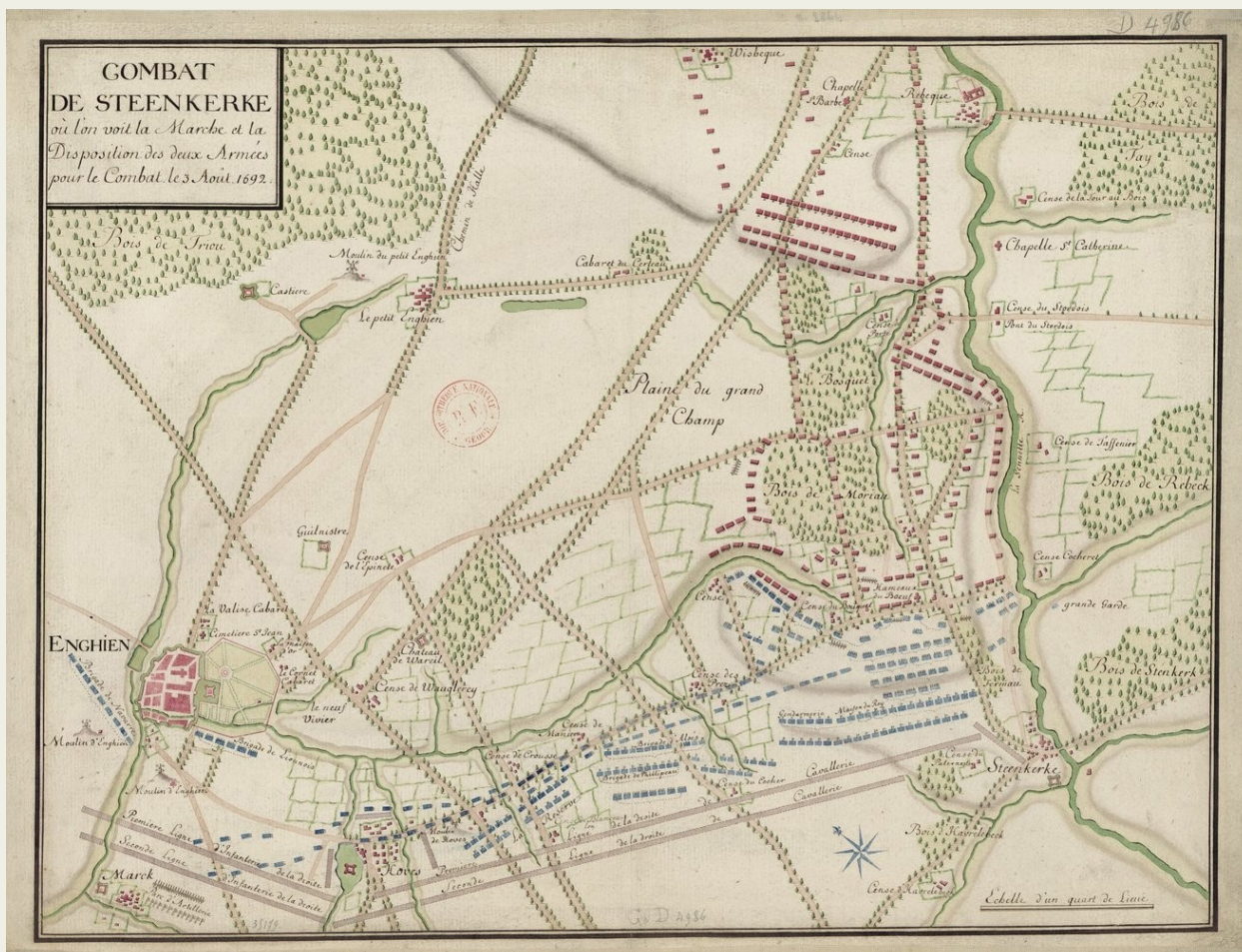


Située sur l'entité de Pecq, la coupure de Léaucourt est composée de deux méandres de l'Escaut recoupés lors d'une des rectifications réalisées au cours de la seconde moitié du 19^e siècle (1882). Cette zone humide, dotée d'une faune et d'une flore particulières et constituant une halte pour les oiseaux migrateurs, fait aujourd'hui partie d'un site Natura 2000.



L'actuelle gare de Soignies est un bâtiment de style éclectique monumental associant la pierre calcaire et la brique, comme plusieurs autres gares de la région. Elle a été construite à la fin du 19^e siècle pour remplacer la première gare érigée à l'ouverture de la ligne ferroviaire reliant Bruxelles à Mons par Tubize en 1841, et qui était devenue trop petite.

Source: N.D. Carte postale. Soignies. Intérieur de la gare. Editeur Delmoitié, Soignies, n° 12099, circulée en 1909. Coll. privée.



Source : Reiff (cartographe) (1692). Combat de Steenkerke, où l'on voit la Retraite des ennemis et jusques où les troupes du Roi les ont poussés, le 3^e août 1692, s.l. Document cartographique manuscrit conservé à la Bibliothèque Nationale de France, 1 file ms : en coul. ; 39 x 52 cm, GED-4987.

On sait peu de choses de l'origine des alignements d'arbres situés le long des routes wallonnes. Bien que simplifiée, cette carte illustrant la bataille de Steenkerke⁵ (3 août 1692) semble indiquer la présence d'alignements de ce type déjà à la fin du 17^e siècle. En France, l'origine des alignements le long des routes s'expliquerait d'abord économiquement et militairement, notamment par la nécessité de disposer de bois après les défrichements importants de la période médiévale. Par la suite, les alignements auraient également servi à préserver le tracé des chemins et leur largeur. Par ailleurs, il faut également noter l'émergence de préoccupations esthétiques en parallèle avec la volonté des souverains d'affirmer leur autorité sur le territoire. Ces plantations joueraient aussi un rôle de repère (voir la carte ci-dessus) ou d'abri pour les armées en campagne. Plus tard (19^e siècle), on leur reconnaît encore un rôle technique (stabilisation et assainissement des chaussées, délimitation de l'espace privé/public), mais aussi esthétique et économique. Le 20^e siècle voit le nombre d'alignements chuter drastiquement suite à l'élargissement des routes mais aussi leur désignation comme danger pour la sécurité routière.

⁵ La bataille de Steenkerke, qui se solde par la victoire de la France, s'inscrit dans le cadre de la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697). Celle-ci oppose Louis XIV à plusieurs autres monarques européens soucieux de limiter ses ambitions expansionnistes.

Les conflits du 20^e siècle

Les traces laissées par la Première Guerre mondiale sont relativement localisées dans l'ensemble paysager. On note notamment quelques dizaines de maisons en ruines ou gravement endommagées au faubourg Morelle à Tournai en août 1914. Les traces les plus marquantes se trouvent dans la commune de Comines-Warneton située sur le front de la Lys à l'Yser. La commune constitue la seule zone de guerre de position de Wallonie. Elle a été continuellement occupée tout au long de la guerre par les troupes qui y vivaient retranchées et dissimulées. Les quatre années de guerre ont laissé des traces physiques encore bien perceptibles aujourd'hui : abris, postes de commandement, postes de secours, reliefs liés aux tranchées, cratères creusés par l'explosion de mines souterraines. Une multitude de cimetières et nécropoles, édifiés après 1918, se concentrent également sur la commune et y créent un véritable paysage du souvenir. Ils sont souvent aménagés suivant une structure identique faite d'un mur d'enceinte en pierre, d'une croix et d'inscriptions commémoratives. Certains de ces cimetières ont des impacts paysagers parfois importants (*Prowse Point Cemetery, Mud Corner*), d'autres sont cachés dans les bois (*Toronto Avenue Cemetery*, par exemple). Après le conflit, les reconstructions opérées sur le territoire se sont basées sur les modèles anciens (volumes, matériaux...).



À la route de la Riche rue à Ploegsteert, on remarque les cratères *Ultimo* et *Factory Farm* (à gauche), conséquences des explosions qui engagèrent la seconde bataille de Messines (7 juin 1917). Ils sont aujourd'hui transformés en étangs.

Le Mémorial britannique de Ploegsteert (à droite) a été édifié pour honorer la mémoire des milliers de soldats dont les corps sont restés ensevelis dans les tranchées. Cet ensemble architectural constitué d'une colonnade circulaire encadrée de deux lions a été érigé le long de la route de Ploegsteert-Ypres et inauguré le 7 juin 1931.

La Seconde Guerre mondiale a également amené divers bouleversements dans le paysage de l'ensemble notamment suite aux bombardements allemands qui se sont déroulés dans le cadre de l'invasion de mai 1940, appelée campagne des dix-huit jours. Les dégâts furent considérables dans certaines villes, comme Tournai, où plus de 1 500 maisons ont été détruites et de nombreux édifices publics détériorés, ou comme Enghien, où une centaine de maisons furent totalement ou partiellement démolies. Le but recherché par l'envahisseur est la désorganisation du territoire à l'arrière du front, les gares ou les ponts étaient d'ailleurs spécifiquement visés. Quatre années plus tard, de nouveaux bombardements ont lieu, par les alliés cette fois, dans le but de tromper l'ennemi sur le lieu du débarquement. Tournai, par exemple, sera à nouveau touchée.



Source: N.D. Carte postale. Tournai 1940. Eglise St-Brice et rue du Pont, L'Édition Belge, Bruxelles, non circulée.

À Tournai (ci-contre), en mai 1940, la cathédrale a été épargnée mais les dégâts furent considérables dans le reste de la ville. Des quartiers entiers ont été rasés. En 1944 est créé un Commissariat à l'urbanisme qui va encadrer la reconstruction de la ville via l'élaboration d'un plan d'urbanisme.

Le plan donne une série de prescriptions à propos des toits, de la couleur, des rythmes et des matériaux à employer.

Des paysages qui inspirent les artistes

L'ensemble de la Plaine et du bas-plateau hennuyers a très peu fait l'objet de représentations picturales et photographiques au cours des deux derniers siècles, comparativement à d'autres régions de la Wallonie (telles que la Meuse et l'Ardenne par exemple⁶). Une des raisons principales de cette situation est l'intérêt presque exclusif des peintres et des photographes, dans le courant du 19^e siècle, pour les paysages dits pittoresques*. La vocation agricole de la région, le relief doux et les paysages assez répétitifs qui en découlent rencontrent peu les aspirations d'une esthétique qui prise la variété et, par extension, les reliefs plus encaissés.

Quelques photographes se sont néanmoins intéressés à ces paysages agricoles et en ont transmis leur vision. C'est le cas par exemple de Louis Pion. La ville de Tournai a aussi particulièrement bénéficié de la présence de deux photographes professionnels actifs au tournant du 20^e siècle, René Desclée et Jules Messiaen.



Source: Pion, Louis (n.d). La pause des paysans. Lavis et dessin à l'encre de chine. Coll. Musée des Beaux-Arts de Tournai.

Quelques rares peintures et photographies de Louis Pion, consacrées au travail des champs, immortalisent indirectement certains paysages agricoles.

⁶ Voir à cet égard la carte de localisation des paysages wallons représentés dans l'art pictural, dans l'art photographique et dans les guides de voyages, à l'échelle de la Wallonie, qui a été publiée dans l'Atlas des Paysages n°6 « La Vallée de la Meuse » à la p. 96.



Source : Desclée, René (1912). Tournai : panorama de la Grand'Place. 19 juin 1912. (Collection privée. © Archives Iconographiques du Tournaisis)

N'ayant pas de point de vue en hauteur naturel permettant de découvrir la ville de manière panoramique (à l'exception du mont Saint-Aubert), certains photographes actifs à Tournai ont utilisé le cerf-volant (ci-contre) ou se sont postés au sommet des clochers qui parsèment la ville pour en obtenir une représentation plus globale.

D'autres médias ont aussi pu jouer un rôle dans la diffusion d'une image des paysages de la Plaine et du bas-plateau hennuyers.



Source : extrait de l'ouvrage « Martine – Les quatre saisons », p.17, Delahaye G. et Marlier M. (1962). © Casterman. Avec l'aimable autorisation des Auteurs et des Editions Casterman.

Même s'ils ne sont pas identifiés précisément, de nombreux décors dans lesquels évoluent les personnages dessinés par Marcel Marlier (Martine, Jean-Lou et Sophie) représentent des paysages de la Plaine et du bas-plateau hennuyers, région où habitait l'auteur. On remarque notamment dans ce dessin la présence de saules têtards en arrière-plan.

Les évolutions contemporaines

Après la Seconde Guerre mondiale, la Plaine et le bas-plateau hennuyers connaissent, à l'instar du reste de la Wallonie, une période de changements accélérés. Les mutations économiques et le développement de nouveaux modes de vie et de déplacements modifient sensiblement les paysages. Certaines de ces évolutions contemporaines sont présentées plus spécifiquement. Elles concernent l'intervention des acteurs publics wallons et européens, le développement des parcs d'activité économique, l'évolution du réseau autoroutier et fluvial, la création des Parcs naturels et les nouvelles pratiques touristiques et de loisirs.

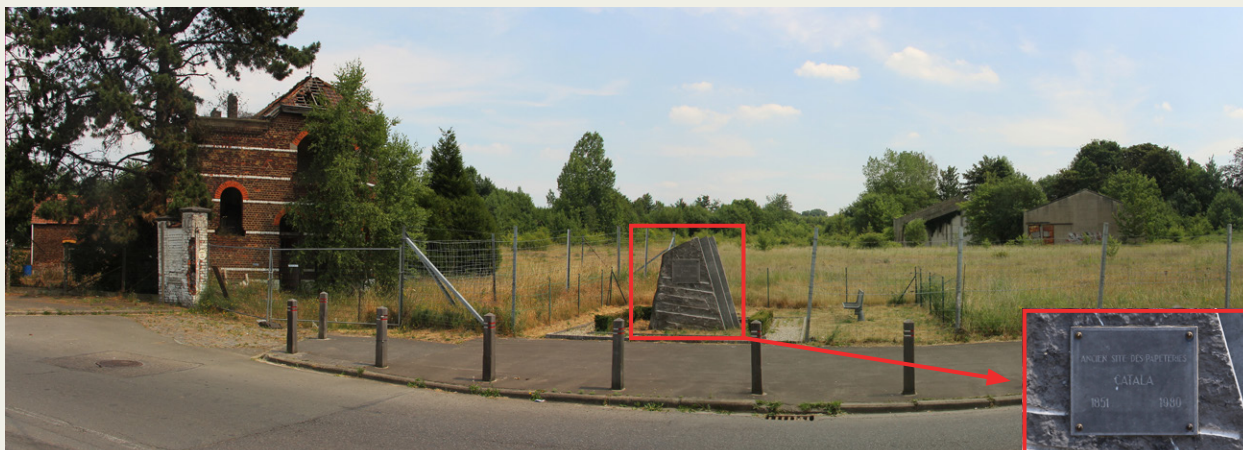
Le rôle joué par les acteurs publics et les fonds européens

Le déclin économique qui a frappé la Wallonie dans les décennies qui ont suivi le deuxième conflit mondial n'a pas épargné la Plaine et le bas-plateau hennuyers. Le pôle textile, spécifique à l'ensemble paysager, est alors en crise, tout comme le pôle sidérurgique voisin. La fragilité du tissu économique affecte également les secteurs agricole et tertiaire. Divers éléments peuvent l'expliquer : armature industrielle ancienne et peu adaptée aux mutations en cours au niveau international, investissements visant un ajustement plutôt que la diversification ou l'innovation, déficit en matière de recherche et développement, tissu de petites et moyennes entreprises (PME) peu consistant, faiblesse des services marchands... La modernisation des infrastructures est particulièrement lente. Elle se concentre surtout sur les voies de communication au détriment de l'habitat et de la rénovation urbaine. La zone peine également à s'ouvrir vers l'extérieur et est peu attractive.

Par ailleurs, dans certains endroits, la population diminue et les sites désaffectés se multiplient. Les lois d'expansion économique (juillet 1959), qui visent notamment la reconversion et l'expansion des zones en difficulté, et la loi d'aide régionale (juillet 1966) n'auront pas les effets escomptés. Néanmoins, la politique économique régionale qui en découle suscite la création d'organes de promotion du développement économique régional et particulièrement la création d'intercommunales d'expansion économique (IDEA, SIDEHO, INTERSUD, IBW). Un de leurs rôles principaux consiste en la gestion de zones industrielles. Toutefois, elles restent relativement peu efficaces au départ, vu l'étroitesse de leur champ d'action, leur manque de moyens ou d'indépendance ou encore la concurrence qu'elles suscitent entre les sous-régions.



À Lessines (ci-contre), des friches industrielles bordent la Dendre canalisée.



Le site des « Papeteries Catala », situé dans le centre-ville de Braine-le-Comte, a fait l'objet d'un arrêté de rénovation en 1980. Destiné à l'extension de l'habitat, il n'a pas encore été réaménagé.

Une évolution va voir le jour dans la Plaine et le bas-plateau hennuyers à partir de la fin des années 1980, lorsque se concrétisent des appels à subsides européens⁷, auxquels ce territoire pourra prétendre après l'instauration de la réforme des fonds structurels (1989)⁸.

Les aides européennes obtenues à la demande de l'exécutif régional wallon dans le cadre de l'Objectif 1* concernent l'ensemble du Hainaut (trente milliards de francs belges pour la période 1994-1999) et ont pour objectif d'atténuer son retard de développement par rapport à la moyenne européenne. Le programme vise à la reconversion/redynamisation économique par divers moyens, notamment en concentrant les investissements de diversification vers des secteurs à forte valeur ajoutée ou pour lesquels la Région jouit d'une renommée internationale (agro-alimentaire ou brasseries) ; en veillant à améliorer l'attractivité de la zone, via une valorisation touristique, une prise en compte de l'environnement, la réalisation de travaux d'infrastructure ; en promouvant le développement rural...



L'autoroute A8, éligible à l'Objectif 1 compte tenu de son statut d'axe transeuropéen, a bénéficié des fonds européens pour son achèvement (ici à Moustier, Frasnes-lez-Anvaing). Elle a mobilisé la part la plus importante du budget alloué à la réalisation de travaux d'infrastructures durant la période 1994-1999.

⁷ Dans les années 1970, la Communauté européenne – suite à la conjoncture économique internationale liée au choc pétrolier, à l'augmentation du nombre de ses membres et à la concurrence qui règne entre eux pour l'obtention d'aides – décide de jouer un rôle plus important de coordination en matière régionale, notamment en créant le Fonds européen de développement (Feder) en 1975. Il a pour objectif de gommer les disparités régionales en cofinçant diverses infrastructures et la production de biens et de services. Le Fonds européen d'orientation et de la garantie agricole (Feoga) contribue, quant à lui, à adapter les structures agricoles, à développer et diversifier les zones rurales.

⁸ Quatre principes la guident : concentration de l'aide autour de cinq objectifs prioritaires, partenariat entre les autorités régionales, nationales et communautaires, complémentarité des ressources, programmation pluriannuelle.

D'autres initiatives communautaires lancées au cours de la programmation précédente se poursuivent également, tel le programme Retex qui concerne spécifiquement les arrondissements de Mouscron et de Tournai et les communes de Belœil, Bernissart, Ellezelles et Frasnes-lez-Anvaing et a pour but d'aider à la diversification dans le secteur du textile et de l'habillement.

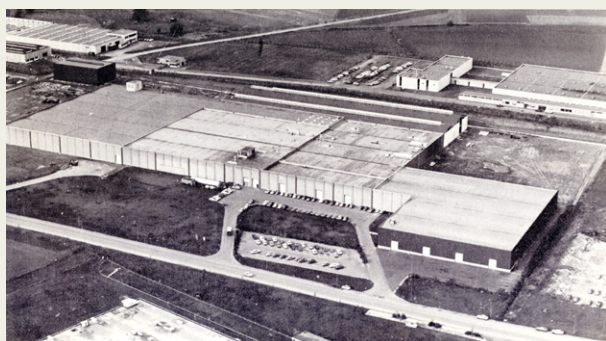
Au cours des trente dernières années et aujourd'hui encore, de nombreuses transformations ont été et sont ainsi apportées au territoire via les subsides européens. Toute une série d'acteurs subrégionaux (intercommunales, provinces, communes...) ont joué et jouent un rôle dans ces mutations tant à travers une réflexion sur les projets à mettre en œuvre, qu'en y contribuant financièrement, en les gérant au quotidien, en nouant des partenariats...

De nombreux témoins du patrimoine culturel ont été restaurés grâce aux fonds européens et valorisés pour le tourisme. C'est le cas, entre autres, du centre historique de Tournai, de l'Hôpital Notre-Dame à la Rose à Lessines, des parcs et jardins de Belœil, d'Enghien ou encore du château de Seneffe et de son parc (ci-contre). Ce dernier château a été réaffecté en musée de l'orfèvrerie de la Communauté française. Son parc a été retravaillé afin de lui restituer son état de la fin du 18^e siècle.



Le développement des zonings : des parcs industriels aux parcs d'activité économique « durables »

L'ensemble paysager accueille de nombreux zonings, développés à la suite de l'adoption de la loi d'expansion économique de 1959. L'objectif est d'attirer de nouvelles entreprises dans les territoires en difficulté économique, en leur permettant de s'implanter au sein de PARCS ou ZONINGS INDUSTRIELS. Ceux-ci présentent comme avantage une bonne accessibilité aux voies de communication, ferroviaires et/ou hydrauliques dans certains cas, mais surtout aux voies routières rapides. Ces parcs offrent aussi des terrains « sur mesure », aménagés et équipés, dans un environnement réduisant les conflits avec le voisinage et offrant des possibilités d'extensions ultérieures. Des intercommunales sont chargées d'acquérir les terrains du futur zoning, de les aménager, les équiper (raccordement en eau, en énergie, réseau routier intérieur...) et de vendre les parcelles aux entreprises.



Source : Crédit Communal (1976). Hainaut. La province hier et aujourd'hui.

Ci-contre, un parc industriel à Mouscron dans les années 1970. Deux zonings d'une centaine d'hectares sont créés en périphérie de la ville au début des années 1960 pour, notamment, contrebalancer les effets de la disparition des anciennes entreprises textiles.

Essentiellement réservés à l'industrie avant les années 1970, les zonings voient ensuite leurs activités se diversifier, en lien avec la tertiarisation de l'économie. La plupart d'entre eux sont aujourd'hui « généralistes » et accueillent des activités multiples : activités industrielles (usines agro-alimentaires, textiles, de fabrication de machines...), activités tertiaires lourdes (sociétés de transport, commerces de gros, centres de distribution...) ou encore de services aux entreprises.



De vastes entrepôts et autres structures fonctionnelles parallélépipédiques en béton composent le bâti hétéroclite des zonings. Ces « blocs » aux teintes généralement claires sont visibles de loin, à peine camouflés par les écrans arborés destinés à réduire leur impact visuel (ci-dessus, le parc d'activité économique de Saintes, à Tubize, remontant aux années 1990).

L'émergence dans les années 1990 des préoccupations relatives au développement durable conduit peu à peu les autorités publiques à instaurer de nouvelles prescriptions en matière d'aménagement des zonings, appelés désormais **PARCS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (PAE)**. Ces mesures visent à améliorer la gestion environnementale au sein du parc et à freiner l'urbanisation des espaces non bâtis. Limiter le développement de nouveaux parcs répond également à des motivations économiques, leur multiplication limitant leur impact comme instrument d'aide au développement.

Un programme de développement des PAE, adopté dans le cadre du plan Marshall 4.0⁹ (2015-2019), conditionne l'octroi de subsides régionaux (utilisés par les opérateurs pour l'acquisition et l'aménagement de nouveaux terrains) au respect d'exigences particulières en matière d'énergie, d'environnement, de durabilité et d'équipement numérique. L'obligation d'utiliser des terrains répondant à des besoins identifiés à l'échelle pluri-communale (pour limiter la création de micro-zonings, qui ont moins de pertinence économique) et la réalisation d'une charte urbanistique et environnementale visant notamment une densification du parc figurent parmi les critères à respecter. Une majoration des subsides est aussi prévue lorsque certains enjeux du développement durable sont intégrés.



L'application de mesures devant permettre un développement plus durable des parcs d'activité économique entraîne l'apparition d'éléments liés aux enjeux énergétiques. L'installation d'éoliennes, pour fournir de l'électricité aux entreprises du parc, augmente la visibilité externe de ces derniers (à gauche, PAE de Ghislenghien, Ath). De nouvelles formes architecturales, conçues pour réduire la consommation d'énergie des bâtiments, modifient le paysage interne du parc (à droite, un hall d'accueil pour entreprises dans le PAE de la Sucrerie à Frasnes-lez-Anvaing).

⁹ Ce plan de redéploiement économique de la Wallonie succède au Plan Marshall (2005-2009) et au Plan Marshall 2.vert (2009-2014).

Des voies de communication en perpétuelle évolution

L'autoroute A8, exemple d'intégration environnementale d'infrastructures de transport

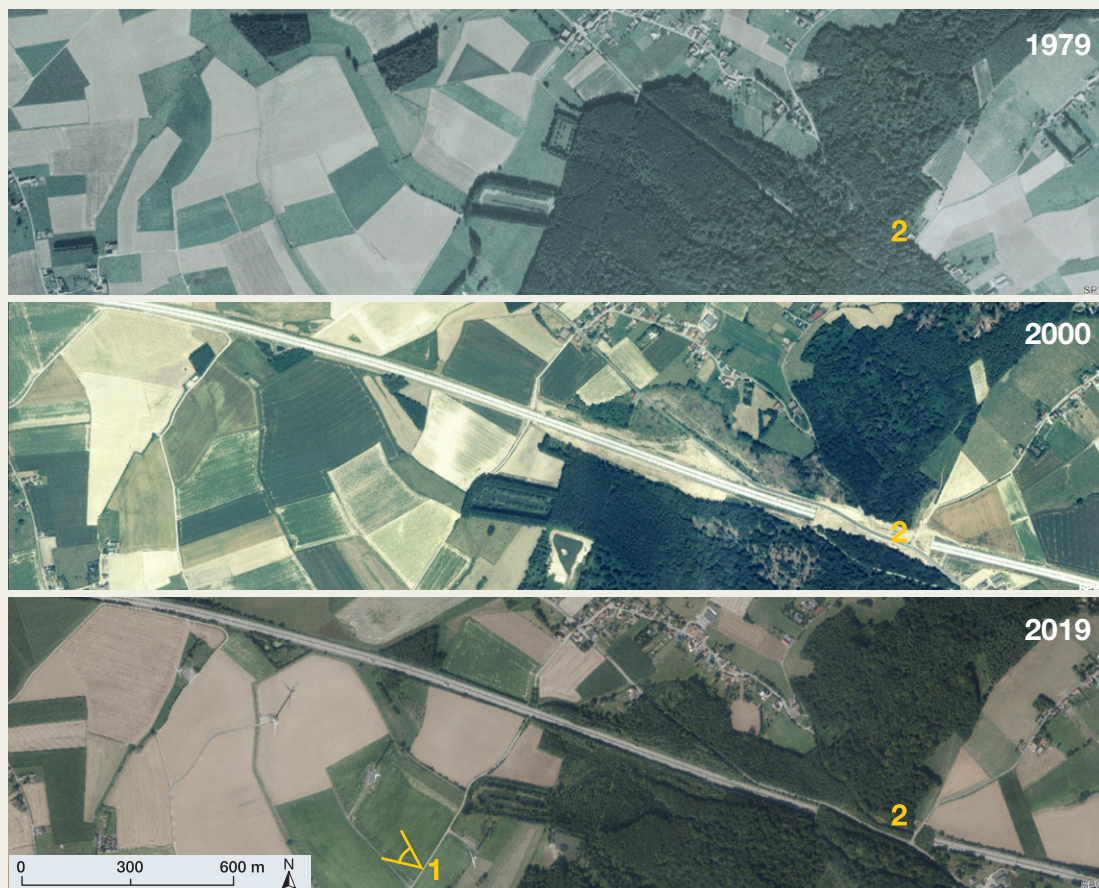
Mise en service en 2000, l'autoroute A8 a permis de désenclaver le Hainaut occidental en le reliant directement à Bruxelles. Ce désenclavement tardif explique sans doute pour partie le maintien du caractère rural de la zone traversée par cet axe autoroutier. Celle-ci est en effet peu impactée par la périurbanisation habituellement observée le long des grands axes de transport facilitant l'accès à la capitale.

La réalisation de l'autoroute A8, à une époque où les grands investissements dans le programme autoroutier national se tarissaient, a dû s'adapter à des bouleversements politiques importants, comme la régionalisation de l'aménagement du territoire (1980) et, plus tard, des travaux publics (1989), ou l'entrée en vigueur des Plans de secteur et de la législation sur l'évaluation des incidences sur l'environnement (1985). Cette dernière législation, qui intègre une évaluation des impacts paysagers, a été mise en œuvre en 1991 et a concerné les dernières étapes de construction de l'autoroute.

Ainsi, le dernier tronçon ouvert à la circulation, entre Frasnes-lez-Anvaing et Lessines, a fait l'objet d'efforts d'intégration paysagère. Ceux-ci ont notamment porté sur la minimisation de la hauteur des remblais et des déblais en adaptant le tracé afin d'épouser au maximum la pente naturelle du relief ou en optant pour des tunnels (sous la forme de tranchées couvertes) pour la traversée de la bordure méridionale du Pays des Collines. Concernant les abords, des essences végétales indigènes et diversifiées, plantées par intermittence, ont également été privilégiées. L'objectif recherché était une meilleure intégration dans le paysage environnant tout en offrant aux usagers des vues dégagées vers celui-ci.



L'autoroute A8 traverse le tunnel du Chêne Saint-Pierre (à gauche), entre Bouvignies et Ostiches (Ath). Bien que plus coûteux qu'une simple excavation, l'ouvrage préserve un cadre visuel rural (à droite) lors du passage au-dessus de cet axe autoroutier.



Sources : SPW - Dpt de la Géomatique. Orthophotoplans 1979, 2000 et 2019.

Suivant l'analyse des impacts environnementaux faite lors de l'étude d'incidences, l'option d'une tranchée couverte a été retenue pour la traversée du bois du Carmois (Frasnes-lez-Anvaing et Ath), permettant un retour progressif des essences forestières après excavation de la colline (2).

À l'ouest de ce bois, des ouvertures permettant des échappées visuelles depuis et à travers l'autoroute sont bien présentes (1, flèches jaunes), mais se réduisent progressivement au rythme de la colonisation végétale spontanée, s'éloignant ainsi des recommandations paysagères proposées. L'absence d'accès à l'autoroute sur ce tronçon, voulue par les riverains, a probablement contribué à limiter l'urbanisation de cette zone rurale et jusqu'alors isolée du Pays des Collines.



Les aires autoroutières

Jugées depuis peu comme contribuant à l'image de marque de la Wallonie, une attention particulière est portée aux aspects esthétiques et à une plus grande convivialité des aires d'autoroute. Ainsi, nombreuses sont celles qui ont été modernisées depuis le début des années 2000. Par ailleurs, dans une volonté de valoriser économiquement le territoire de la SOFICO* et de répondre aux objectifs régionaux de production d'énergies renouvelables, l'empreinte visuelle de plusieurs d'entre-elles sera bientôt accentuée par la présence d'éoliennes.

Parmi les neuf zones de stationnement qui parsèment le réseau autoroutier de l'ensemble paysager, trois se démarquent par leur envergure. Construites ou rénovées à la même période (2001), il s'agit des aires de Froyennes (E42, Tournai), de Hellebecq (A8, Silly) et de Nivelles (E19, Nivelles). Ces deux dernières, imaginées par le même cabinet d'architectes, se distinguent par une imposante structure métallique enjambant les bandes de circulation et par des aménagements paysagers élaborés.



Située en fond de vallée et entourée d'un cordon boisé dense, l'aire de Nivelles est presque invisible depuis les versants environnants. La faible hauteur de son bâtiment principal y contribue également (ci-dessus). En revanche, ce bâtiment d'aspect léger marque profondément le paysage des usagers de l'autoroute E19 qui le découvrent brusquement au détour d'une courbe de la voirie. Les zones de stationnement ont fait l'objet d'un aménagement particulier, avec des espaces de parking circulaires dédiés aux voitures. Initialement prévus, les alignements boisés isolant le stationnement des camions n'ont jamais été plantés.

À proximité de la frontière française, l'aire de Froyennes présente une configuration qui la rend plus discrète pour les usagers. Les deux restaurants surplombant l'autoroute se signalent par une toiture pourvue de flèches censées évoquer la cathédrale Notre-Dame de Tournai (ci-contre, flèche). Comme sur l'aire de Hellebecq, deux éoliennes devraient bientôt y voir le jour.



Malgré ces récentes évolutions en matière d'intégration paysagère, la Direction des Études environnementales et paysagères (SPWMI*) n'est pas conviée aux groupes mis sur pied lors de la sélection des projets d'aires autoroutières. De plus, il n'existe pas encore d'obligation relative à l'entretien des plantations et des espaces verts agrémentant ces espaces.

La densification d'un réseau historique de routes nationales

Le réseau de GRANDS-ROUTES rectilignes, principalement mis en place à la fin du 18^e siècle et au début du 19^e siècle (voir p. 83), apporte des lignes de force horizontales qui structurent le paysage, surtout lorsque les axes routiers ont conservé leurs alignements d'arbres.



Les chaussées thérésiennes joignaient au plus court le centre des différents bourgs hennuyers. Certains de ceux-ci n'ont pas encore bénéficié de contournements destinés à dévier le trafic routier en transit (à gauche, la N6 dans Braine-le-Comte). Le modèle historique de ces chaussées, avec rangées d'arbres et fossés de part et d'autre de la route, est encore présent sur certains tronçons du réseau actuel (à droite, la N60 entre Willaupuis et Vieux Leuze, Leuze-en-Hainaut).

Densément maillé, ce réseau de voiries historiques a bénéficié de rénovations et d'élargissements au fil du temps. Surtout, il a été complété par de nombreuses grands-routes supplémentaires, dont le développement se poursuit à l'heure actuelle. Ces axes récents visent, entre autres, à détourner le trafic de transit des centres-villes, comme à Soignies ou Leuze-en-Hainaut, ou à mieux desservir les zones d'extraction ou d'activité économique en leur offrant des connexions directes au réseau autoroutier.

Les nouvelles voiries adoptent souvent des tracés aux larges courbes qui traversent les espaces ruraux tout en évitant les zones sensibles (espaces urbanisés ou naturels). Si elles perturbent la quiétude de ces espaces, les modifications paysagères directes restent généralement limitées. Elles peuvent cependant jouer un rôle de catalyseur pour l'urbanisation. Dans le cas de nouveaux contournements urbains, elles s'accompagnent parfois de la modification de l'affectation des zones prises en étau entre la voie rapide et les quartiers périphériques. Généralement agricoles, ces terres devenues propices au développement de parcs d'activité économique sont rapidement aménagées et occupées, affectant dès lors la lisibilité paysagère des noyaux urbains.



Récemment finalisé (ci-dessus à hauteur du lieu-dit « Long Borne », Lessines), le tronçon de la N56, joignant l'autoroute A8 à Lessines, facilite l'accès à la zone d'activité économique de Lessines Ouest et doit capter une partie du charroi des sites extractifs. Ce tronçon est doublé sur toute sa longueur de voiries de desserte (flèche). Il pourrait, à terme, être prolongé jusqu'à la N42 et ainsi permettre de contourner totalement la ville.

Mise en place pour des raisons similaires, la longue liaison entre l'autoroute E42 et Soignies (N57) date de 2001. Sporadiquement bordée d'alignements d'arbres, elle offre de belles échappées vers la campagne sonégienne. En déblai à hauteur d'Ecaussinnes-d'Enghien (ci-contre), elle est dominée par l'imposant bâtiment de la station de potabilisation de la SWDE*, qui valorise les eaux d'exhaure de la carrière de Restaumont.



Le renouveau des voies navigables : élargissement et réhabilitation

Prévus jusque 2022, les travaux d'élargissement de l'Escaut actuellement en cours à Tournai permettront le passage de bateaux de 2000 tonnes à travers le centre-ville, et donc sur tout le cours wallon du fleuve. Ces modifications s'inscrivent dans un partenariat transnational, le projet Seine – Escaut, qui vise le renforcement des connexions entre le bassin de la Seine et les bassins scaldien, mosan et rhénan. Des travaux d'élargissement et de modification des berges sont également prévus à Comines, sur le cours de la Lys mitoyenne (voir l'Atlas des Paysages n°4 « La Haine et la Sambre », pour une description globale de la partie wallonne de ce projet).

Pour la Wallonie, cela devrait permettre de renforcer son statut de *hub** logistique au sein du transport de marchandises nord-européen et d'attirer les investisseurs, notamment au sein des zones d'activité économique de Tournai et de ses environs. Des plateformes bimodales sont en projet ou en cours de construction à Comines et à Pecq.



Dans le cadre de l'élargissement de l'Escaut, les arches du Pont des Troues ont été démontées durant l'été 2019 (ci-contre, avant les opérations). Une nouvelle structure, toujours composée de trois arches mais avec agrandissement de l'arche centrale, doit être édifiée courant 2021. Les tours datant de la fin du 13^e siècle et du début du 14^e siècle sont, elles, conservées.



Le projet Seine – Escaut vise également à accélérer la navigation, via l'amélioration des infrastructures existantes. Ainsi, les deux écluses wallonnes de l'Escaut doivent être modernisées. Cette nouvelle liaison grand gabarit devrait absorber une partie du trafic routier de fret du nord de la France et du Benelux (ci-dessus, l'écluse de Kain en aval de Tournai avec, en arrière-plan, une file de camions sur le viaduc de l'E42).

Certaines des anciennes liaisons fluviales (ancien canal Charleroi – Bruxelles, canal Pommerœul – Antoing), remplacées dans les années 1960, ont été totalement désaffectées. D'autres canaux de petit tonnage, délaissés au profit d'autres modes de transport ou à la suite du déclin industriel, ont été maintenus en fonction pour la navigation de plaisance. À la suite d'un récent regain d'intérêt, porté notamment par des considérations environnementales, des travaux de réhabilitation ont été effectués sur certains d'entre eux (Espierres, Blaton – Ath) par le SPWMI afin de réhabiliter leur fonction commerciale.



L'ancien canal Charleroi – Bruxelles a été progressivement abandonné après la mise en service du nouveau tronçon. L'arrêt de son entretien a causé un ensablement et une colonisation des berges par la végétation (ci-dessus, à gauche, Braine-le-Comte). Les berges du canal Blaton – Ath sont régulièrement entretenues (à droite, Belœil). Depuis 2011, la malterie du Château, visible à l'arrière-plan, est à nouveau alimentée en orge via le canal.

Les Parcs naturels, outils de gestion des paysages

Les Parcs naturels en Wallonie

Les Parcs naturels wallons ont été instaurés par décret en 1985 sur le modèle français. Ils visent la création d'espaces de développement entre l'humain et la nature suivant un modèle harmonieux et durable. D'initiative locale ou régionale, ils sont définis comme des territoires ruraux, d'intérêt biologique et géographique élevé. La reconnaissance de ces territoires les soumet à des mesures visant à en sauvegarder le milieu, en harmonie avec leur développement socio-économique et les aspirations de la population.

Parc naturel	Date de création	Superficie (hectare)	Densité (hab./km ²)
Hautes Fagnes - Eifel	1971	72 136	23
Burdinale – Mehaigne	1991	10 880	141
Vallée de l'Attert	1994	7 144	74
Plaines de l'Escaut ¹	1996	46 449 – 40 838	221 – ~222
Pays des Collines ²	1997	23 774	116
Viroin – Hermeton	1998	12 199	48
Hauts-Pays ¹	2000	16 028 – 15 212	135 – ~123
Deux Ourthes	2001	76 032	30
Haute-Sûre Forêt d'Anlier	2001	80 647	51
Gaume	2014	58 975	76
Sources	2017	14 832	92
Ardenne méridionale	2019	94 411	38
Total	/	513 403	69

Trois des douze Parcs naturels wallons se localisent, entièrement ou en grande partie, au sein de la Plaine et du bas-plateau hennuyers. Il s'agit des Parcs naturels des Plaines de l'Escaut (PNPE), du Pays des Collines (PNPC) et des Hauts-Pays (PNHP). Ils couvrent actuellement 35 % du territoire de l'ensemble paysager. Leur relative ancienneté offre la possibilité d'évaluer l'impact de ce type d'initiative sur la dynamique paysagère.

Contrairement aux espaces naturels protégés via une stricte réglementation des activités anthropiques (réserve naturelle, parc national), ces territoires ruraux sont habités. La gestion de l'environnement naturel et du paysage doit donc se faire avec la participation des résidents et en accord avec le développement socio-économique. Cette coexistence entre milieux naturel et anthropique est particulièrement forte au sein des Parcs naturels hennuyers, puisque ceux-ci sont parmi les plus densément peuplés de Wallonie.

¹ Les chiffres en italique concernent l'ensemble paysager

² Entièrement compris dans l'ensemble paysager

Sources: par les auteurs, d'après Fédération des Parcs naturels de Wallonie (2013, 2017).

L'émergence d'une composante paysagère

Initialement, l'aspect paysager était uniquement considéré de manière indirecte, sous l'angle de l'aménagement du territoire. Ce dernier constituait un axe du plan de gestion des Parcs naturels aiguillée par la Commission de gestion, généralement via une SOUS-COMMISSION D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME. L'accord préalable de cette Commission était ainsi requis pour la délivrance de permis d'urbanisme relatif à des constructions d'importance (barrages, lignes à haute tension, autoroutes...), et, dans certains cas, elle était tenue de donner son avis pour des permis de lotir et d'urbanisme.

En 2008, une modification significative du décret relatif aux Parcs naturels a inclus spécifiquement la notion de paysage et a précisé les objectifs en matière d'aménagement du territoire dans le cadre de la définition du rôle d'un Parc naturel: « assurer la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel et paysager ». L'intégration du paysage dans ce décret se traduit également par l'obligation d'adopter une CHARTE PAYSAGÈRE. Celle-ci impose une analyse paysagère permettant d'identifier les enjeux spécifiques au territoire, via une étude de la composition des éléments physiques et humains qui structurent le paysage, une analyse historique et prospective de ces évolutions et une analyse évaluative présentant les faiblesses, les atouts, les opportunités et les menaces pour sa préservation. De cette analyse doivent découler des recommandations de protection, de gestion et d'aménagement du paysage et un programme d'actions. Cependant, le contenu et les modalités d'élaboration de cette chartre n'ont été fixés que très récemment (2017).

De la sensibilisation aux actions concrètes

Les paysages des trois Parcs naturels représentent un échantillon diversifié et assez représentatif des paysages ruraux de la Plaine et du bas-plateau hennuyers. La topographie dominante de chaque parc est ainsi associée à une des trois formes de relief identifiées (plateau, plaine et collines) dans l'ensemble paysager, ce qui a contribué à y développer une structuration de l'habitat et du finage spécifique (voir le tableau de correspondance de la p. 434 et la partie sur les « Aires paysagères »).

Pour atteindre l'objectif de préservation et de gestion de ces spécificités paysagères, et ainsi lutter contre l'homogénéisation des paysages à l'échelle wallonne, divers moyens ont été mis en place.

Un premier consiste à informer et sensibiliser la population, particulièrement les enfants, par une éducation au territoire et à ses paysages. La volonté est également de faire connaître les spécificités paysagères, patrimoniales et naturelles du parc aux riverains ainsi qu'à la population non-résidente, notamment par l'entremise de panneaux routiers signalant l'entrée dans les territoires des parcs, de parcours (sentiers ou routes) thématiques ou via des formations et diverses publications.



Longue de 130 kilomètres, la route paysagère jalonnant le territoire du Parc naturel des Plaines de l'Escaut (PNPE) est signalée très clairement aux usagers de la route (ci-contre, à Lesdain, Brunehaut) et est accompagnée de trente panneaux d'interprétation paysagère (ci-dessus, à Roucourt, Péruwelz). La route permet de découvrir les différents types de paysages du parc et bénéficie d'un entretien spécifique de ses abords.

En partenariat avec le Parc naturel régional français Scarpe-Escaut, le PNPE a également mis sur pied un observatoire des paysages, dans le but d'en inventorier les évolutions naturelles et anthropiques.



Un second moyen, plus ponctuel, concerne les avis émis par la sous-commission d'aménagement du territoire et de l'urbanisme¹⁰. Ces avis visent principalement les rénovations et les constructions de particuliers afin que celles-ci s'intègrent au mieux aux caractéristiques architecturales du bâti traditionnel de ces territoires ruraux. Cependant, leurs avis, consultatifs, ne sont pas toujours pris en compte. Des fiches de recommandations urbanistiques et paysagères sont également éditées.

Troisièmement, une volonté de gestion paysagère proactive vise à restaurer les paysages et la biodiversité, via des actions ponctuelles, une aide technique et des incitants financiers auprès de la population, dont les agriculteurs. Ces initiatives concernent principalement la réhabilitation d'espaces (semi-)naturels, parfois gérés en copropriété par les Parcs naturels, l'aménagement des berges de cours d'eau, la réhabilitation et la création d'alignements d'arbres, de haies et de vergers hautes-tiges...

¹⁰ La sollicitation formelle des Parcs naturels dans le cadre des demandes de permis d'urbanisme a cependant été abrogée par l'instauration du CoDT. L'avis des Parcs naturels est désormais requis plus en amont, lors de la création et la modification de documents d'aménagement du territoire stratégiques (GRU* et GCU*).



Sources : SPW - Dpt de la Géomatique. Orthophotoplans 2006 et 2020.

Grâce à l'aide du parc, les vergers hautes-tiges se sont récemment multipliés dans les Hauts-Pays (cercles jaunes ci-dessus à Onnezies, Honnelles). Cette action ravive une utilisation du sol traditionnelle de cette région qui avait été délaissée, comme en témoigne la présence de vieux vergers non entretenus (cercle rouge et ci-contre).



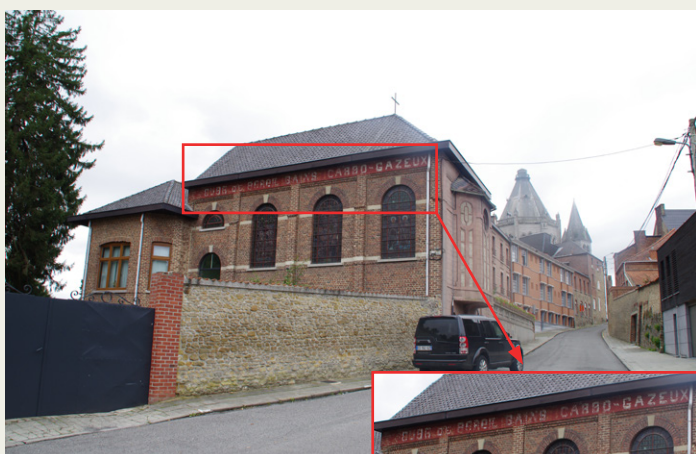
La création de mares et leur gestion font partie des actions ciblées, entreprises par le Parc naturel du Pays des Collines (ci-dessus, une mare proche d'Ellezelles).

Certains matériaux de construction modernes, comme les ardoises disposées en losanges habillant les pignons, s'intègrent mal dans le tissu bâti ancien du Pays des Collines. Comme recommandé par les parcs, celles-ci sont parfois remplacées par un parement en bois, plus neutre (ci-contre à Mont d'Ellezelles, Ellezelles).



Un territoire historiquement peu fréquenté qui mise sur le tourisme diffus et le développement local en matière de loisirs

L'ensemble paysager a une tradition touristique relativement faible, presque exclusivement motivée par un intérêt pour l'histoire et l'architecture. Lorsque le tourisme se diffuse en Wallonie dans le courant du 19^e siècle, les paysages plutôt plats et à vocation agricole retiennent en effet peu l'attention. Cette situation dure plus d'un siècle.



douane. Le paysage porte toujours les traces de ces fonctions : établissements hôteliers (pour la plupart désaffectés), anciens restaurants, commerces en perte de vitesse, instituts de cure reconvertis (un exemple ci-dessus, aujourd'hui maison de repos pour personnes âgées), bâtiments de style villégiature...

Au départ, seuls la ville de Tournai et le château de Belœil, considérés comme particulièrement remarquables, attirent globalement les touristes ainsi que l'une ou l'autre ville, quelques châteaux et églises. Néanmoins, comme c'est le cas ailleurs en Wallonie, divers espaces, proches des villes ou des zones à vocation industrielle, vont se spécialiser dans le loisir et la détente, souvent à destination d'un public relativement local. C'est le cas du mont Saint-Aubert (près de Tournai) ou de la vallée de la Honnelle. Bon-Secours (ci-contre) est un centre de pèlerinage mais accueille aussi des personnes attirées par la proximité de la forêt, les cures de plein air ou de repos et l'hydrothérapie. Le village devient un centre de loisirs important à partir des années 1950. Aujourd'hui, la diminution de la fréquentation de la localité est manifeste, liée notamment à l'évolution des pratiques touristiques et à la suppression du poste de

À partir des années 1990, la situation évolue grâce à une conjonction de facteurs : les nombreux investissements consentis par l'Europe ; la stratégie et les actions mises en place par les intercommunales de développement économique, la Wallonie et le commissariat général au tourisme (CGT) ; le travail progressivement réalisé au sein des Parcs naturels sans oublier le dynamisme des entrepreneurs et acteurs locaux. Le nombre d'attractions touristiques et l'attrait du territoire croissent. La fréquentation par les « touristes d'un jour », augmente. Aux côtés de la création et du développement de quelques attractions et sites de plus grande envergure (par exemple, Pairi Daiza ou le Grand Large à Antoing, récemment réaménagé) se sont également multipliées les activités plus modestes à la frontière entre développement local, développement rural et tourisme.



De nombreuses brasseries couplent à leur occupation principale une activité touristique. Celle-ci a souvent nécessité divers aménagements pour accueillir les visiteurs, comme par exemple un parking, un espace de jeux pour les enfants ou un lieu pour la restauration (ci-contre, la brasserie des Légendes à Ellezelles).



L'activité équestre (ci-dessus, à proximité de Monstreux, Nivelles) croît régulièrement depuis une trentaine d'années, en Wallonie et notamment dans la région. Les manèges de grande envergure, parfois installés dans d'anciennes fermes, mais aussi les enclos destinés aux chevaux marquent le paysage. Ils sont souvent assez reconnaissables par les hautes barrières en bois qui les délimitent.

Plusieurs terrains de golf sont présents dans l'ensemble. Ils ont été créés au cours des trente dernières années. Le golf de Ragnies a par exemple été inauguré en 2010. La plupart ont fait l'objet d'agrandissements au cours de cette même période. Quelques projets toujours à l'étude pourraient être menés à bien et amener une nouvelle transformation du territoire. Certains se heurtent néanmoins à une opposition de la population locale. Consommateurs d'espace et tranchant par essence avec le paysage qui les environne, les parcours sont perceptibles localement. S'y ajoutent des aménagements et des infrastructures pour l'accueil des golfeurs (parkings, restaurant...). Le parcours du golf d'Enghien (ci-contre, flèche) s'observe depuis le pont surplombant l'autoroute A8.



Des méga-dancings se sont développés, dans les années 1990, dans la région de Tournai près de la frontière française, notamment suite à la fermeture de boîtes de nuit flamandes. Issus de structures existant depuis les années 1970-1980, ces complexes de plus de 500 m² sont constitués de hangars aveugles surmontés d'inscriptions au néon, accompagnés de parkings gigantesques et visibles de loin la nuit grâce aux projecteurs lumineux cyclopiéens dirigés vers le ciel. Ils accueillent certains weekends plus de 5 000 personnes par nuit, d'origine française surtout. En perte de vitesse depuis quelques années suite à la concurrence d'établissements français mais aussi en raison d'une politique menée contre leurs nuisances, plusieurs d'entre eux ont fermé. Ils se distinguent toujours aujourd'hui le long de diverses nationales (N50, N508, N7), qu'ils soient reconvertis (ci-dessus, à Pecq) ou encore en friche.

Si la capacité d'hébergement reste l'une des plus faibles de Wallonie, avec celle du plateau hesbignon, on note tout de même, depuis les deux dernières décennies environ, une évolution significative de l'hébergement de terroir. D'un point de vue paysager, celui-ci impacte peu le paysage et investit surtout des bâtiments existants auparavant dédiés à la résidence.



Ci-dessus, un gîte rural à Biesme-sous-Thuin dont le seul élément permettant de l'identifier est la plaquette du CGT annonçant le nombre d'épis.



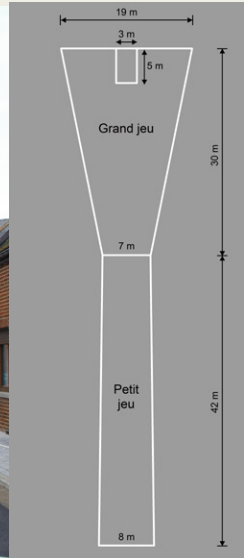
Parallèlement aux activités touristiques et de loisirs qui nécessitent des infrastructures permanentes, toute une série d'activités relatives aux loisirs, à la culture, au sport ou au folklore revêtent une grande importance sur le territoire. Ces activités, éphémères ou récurrentes, de tradition ancienne (comme la Ducasse d'Ath par exemple) ou nettement plus récente (comme les nombreux festivals musicaux organisés dans la région) sont bien vivaces même si relativement fragiles dans la mesure où elles dépendent souvent exclusivement d'une énergie associative locale.

Ces activités créent et entretiennent chez leurs organisateurs un sentiment fort d'appartenance au territoire. Elles marquent le paysage d'abord par le public nombreux qu'elles drainent (notamment un public extraterritorial). Plusieurs milliers de visiteurs s'y rassemblent sur un laps de temps extrêmement réduit. Elles sont organisées généralement durant les weekends d'avril à octobre, rythmant ainsi l'été de festivités. Il ne faut pas sous-estimer l'impact qu'elles peuvent avoir en termes d'aménagement du domaine public : nécessité de disposer d'espaces dégagés pour installer des chapiteaux et accueillir la foule, parkings...



Source : Comité Artifoire.

L'Artifoire de Hollain, créée il y a un peu plus de quarante ans, est un exemple typique de manifestation éphémère (ci-dessus). Cette foire qui rassemble chaque année en juillet une centaine d'artisans, d'artistes et de producteurs de produits de terroir est aussi une fête de village et un mini-festival. Outre les stands des exposants, plusieurs scènes sont ainsi installées dans le village. Le parking est disposé dans les rues avoisinantes et les prairies des environs. Organisée par près de 200 personnes originaires pour la plupart du village, l'Artifoire accueille durant trois jours et quatre soirées près de 20 000 visiteurs.



Source : illustration par Castiau E. (2019).

La pratique de la balle pelote, un sport collectif opposant deux équipes de cinq joueurs sur un terrain appelé ballodrome, est très développée dans l'ensemble paysager et ne faiblit pas. La balle pelote fait l'objet de championnats et de compétitions organisés au niveau local, régional et national. Jouée essentiellement en extérieur, elle nécessite de disposer d'espaces relativement dégagés et influe donc sur l'aménagement de l'espace public qui doit rester sans obstacle au sol. Le ballodrome est composé de deux trapèzes accolés pour une longueur totale de septante-deux mètres et une largeur allant de huit à dix-neuf mètres. Les nombreux ballodromes visibles dans l'ensemble témoignent de l'ingéniosité souvent mise en œuvre pour trouver l'espace réglementaire à l'intérieur des villages, comme ici à Graty (Silly).

Les paysages actuels, caractéristiques et tendances

La carte fait ressortir les principales caractéristiques et tendances des paysages de l'ensemble de la Plaine et du bas-plateau hennuyers. Les éléments qui y sont repris sont de nature et d'origine variées. Ils peuvent avoir un effet structurant ou déstructurant sur le paysage. Les différences d'époque, de nature et de qualité ont été ignorées au profit du seul critère de l'effet sur les paysages actuels, que celui-ci soit positif ou négatif.

Plaine et bas-plateau

La topographie de l'ensemble paysager est partagée entre les zones de plaines, façonnées par l'Escaut et la Lys, dans le nord-ouest et l'extrême sud-ouest de la partie nord, et le bas-plateau qui s'étend sur le reste de cette partie et sur la partie sud de l'ensemble. Aux larges étendues plates des plaines, situées entre quinze et trente mètres d'altitude succèdent, vers l'est, des terrains aux ondulations tantôt légères, tantôt davantage prononcées.

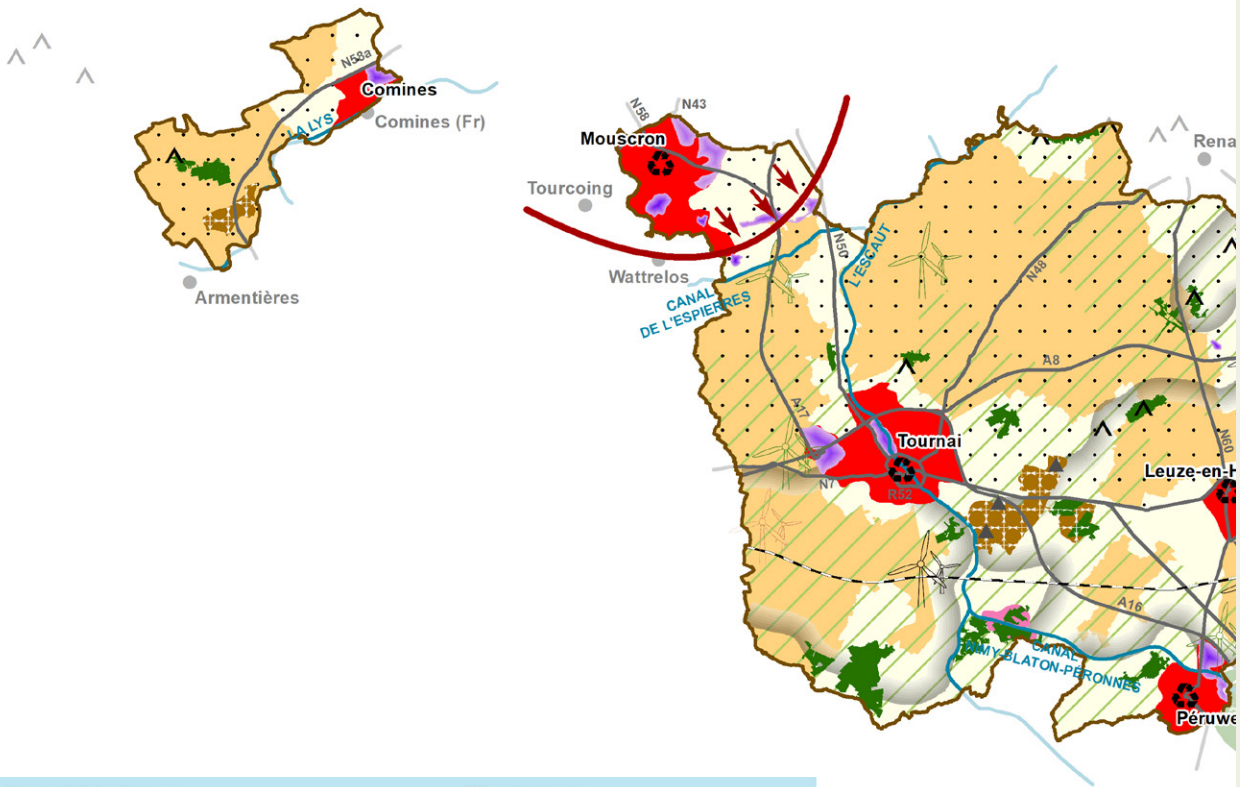
Sur l'interfluve entre l'Escaut et la Dendre, un chapelet de collines (collines du Pottelberg, de Saint-Sauveur, de Montrœul-au-Bois) marque la transition entre la plaine, à l'ouest, et le bas-plateau, à l'est. Ce chapelet, qui se prolonge de manière discontinue dans la plaine de l'Escaut (mont de l'Enclus, mont Saint-Aubert) crée un relief plus animé, contrastant avec l'aspect généralement calme de l'ensemble paysager. Il en va de même dans le nord-ouest de l'enclave de Comines-Warneton, où s'annoncent les reliefs du Heuvelland flamand.

Localement, les cours d'eau ont creusé de profondes encoches dans le bas-plateau. C'est le cas des vallées de la Sennette et de la Samme, dans le nord-est, et des Grande et Petite Honnelles, dans le sud-ouest, qui déterminent des vallonnements prononcés. C'est le cas également, dans le sud-est, de la Haute Sambre, du cours moyen de la Biesmelle et, aux limites de l'ensemble paysager, de l'Eau d'Heure, qui serpentent au fond de vallées relativement encaissées.

Activités agricoles et masses boisées

La majeure partie de l'ensemble est couverte de terres limoneuses, où les grandes cultures sont largement dominantes. Les vues y sont ouvertes et particulièrement longues dans les zones d'openfield du sud de l'ensemble et davantage cloisonnées dans le nord, où les prairies et l'habitat interstitiel accompagnés d'arbres (saules têtards, peupliers, plantations de jardins...) se multiplient.

L'ensemble paysager comporte relativement peu de grands espaces boisés, mais, occupant souvent des sols pentus, leur présence visuelle est accentuée par la topographie (collines, versants). On les trouve aussi parfois sur les plateaux au relief calme, sur les sols moins aptes à l'agriculture ou constituant des réserves de chasse ou des parcs à proximité de châteaux.



Caractéristiques

Relief et hydrographie

- ▲ Colline ou butte
- ▲ Terril ou crassier
- Séparation plateau/plaine
- Cours d'eau dans une vallée encaissée

Réseaux et infrastructures

- Autoroute ou route principale
- Ligne à grande vitesse
- Voie navigable
- Plan incliné de Ronquières
- ☪ Parc éolien construit (≤2016)

Occupation du sol

- Principales masses boisées
- Zones urbaines
- Carrières
- Zones de grandes cultures
- Territoires sans occupation du sol largement dominante

Bâti

- Dispersion intercalaire de l'habitat rural
- Influence diffuse du passé industriel sur le bâti

Tendances

Réseaux et infrastructures

- ☪ Parc éolien construit (≥2017) ou en construction
- ☪ Parc éolien en projet

Evolutions marquantes de l'occupation du sol

- Parc d'activité économique actuel ou en développement
- Industrie extractive en extension
- Infrastructures de loisirs en développement

Evolutions du bâti

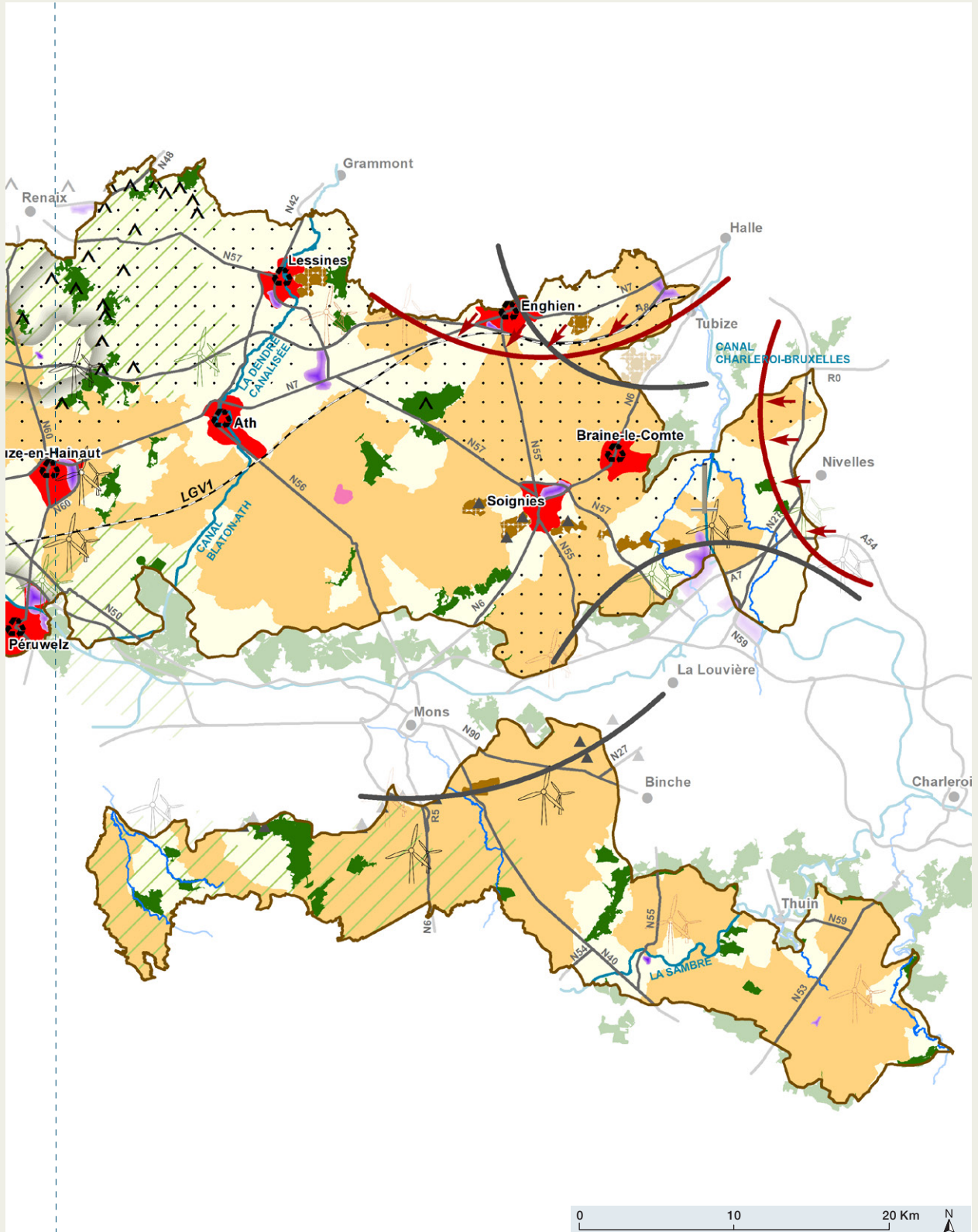
- Périurbanisation en cours liée à des polarités extérieures à l'ensemble
- ☪ Renouveau urbain

Influence diffuse

- Parc naturel

Repères

- Ensemble paysager
- Ville ou bourg



Urbanisation passée et présente

La Plaine et le bas-plateau hennuyers sont le cadre des deux grands modes de peuplement, l'un propre au nord et l'autre au sud de la Belgique. Dans l'enclave de Comines-Warneton et au nord d'une ligne passant approximativement par Tournai, Leuze-en-Hainaut, Ath, Soignies et Ecaussinnes, fermes et hameaux se dispersent de façon plus ou moins forte entre les villages, à l'instar de la Flandre voisine. Au sud de cette ligne, et davantage encore dans la partie sud de l'ensemble, l'essentiel de l'habitat est groupé au sein des villages, comme c'est majoritairement le cas en Wallonie.

À proximité du vieux sillon industriel de la Haine, des industries d'extraction du porphyre de Quenast et Rebecq et du bassin sidérurgique de la Senne à Tubize, les villages sont caractérisés par la présence d'un important bâti urbain et ouvrier du tournant des 19^e et 20^e siècles, mêlé à l'habitat rural plus ancien. C'est le cas également des localités ayant connu une activité industrielle au sein de l'ensemble paysager (industries extractive, bonnetière, de filature textile...).

Une dizaine de pôles urbains sont présents dans le nord de l'ensemble. À l'exception de Tournai et de Mouscron, développées en conurbation avec des localités françaises voisines, il s'agit de petites villes à l'aire d'influence limitée. La majorité des pôles ont fait ou font l'objet d'opérations de rénovation et de revitalisation urbaines.

La proximité des métropoles bruxelloise et lilloise et la présence d'une importante desserte autoroutière et en routes nationales engendrent, depuis les années 1970, une forte périurbanisation dans les parties nord-orientale et nord-occidentale de l'ensemble. Une pression urbaine limitée concerne également les environs des pôles urbains. Les phénomènes de périurbanisation continuent à se propager au sein de l'ensemble, dans et en périphérie des villages, surtout dans la partie nord.

Exploitation du sous-sol

De vastes sites d'extraction du calcaire et du porphyre sont localisés dans les régions de Tournai – Antoing, Soignies, Lessines et Rebecq. De grandes fosses d'extraction de l'argile sont également creusées à Ploegsteert, dans l'enclave de Comines-Warneton. Quelques excavations sont visibles de près, mais elles sont plus généralement interdites d'approche. Elles sont, alors dans ce cas, perceptibles par les hauts crassiers et les installations industrielles de transformation de la roche qui se dressent à leurs abords, ainsi que par le charroi de camions et par la poussière blanche déposée aux alentours. L'extension de ces sites transforme de façon profonde les paysages précédemment agricoles.

Les sites extractifs dont l'exploitation est terminée, sont généralement colonisés par la végétation qui les masque. Des échappées visuelles au travers de ces buissons ou par-dessus les murs qui bordent les carrières permettent toutefois d'apercevoir, çà et là, les cratères inondés par la remontée de la nappe phréatique. Dans la partie sud de l'ensemble, des falaises rocheuses sont visibles dans les anciennes carrières creusées à flanc de versant (vallées de Sambre, de l'Eau d'Heure) ou de cuesta* (Harmignies).

Des terrils ponctuent le paysage en bordure nord du bas-plateau sud hennuyer, à la limite des anciens bassins charbonniers du Borinage et du Centre. Quelques-uns se dressent au sein de l'ensemble paysager, les autres dans l'ensemble voisin de la Haine et de la Sambre. Ils dessinent un relief artificiel de collines boisées dans les arrière-plans.

Parcs d'activité économique

Des parcs d'activité économique, mis en place à partir des années 1960, s'étendent en périphérie de plusieurs villes (Mouscron, Tournai, Leuze, Soignies...). Ils prolongent leur silhouette urbaine vue depuis les campagnes environnantes. D'autres zonings sont implantés à l'écart des pôles urbains, près d'une desserte autoroutière (Saintes, Ghislenghien, Feluy...), ou non loin d'une grand-route dans le cas du parc scientifique de Donstiennes, en Thudinie. Leur visibilité est plus ou moins forte, en fonction de leur étendue, des aménagements végétaux destinés à les masquer, de la hauteur et de la couleur des bâtiments... Ces parcs sont généralement sujets à des phases d'extension au détriment des terres agricoles voisines.

Infrastructures de transport

Diverses infrastructures de transport (routières, ferroviaires et hydrauliques) quadrillent l'ensemble, principalement dans sa partie nord.

Les axes routiers de grand gabarit (autoroutes A8, E42 et A17 et autres routes à grand gabarit) ont un impact visuel direct variable, qui dépend de plusieurs facteurs (tracé rectiligne, présence ou non de poteaux d'éclairage, d'écrans arborés, de panneaux anti-bruit, aménagement en remblais ou à niveau...). Toutefois, ces axes jouent aussi un rôle de porte d'entrée dans le paysage, en permettant de découvrir les étendues traversées. En offrant une bonne accessibilité aux territoires traversés, ils favorisent une diffusion de l'urbanisation au sein de l'ensemble paysager.

La ligne TGV Bruxelles – Paris, aménagée en tranchée sur une bonne partie de son tracé, est généralement peu visible dans le paysage. Quelques tronçons en remblais et les viaducs enjambant les vallées de la Dendre orientale et de l'Escaut marquent néanmoins sensiblement son passage.

Les principales rivières – l'Escaut, la Lys, la Sambre et la Dendre –, rendues jadis navigables, présentent un cours rectifié et canalisé, bordé de chemins de halage réaménagés et intégrés au RAVeL. L'Escaut et la Lys (en aval du Pont Rouge à Warneton) restent d'importantes voies fluviales, adaptées aux péniches de grand tonnage, à l'inverse des autres cours d'eau, restés au gabarit du 19^e siècle.

Plusieurs canaux sont également tracés dans la partie nord de l'ensemble. Certains ont conservé en totalité leur ancien gabarit (canaux de l'Espierres et de Blaton à Ath). D'autres, les canaux de Blaton à Péronnes et de Charleroi à Bruxelles, ont été dédoublés par des voies d'eau modernisées après la Seconde Guerre mondiale. Ainsi, le « nouveau » tronçon du canal Charleroi – Bruxelles franchit l'important dénivelé entre les bassins de la Haine et de la Senne via le plan incliné de Ronquières, signalé de très loin par sa haute tour.



Parcs éoliens

Plusieurs grands parcs éoliens occupent le bas-plateau hennuyer et la plaine du nord-ouest du Tournaisis. D'autres parcs, implantés dans les ensembles paysagers voisins, s'imposent également dans certains arrière-plans. Visibles à longue distance, ils imprègnent fortement les paysages agricoles ouverts et s'aperçoivent parfois depuis l'intérieur des villages. En réponse aux nécessités d'assurer la transition énergétique, de nombreux parcs ont été érigés très récemment et des projets de construction concernent des espaces actuellement vierges de telles infrastructures, tels que la Thudinie et les abords de l'autoroute A8 à l'ouest d'Enghien.



Principaux sites touristiques et infrastructures de loisirs

Le parc animalier de Pairi Daiza forme un pôle touristique important. S'il est peu visible depuis l'extérieur, il draine, lors des mois d'ouverture, de nombreux visiteurs dont le flux de voitures impacte, aux alentours du site, les routes et les villages traversés. Une nouvelle route d'accès traversant les paysages agricoles depuis l'autoroute A8 est d'ailleurs prévue.

Le Grand Large à Péronnes constitue un autre pôle de loisirs d'importance. Ce plan d'eau accueille des activités récréatives et sportives depuis les années 1960 (centre de l'Administration générale du Sport (ADEPS), sports nautiques, d'aventure...). Un village de vacances y est en cours d'aménagement.



Parcs naturels

Trois Parcs naturels s'étendent dans l'ouest de l'ensemble paysager : le Pays des Collines, les Plaines de l'Escaut et les Hauts-Pays. Au sein de leur territoire, les parcs initient des actions en faveur du paysage, par le biais d'opérations de sensibilisation des habitants et autres acteurs locaux à la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et bâti. Ces espaces intègrent par ailleurs les principes du développement durable dans tout projet d'aménagement du territoire, ce qui impacte également le paysage. Cette prise en compte du paysage sera, à terme, renforcée avec l'adoption obligatoire d'une charte paysagère, en cours de réalisation par les parcs, énonçant des recommandations de protection, de gestion et d'aménagement du paysage et un programme d'actions.

Des regards sur les paysages

Mettre au jour les regards, tant positifs que négatifs, que posent une série d'acteurs locaux sur les paysages de la Plaine et du bas-plateau hennuyers, leurs évolutions et ce qu'ils représentent, est l'objectif de cette partie de l'Atlas qui se base sur une campagne d'interviews.

Parler des paysages, c'est avant tout parler d'une vision profondément humaine émanant des individus et basée sur leur bagage culturel, leur histoire personnelle et leur parcours quotidien. Cette approche s'inscrit par ailleurs dans la philosophie de la Convention de Florence qui stipule que les Etats signataires s'engagent à « (...) *mettre en place des procédures de participation du public, des autorités locales et régionales, et des autres acteurs concernés par la conception et la réalisation des politiques du paysage* » (art. 5c) et à « *formuler des objectifs de qualité paysagère pour les paysages identifiés et qualifiés, après consultation du public.* » (art. 6d).

Rappel de la méthodologie

Les personnes interrogées, seules ou en groupe, sont des représentants d'associations en lien avec les paysages, d'un organisme régional, d'un secteur économique particulier, d'une intercommunale, ainsi que des acteurs provenant du monde académique et culturel. Ce panel d'interlocuteurs, une vingtaine environ, habitant la région et en contact régulier avec sa population, en constitue en quelque sorte le porte-parole.

Chaque rencontre se déroule sur base d'un même fil conducteur, qui s'adapte au profil des interlocuteurs et au contenu de la discussion. Les personnes sont d'abord invitées à décrire les paysages de l'ensemble paysager en termes généraux. Il leur est proposé de discuter de la diversité des paysages de l'ensemble. Les interlocuteurs sont ensuite amenés à parler des paysages remarquables et de ceux qu'ils estiment dégradés, à exprimer leur ressenti vis-à-vis de ces paysages et à les positionner sur une carte. La discussion aborde enfin la manière dont la population prend en considération son paysage ; les menaces pesant sur celui-ci, ainsi que les enjeux et priorités d'actions. Certaines rencontres sont en outre complétées par une visite de terrain, qui permet d'enrichir les propos tenus et de vivre et partager les paysages identifiés sur la carte.

Le présent texte, synthèse des opinions recueillies, expose les grands traits qui caractérisent les paysages de la Plaine et du bas-plateau hennuyers aux yeux des personnes interrogées. Il reflète le vocabulaire employé par les acteurs et s'appuie sur des extraits choisis (en vert dans le texte).



Les acteurs au sein du paysage (en haut, dans le Parc naturel du Pays des Collines au lieu-dit « La Folie », Frasnes-lez-Anvaing ; en bas, dans l'usine CCB à Gaurain-Ramecroix, Tournai).

Un paysage fondamentalement rural, mais aussi fortement artificialisé

Un visage profondément rural, un relief plat et de larges perspectives sur les activités agricoles, tel est le paysage décrit par les acteurs évoquant leurs impressions sur les éléments les plus représentatifs de l'ensemble.

Pour eux, l'omniprésence des activités agricoles est le résultat de la fertilité des sols. La région agricole limoneuse forme une continuité paysagère, ce qui explique la ressemblance des paysages de l'ensemble avec ceux des plateaux brabançon et hesbignon.

« Notre territoire est vraiment typique de par sa platitude et ses activités agricoles. C'est vraiment l'impact majeur sur le paysage tel qu'on le voit. »
« C'est un openfield paysager. C'est la première chose et ça on le retrouve aussi dans le Brabant et en Hesbaye. »

Ci-contre, le paysage d'openfield se déploie dans la commune d'Estinnes.



La « ruralité » est le terme qui qualifie le mieux l'ensemble paysager. Sous l'influence des grands pôles urbains jouxtant l'ensemble (Bruxelles, Lille, Courtrai et Mons), cette ruralité est aujourd'hui très bâtie, considérée par les acteurs comme périurbaine. Plusieurs personnes interrogées insistent sur son caractère anthropisé et artificiel. L'agriculture intensive, les canaux, les infrastructures de communication, les éoliennes, les carrières, les parcs d'activité économique, sans oublier la forte urbanisation, sont les marques les plus évidentes de la large empreinte humaine sur le paysage.



« Ici, tout est superficiel, c'est très bouleversé, depuis des siècles. Ce n'est pas nouveau, déjà au 18^e siècle, sur les cartes Ferraris, c'est totalement anthropisé. »

Cette anthropisation du territoire préoccupe particulièrement. Les acteurs déplorent l'image négative que véhiculent les paysages de leur ensemble, une image souvent associée à un environnement dégradé et dénuée d'intérêts naturels et patrimoniaux. Selon eux, l'anthropisation entraîne parmi la population une forme générale de désintérêt et de dévalorisation des paysages de l'ensemble.

« Les gens considèrent cet ensemble paysager un peu comme une carte blanche par rapport aux autres ensembles paysagers. C'est très négatif comme image. »

« C'est un territoire où on a tendance à se permettre tout ce qu'on veut, une forme d'abandon. »

« Il y a de la qualité un peu partout, qui n'est pas mise en avant à cause de tous les éléments perturbants, des éléments souvent structurants [infrastructures] mais perturbants et donc on a tendance à voir d'abord ces éléments structurants. »

En réaction, les acteurs interrogés défendent leur paysage. L'interprétation de leurs discours traduit une appropriation sensible et affective des paysages, davantage tournée vers une valeur identitaire plutôt qu'essentiellement patrimoniale. En effet, la valorisation de paysages identitaires permet de s'affirmer, de créer une communauté d'appartenance.

« On se trompe en disant qu'il n'y a rien chez nous. »

Paysages identitaires, paysages du quotidien

L'identité paysagère de l'ensemble se manifeste surtout au travers des éléments associés à la ruralité. Leur évocation ne se réfère pas à une localisation géographique précise et repose sur des traits et des éléments diffus, que l'on retrouve dans tout l'ensemble.

L'élément le plus souvent mentionné est le village, plus particulièrement son noyau ancien qui offre une lecture autonome. Ces villages peuvent être perçus de loin. Leur silhouette s'insère dans un paysage agricole ponctué d'éléments boisés.



Les silhouettes des villages se démarquent grâce au clocher de leur église (à gauche, Ogy (Lessines), à droite, Cambron-Saint-Vincent (Lens)).

« Ce sont tous des petits villages ruraux très beaux et c'est vrai, avec des spécificités à préserver, mais dans le sens, c'est la campagne, c'est un peu l'identité du territoire, bucolique. Du coin. »

« C'est vraiment le village quoi. Du territoire rural. »

Les canaux et d'autres éléments liés à l'eau (plaines alluviales, rivières, berges végétalisées...) sont aussi régulièrement retrouvés dans la description des paysages identitaires.

« Le canal de l'Espierres est évidemment un élément du paysage avec les arbres le bordant. Il est là depuis les années 1840. »

La reconnaissance des paysages identitaires emploie peu d'expressions se référant aux traits esthétiques. Leurs représentations insistent davantage sur les éléments « typiques ».

« Typiquement la ferme en carré de la région. »

« Ça, ce sont des paysages vraiment typiques de la zone. »

« Au nord de Soignies, on voit toutes ces ondulations très typiques du territoire. »

« À Seneffe, il y a aussi ce canal, avec ça, c'est encore typique. »



Les bâtiments rouges et blancs attirent l'œil dans le paysage vert des collines (ci-contre, dans le Parc naturel du Pays des Collines, aux alentours d'Ellezelles).
« C'est la maison typique des Collines. (...) La personne a vraiment respecté l'architecture d'origine. »

Pour certains répondants, un autre élément identifiant, caractéristique de l'architecture rurale de l'ensemble, est la couleur blanche des murs des maisons et la couleur rouge de leur toit en tuile. Ces teintes apparaissent aux personnes interrogées surtout préservées dans le Pays des Collines et moins présentes dans l'est de l'ensemble.



Ci-dessus de gauche à droite, dans les communes de Péruwelz et des Honnelles; ci-contre, au mont Saint-Aubert (Tournai).



Paysages animés

Les perceptions des acteurs de l'ensemble sortent du cadre statique du paysage et font référence aux paysages en mouvement. En effet, bien que l'espace agricole soit le cadre paysager dominant, il n'en demeure pas moins que les paysages qui se dessinent sont dynamiques et surprenants.

« Je crois que ça vaut pour tout le territoire, où qu'on le parcourt, en zone agricole, évidemment que c'est de la zone agricole mais ce n'est jamais la même zone agricole. »



Le Pays des Collines a inspiré plusieurs artistes peintres pour le dynamisme étonnant de ses paysages, lié au relief, à ses villages perceptibles et aux nombreux éléments boisés dans l'espace agricole.

Source : Patte J. (artiste peintre) (n.d.). Les monts de Frasnes.

L'hétérogénéité des cultures, évoluant dans le temps et dans l'espace, fait varier le paysage. L'alternance de prairies, de cultures de maïs, de betteraves, de pommes de terre... élargit la palette des couleurs du paysage. En outre, plus la taille du parcellaire est petite, plus la diversité sera marquante. Ce découpage des terres est fondamentalement lié au relief.

D'une autre manière, la topographie localement vallonnée participe à l'animation du paysage. Elle fait soudainement apparaître des villages qui se cachaient dans les fonds de vallées et peut générer des effets de surprise.

« À l'œil, c'est agréable. Tu as encore ce côté découverte. Tu sautes la colline et hop, le petit village est là. De loin, tu ne le voyais pas. »

Les éléments arborés interviennent également dans ce phénomène.



Les haies, les alignements de saules ou d'aulnes et les petits bosquets bougent au vent mais créent aussi physiquement des ouvertures et des fermetures du paysage.

« Les petits bosquets dynamisent les grandes plaines agricoles. »

« C'est beau la couleur des saules quand il y a du vent, parce que la face inférieure des feuilles est argentée. »

Les peupleraies lorsqu'elles sont abattues font particulièrement varier le paysage en offrant soudainement de nouvelles vues.

« Quand tu abats une peupleraie, c'est tout ou rien. »

L'eau, comme structure paysagère

Les acteurs rappellent que les paysages de l'ensemble ont été façonnés par l'eau. Ils associent même très souvent l'eau aux termes qui décrivent l'ensemble paysager : les plaines sont « alluviales », les plateaux sont « entaillés par les vallées » tandis que les collines sont « entrecoupées de fonds de vallée ».

Le réseau hydrographique est jugé particulièrement dense sur le territoire et les principaux cours d'eau reconnus sont l'Escaut, la Dendre, la Sambre, la Senne et la Grande Honnelle.



L'Escaut et sa vallée restent le bassin hydrographique ayant l'identité la plus marquée, dont l'importance en tant que grande zone humide est encore présente dans les mémoires.

« Comme on a l'habitude de résumer, on est sur une immense zone humide. »

Ci-contre, l'Escaut à Tournai et le Pont des Trous. Les cours d'eau de l'ensemble sont porteurs d'un important patrimoine.

Les personnes interrogées rappellent qu'il y a clairement une relation forte entre l'implantation villageoise et l'eau, avec la tendance des villages d'avoir été bâtis là où l'accès à l'eau était plus aisé : soit regroupés dans les vallées, soit dispersés sur le territoire où la nappe aquifère est affleurante.

« On est clairement sur des territoires où on a cherché la proximité de l'eau. Ça, c'est totalement évident. »

Tournai et Ath ont notamment toujours eu un lien historique et économique important avec l'eau, mais beaucoup d'autres entités sont traversées par des cours d'eau : Lessines, Seneffe, Chièvres, Merbes-le-Château, Péruwelz, Antoing...

Pour les acteurs interrogés, une ville sillonnée par l'eau est toujours attrayante, comme ci-contre à Ath, où les quais de la Dendre sont visibles directement à la sortie de la gare.

« Ce qui m'a frappée en arrivant, c'est qu'Ath était entourée d'eau de part et d'autre. »

« Ça attire l'œil d'avoir cette eau présente qui traverse les villes. »



De même, ils soulignent l'importance de l'eau pour expliquer la présence de certains éléments végétaux. Les ripisylves*, autrefois présentes en grand nombre sur le territoire, ont pour la plupart disparu. Des saules têtards maintiennent encore par endroits les berges ou délimitent les prairies humides. Aujourd'hui, les alignements de peupliers longeant les canaux attirent l'attention sur ces derniers. Dans certaines zones particulièrement marécageuses des plaines de l'Escaut, la culture de peupliers a joué un rôle prédominant en asséchant les sols. Dans les fonds de vallée, il y a beaucoup de pâtures inondées.



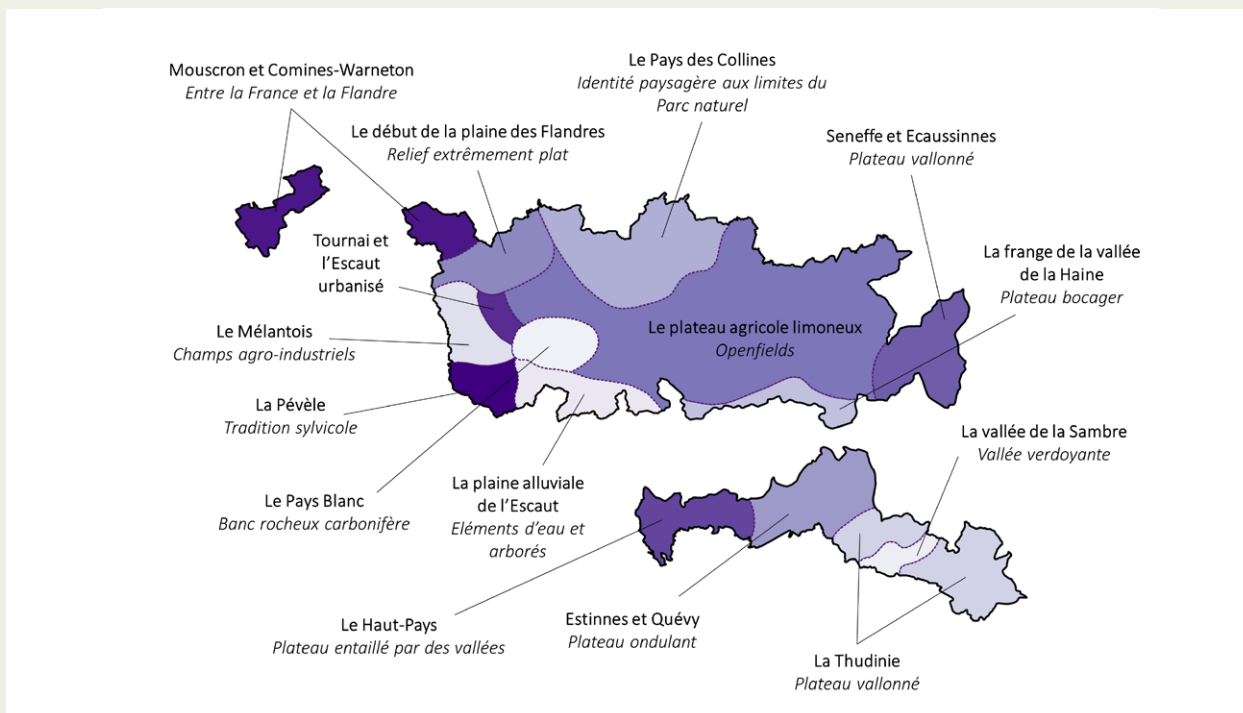
« Certaines prairies sont complètement inondées. Ça peut être aussi un point d'eau pour les vaches. »



Les alignements d'arbres le long des canaux sont le rappel de la végétation sauvage qui était présente le long des cours d'eau, comme ci-dessus le long du canal de l'Espierres (Estaimpuis).

Paysages au pluriel

L'ensemble apparaît non homogène aux acteurs. La carte suivante illustre les sous-ensembles paysagers dessinés par ceux-ci.



Ces sous-ensembles présentent des caractéristiques bien décrites par les personnes interrogées. Le sous-ensemble le plus aisément reconnu est celui du PAYS DES COLLINES qui possède une identité forte et des logiques paysagères claires.



« Dans tout l'ensemble, ce qui s'exclut automatiquement, c'est le Pays des Collines. »
 « Il y a les collines de toute façon, déjà en tant que telles. L'appellation Pays des Collines, ça colle, c'est pile-poil, ça doit résister. C'est quelque chose qui doit absolument être préservé. »
 « Beaucoup de gens trouvent que le Pays des Collines, c'est un autre monde. »

Dans le Pays des Collines, nombreux sont les commerces qui affirment leur lieu d'implantation comme une image de marque (ci-contre, une boulangerie « Des Collines », à Ellezelles).

Les limites de ce sous-ensemble sont associées avec celles du Parc naturel du Pays des Collines. Les paysages sont définis avant tout par des collines marquées, des bois et la présence de petits villages ou hameaux bien discernables. La zone reste majoritairement rurale. Les acteurs reconnaissent que l'on retrouve le même type de paysages de l'autre côté de la frontière linguistique.

«De l'autre côté, le Parc naturel flamand, c'est le «Vlaamse Ardennen». Il y a une association de typologies de paysages.»



Les champs cultivés se retrouvent là où le relief ne contraint pas l'activité agricole (sommets aplanis, replats de bas de versants). Les prairies d'élevage et les villages occupent les zones plus pentues. Enfin, les forêts et bois couronnent typiquement le sommet des collines. Il y a donc une gradation relativement claire des utilisations du sol en fonction du relief des collines (ci-dessus, à Ellezelles).

L'Escaut est un élément fort permettant d'aborder les différences paysagères de l'ensemble. Les acteurs n'hésitent pas à recourir aux caractéristiques géologiques pour expliquer la genèse des paysages de TOURNAI ET DE L'ESCAUT URBANISÉ.

«Au niveau de Tournai, le banc rocheux, qui normalement est inaccessible, remonte au niveau de la surface et donc l'Escaut est naturellement canalisée [canalisé], naturellement navigable. (...) Dans cette partie, l'Escaut n'est pas vraiment différente [différent] de ce qu'elle [il] a pu être il y a des milliers d'années.»

La présence abondante de roches affleurantes à l'est de la ville a entraîné très tôt le développement d'activités extractives, ce qui lui a valu le nom de PAYS BLANC.



Ci-dessus, l'industrie extractive du «Pays Blanc» et la silhouette de ses bâtiments, vus d'Antoing.

Le paysage a été fortement marqué par ces activités. Les plus grandes carrières de l'ensemble se trouvent ici et contiennent de modeler le paysage d'origine en déplaçant et soustrayant d'énormes quantités de sol.

«On est dans un territoire industriel, sur des paysages industriels, liés à l'exploitation des carrières. On a un ensemble de trous et de terrils, une architecture de pierres, des fours à chaux.»

Au nord et au sud de Tournai, les paysages sont associés à des plaines alluviales qui ne se limitent pas aux frontières de l'ensemble.

C'est au nord que la plaine s'exprime le plus, elle est occupée par de grandes cultures qui s'étendent vers la Flandre. C'est le DÉBUT DE LA PLAINE DES FLANDRES.

« L'Escaut au nord de Tournai était très très large, avec de multiples îles, avec la canalisation, ça ne se voit plus. »

Au sud, les paysages agricoles se diversifient par la présence de rideaux d'arbres, d'éléments du bocage, de petites forêts, de cours d'eau, de grands marécages, de digues et d'aménagements hydrauliques. Les formes paysagères de la PLAINE ALLUVIALE DE L'ESCAUT continuent de l'autre côté de la frontière française où la vallée de la Scarpe s'associe à l'Escaut.



« ... les cours d'eau frontaliers. Ce sont les derniers cours d'eau qui ont conservé un aspect très naturel parce qu'on s'est toujours rejeté la responsabilité de la gestion entre la France et la Belgique. »

Ci-contre, les abords de la Vernette dans la zone frontalière franco-belge composent un paysage humide relativement sauvage.

MOUSCRON ET COMINES-WARNETON sont également associées aux paysages des plaines de l'Escaut. La différence est qu'il s'agit d'un sous-ensemble paysager très urbanisé et dense.

« Mouscron et Comines sont tournées vers la Flandre et la France. »

« Comines, c'est un grand paysage de plaine, les cours d'eau ont été complètement aménagés, rectifiés, régulièrement curés. »

À l'ouest de l'ensemble, la PÉVÈLE (communes de Rumes et Brunehaut) se détache clairement des plaines de l'Escaut pour s'associer à la Pévèle française. La tradition séculaire de sylviculture et de bois a évolué aujourd'hui vers une activité de pépiniéristes.



Ci-dessus, en arrière-plan, se trouve le clocher de l'église de Bléharies dans la commune de Brunehaut et, en avant-plan, une pépinière.

Le MÉLANTOIS possède également une continuité morphologique avec la France et les paysages sont marqués par des vues très dégagées sur des champs typiques de l'agro-industrie.

« Si on se promène sur la crête [anticlinal faillé du Mélandois-Tournais], on est vraiment dans un désert. »

Plus à l'est, la majeure partie du nord de l'ensemble est formée par un plateau marqué où l'agriculture intensive est dominante, le PLATEAU AGRICOLE LIMONEUX. Les paysages sont de type « openfield ». Les personnes interrogées perçoivent une disparition complète des haies par endroit et selon l'intensité de l'activité agricole, des problèmes de ruissellement des eaux se rencontrent.

On remarque un riche patrimoine architectural lié à cette activité agricole historique, notamment via la présence de grosses fermes en carré, par exemple du côté de Lens, Jurbise (ci-contre) et Soignies.

« Il y a encore des fermes qui sont de vraies fermes. »



Au sein de ce grand sous-ensemble, les paysages ne sont pas considérés comme monotones. Localement, des différences émergent. Plusieurs carrières ponctuent le paysage (du côté de Soignies, de Lessines). À l'extrême ouest du sous-ensemble, dans la continuité du Pays des Collines, prennent place les buttes du Tournaisis. Au nord de Soignies, le paysage est également beaucoup plus ondulant, surtout vers Steenkerque. Il y a des zones plus bocagères du côté d'Ath, Brugelette, Chièvres, Leuze-en-Hainaut et Belœil.

« Quand on s'éloigne vers Lombise, Cambron-Casteau, Silly, on est sur des paysages plus arborés, on a un paysage plus qualitatif. »

Les acteurs perçoivent très bien une tendance à la progression de l'urbanisation, d'est en ouest, liée à la présence de Bruxelles et facilitée par les axes autoroutier (A8) et ferroviaire. Les environs d'Enghien sont déjà très urbanisés et ceux d'Ath commencent à ressentir cette pression.

« Ath et Enghien, c'est la banlieue de Bruxelles maintenant. »

En bordure sud-orientale de la partie nord de l'ensemble, une zone particulière: la FRANGE DE LA VALLÉE DE LA HAINE située plus en hauteur. Elle est constituée d'un plateau relativement bocager que l'on découvre dans la continuité des bois de la vallée de la Haine. Casteau, Thieusies, Gottignies y sont des villages perceptibles bien que le relief soit ondulant et assez accidenté, ce qui contraste avec les étendues de plateau plus au nord.

À l'extrême est de l'ensemble, on retrouve le sous-ensemble formé par SENEFFE ET ÉCAUSSINNES. Le paysage y est toujours dominé par la présence de plateaux agricoles, mais est néanmoins considéré beaucoup plus vallonné et accidenté. Il y a plus de carrières, le sol est plus calcaire et l'architecture est de ce fait différente. Ronquières et le canal Charleroi – Bruxelles sont des éléments marquants du paysage dans ce sous-ensemble.

« Écaussinnes, pour moi, c'est à part. C'est aussi très accidenté, un peu surprenant aussi, complexe, on a un mal de chien à se repérer dans ce territoire. »

« Les différences de niveaux s'accroissent. »



À la limite de l'ensemble paysager de la Haine et de la Sambre, la zone d'activité économique de Feluy (Seneffe) impacte énormément le paysage. Son aire d'influence dépasse largement ses limites physiques.
« Le zoning a un impact disproportionné... énorme. »

Au sud de la dépression de la Haine, le HAUT-PAYS est constitué d'un plateau limoneux entaillé par les vallées relativement profondes de la Grande et de la Petite Honnelle. En alternance avec les plateaux agricoles, on retrouve davantage de prairies humides, d'espaces bocagers et de zones boisées, les vallées étant moins faciles à exploiter par l'agriculture intensive. La zone contient un nombre relativement important d'éléments patrimoniaux, attirants et qualitatifs.

« C'est ça qui est le charme des Hauts-Pays, c'est l'échelle des paysages, on est sur quelque chose avec des points de vue un peu courts, des itinéraires où on découvre beaucoup. »

Ces critères se marquent particulièrement à l'ouest de ce sous-ensemble où les villages sont espacés les uns des autres. Une certaine ruralité s'y exprime. En allant vers l'est, l'agriculture s'intensifie et l'habitat devient plus linéaire.

La limite du Haut-Pays commence à se marquer à partir de Blaregnies et Sars-la-Bruyère où l'altitude redescend. Vers QUÉVY ET ESTINNES, les paysages montrent de grandes ondulations. En se dirigeant vers le sud-est, on chemine sur un versant montant doucement jusqu'à la ligne de partage des eaux des bassins de la Haine et de la Sambre. De cette ligne de partage, on a de beaux points de vue qui embrassent toute la vallée de la Haine.



Ci-contre, depuis Estinnes, vue sur la vallée de la Haine et l'ascenseur de Strépy-Thieu.

La ligne de partage des eaux des vallées de la Haine et de la Sambre délimite vers l'est la THUDINIE. Les paysages de Thudinie sont vallonnés et possèdent plus de séquences boisées que le plateau d'Estinnes et de Quévy malgré la dominance des grandes terres agricoles. La Thudinie se distingue également par la présence de grandes fermes en carré au milieu des zones agricoles.

« L'habitat est plutôt groupé dans le coin. »

La Sambre dans cette partie est décrite comme étant une vraie rivière. La VALLÉE DE LA SAMBRE est verdoyante, surtout aux abords de Lobbes, à la frontière de l'ensemble. On observe de nombreux jardins, prairies, arbres dans la vallée. La présence de la nature se ressent beaucoup plus le long de la rivière que dans le reste de la Thudinie, ce qui en fait un sous-ensemble à part au sein de celle-ci.

« On a un effet « vallée de la Sambre » qui existe et qui va jusque Thuin. »

Paysages perçus

La présente partie et les cartes qui lui sont associées (pp. 124 à 126) décrivent les paysages perçus comme remarquables (en rouge) et comme abîmés par l'urbanisation (en orange), par l'agriculture intensive (en jaune pâle), par l'industrie, les zones économiques et les éoliennes (en mauve), par les infrastructures (en vert) et par la dégradation des eaux de surface (en bleu). Les points de vue reconnus par les acteurs ont également été positionnés.

Paysages remarquables

Les discours des acteurs révèlent peu de paysages remarquables, offrant une expérience paysagère exceptionnelle ou pittoresque. L'analyse des discours permet de mettre en évidence le fait que les paysages remarquables décrits par les acteurs sont des paysages identitaires qui se distinguent par la présence d'éléments patrimoniaux.

« Dans les villages, les choses remarquables sont plus par rapport aux places, à ces grandes places arborées. Surtout à Montignies-sur-Roc, il y a un espace public intéressant avec des implantations et des gabarits intéressants. »

« Maubray, c'est magnifique. Calonne. (...) Autour de l'ancien canal central. Il y a encore quelque chose qui se passe au niveau de la lecture ancienne du fonctionnement, avec une prairie au milieu, qui devait sans doute être le pâturage commun et les fermes qui se mettent autour. »

« Il y a notamment une ferme de l'abbaye qui se trouve à la frange et qui est absolument magnifique avec une cour carrée et des arcs gothiques à l'intérieur. »

Points de vue

La désignation des points de vue met en valeur l'importance des paysages identitaires pour les acteurs. La plupart des points de vue choisis offrent une vue ayant pour intérêt de montrer et de mieux comprendre la structure territoriale et paysagère de la région, de représenter « LE » paysage dans son ensemble.

« Au couvent de Gœgnies-Chaussée, (...). On voit l'ensemble, qu'on est dans un openfield et on voit qu'il y a des forêts, on voit qu'il y a quand même des prairies, qu'il y a un ensemble. »

« À Froidmont, il y a des fermes et t'as une belle vue sur l'ensemble, on voit les éoliennes. On a une belle vue sur la cathédrale, le beffroi. Pas mal de haies. »

« Quand on est sur les buttes du Tournaisis, c'est formidable, c'est franchement magnifique. Et on comprend la structure du territoire, on voit Tournai, les carrières, les cimenteries, les éoliennes, le territoire qui bouge... »



Depuis le mont Saint-Aubert, vue sur Tournai et sa cathédrale.

Paysages choisis par les acteurs locaux

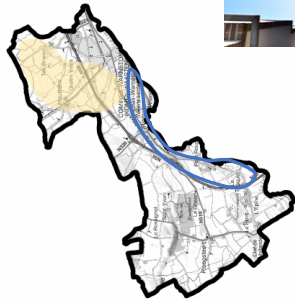
- Paysage remarquable
- Point de vue
- Paysage abîmé
- Zone urbanisée
- Zone agricole intensive
- Eau de surface
- Infrastructure
- Zone industrielle, économique et éoliennes

0 5 km 10 km

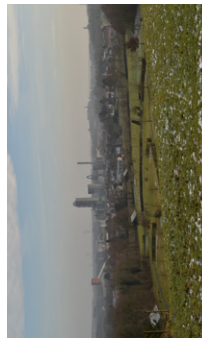
« On a un cours d'eau ici, c'est une immense pouille. (...) c'est considéré comme un égout. »



« Il y a des usines dans la ville. (...) Il y a une superbe architecture entre-deux-guerres (...) il y a tous les nouveaux quartiers. Au niveau urbanistique, Mouscron est intéressant. »

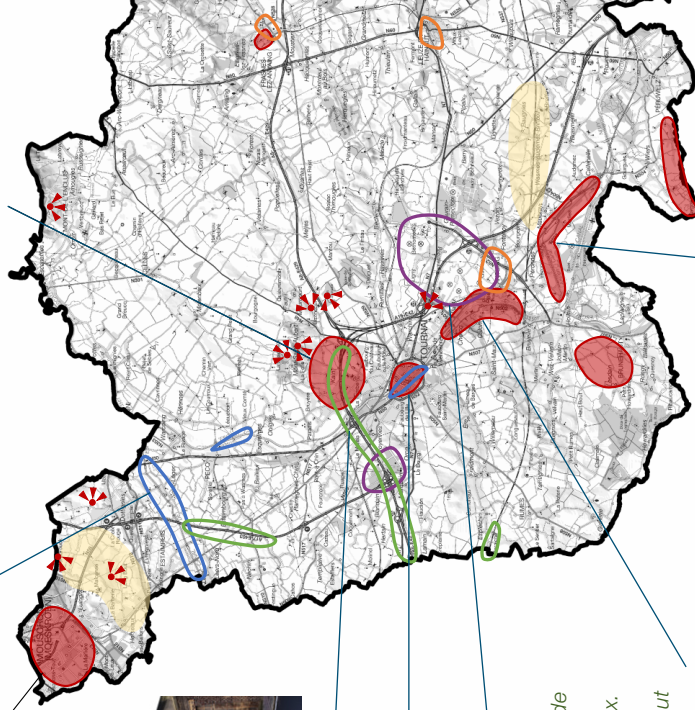


« Du côté de Froyennes, un village magnifique, il y a l'autoroute en surplomb, c'est catastrophique. Hertain est coupé en deux aussi. »



« Pour moi, l'usine, elle est intégrée dans le paysage, elle est reconnue de tout le monde. Elle est acceptée, je pense. »

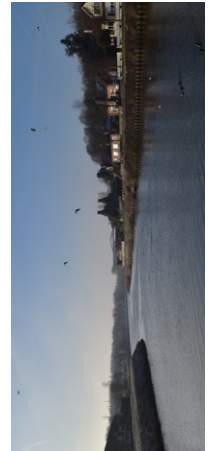
Sources : par les auteurs, d'après les interviews et © IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/700 000, avec l'autorisation A3208 de l'Institut géographique national – www.ign.be.



« On a une imbrication de l'agriculture, du maïs, du raïchage, des forêts et d'un habitat très dense. (...) On a des formes (...) d'imbrication urbano-rurale qui sont hyper intéressantes et hyper riches en termes de biodiversité. (...) Ce sont des paysages intérieurs. »





« C'est une catastrophe. On perd le sens de ces décalages de quai, tout ça a une correspondance archéologique, historique et bâtie. »

« Le tronçon entre Antoing et la vallée de l'Escaut, il y a tout là, des anciennes carrières (...) des anciens fours à chaux. C'est une imbrication de nouvelles, d'anciennes industries, de nature... Il faut absolument parcourir ça. »



« C'est absolument à préserver, le vieux canal de Maubray. C'est un bijou. Non seulement au niveau paysager, au niveau patrimonial au sens large, c'est extraordinaire. »

Paysages choisis par les acteurs locaux

-  Paysage remarquable
-  Point de vue
-  Paysage abîmé
-  Zone urbanisée
-  Zone agricole intensive
-  Eau de surface
-  Infrastructure
-  Zone industrielle, économique et éoliennes



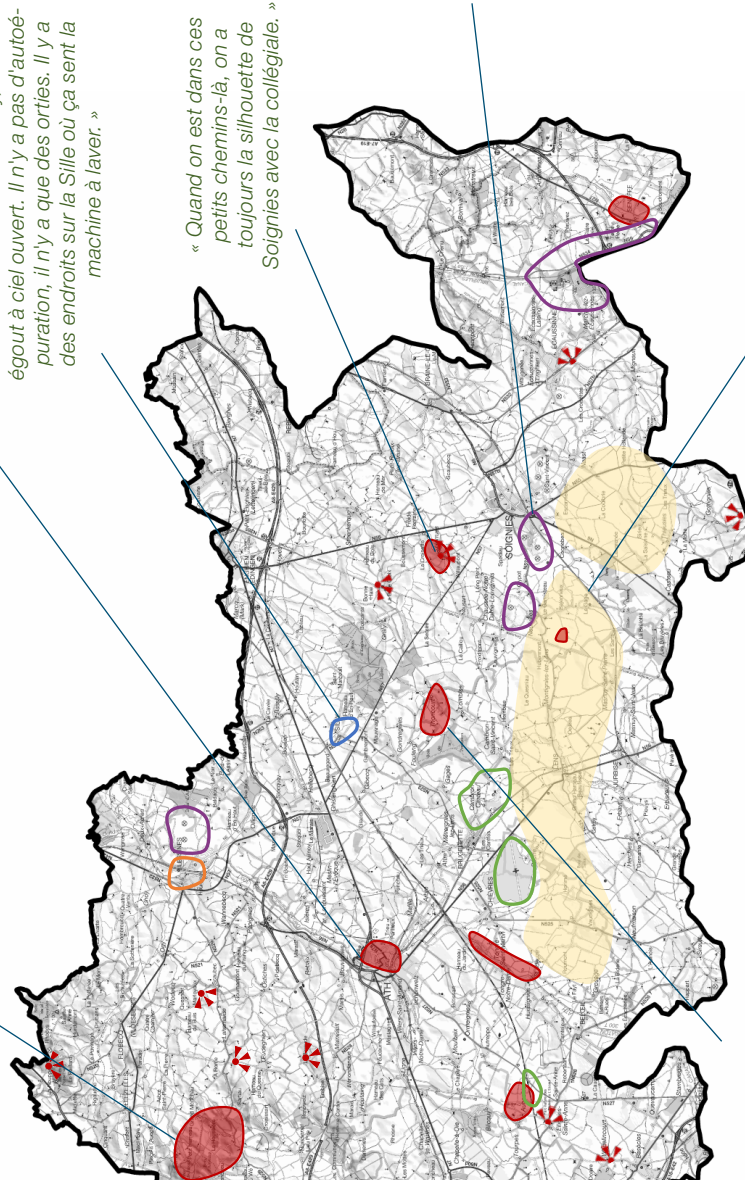
« Le ruisseau du Marais à Silly, c'est un égout à ciel ouvert. Il n'y a pas d'autoépuration, il n'y a que des orties. Il y a des endroits sur la Sille où ça sent la machine à laver. »

« Quand on est dans ces petits chemins-là, on a toujours la silhouette de Soignies avec la collégiale. »

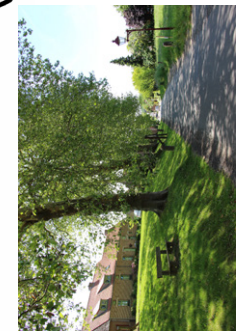
« La seule chose qu'ils ont trouvée à faire pour délimiter leur espace, c'est qu'ils ont sorti des blocs de pierres bleues et ils les ont posés comme des morceaux de sucre tout autour de la carrière, à même le sol. (...) Et donc, on a la vue sur tous les morceaux de sucre. »



« Quand on a le coup de cœur pour les collines, c'est vraiment difficile de revenir en arrière. »



« On sent très fort qu'on a poussé à l'extrême. Il y a des zones d'agriculture un peu intensive. »



« Thoricourt et tout ce coin-là, c'est juste splendide. C'est un des plus beaux villages de Wallonie. Le caractère typique de l'habitat, très peu de nouvelles constructions... »

Sources : par les auteurs, d'après les interviews et © IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/100 000, avec l'autorisation A3208 de l'Institut géographique national – www.ign.be.



Sources : par les auteurs, d'après les interviews et © IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/100 000, avec l'autorisation A3208 de l'Institut géographique national – www.ign.be.



« Il y a des villas quatre façades où franchement, on se croirait à Beverly-Hills. À Blaugies entre autres, on se demande où on est. »



« Givry, c'est un des plus moches villages de Wallonie. »



« Sur le village d'Estinnes, ça impacte quand même beau-coup, il y a un restaurant dans le centre d'Estinnes où ils ont leur terrasse avec vue sur le champ d'éoliennes et c'est là qu'on se rend compte, elles sont énormes en fait ces éoliennes. »



« Athis, Fayt-le-Franc et Erquennes, on a l'impression que c'est juste un seul village. »

« On domine le plateau, on voit Biercée. Le village est un peu encaissé, c'est Ragnies. On a une presque vue à 360°. »



« On se croirait en Provence à Ragnies. »

« Si tu suis la Sambre, il y a un chemin de halage. T'as pas de maisons, c'est la vallée, c'est tout vert. C'est exceptionnel, c'est beau. »



« On est sur la ligne de partage des eaux entre le bassin de la Haine et la Sambre, mais aussi entre l'Escaut et la Meuse et donc il y a des points de vue très hauts où on a des perspectives sur tout le bassin de la Haine. »



« Il est clair que la vallée de la Grande Honnelle est l'élément exceptionnel. C'est une vallée encaissée. Une petite Ardenne. Il y a des massifs rocheux qui ressortent. On a un fort dénivelé. »

Paysages choisis par les acteurs locaux

Paysage remarquable

Point de vue

Paysage abîmé

Zone urbanisée

Zone agricole intensive

Eau de surface

Infrastructure

Zone industrielle, économique et éoliennes



Paysages abîmés

La grande majorité des acteurs affirme que les problèmes liés à l'URBANISATION sont ceux qui posent le plus de dommages dans l'ensemble paysager. Celle-ci vient de Lille, de Bruxelles ou des villes du sillon industriel.

« *La caractéristique commune est une tendance à l'urbanisation.* »

Cette tendance n'est pas nouvelle. Emile Verhaeren, poète qui passait de fréquents séjours dans les Honnelles, décrivait déjà à la fin du 19^e siècle que les villes envahissaient les plaines et les campagnes.



« *La plaine est morne et ses chaumes et granges
Et ses fermes dont les pignons sont vermoulus,
La plaine est morne et lasse et ne se défend plus,
La plaine est morne et morte — et la ville la mange.* »

Source: Verhaeren E. (1895). *Les villes tentaculaires – La Plaine.*

L'espace muséal Emile Verhaeren (ci-dessous), situé dans les Honnelles à proximité du Caillou-qui-Bique, est dédié au parcours et aux œuvres de cet artiste.



Plusieurs types de dégradation en rapport avec l'urbanisation sont pointés.

En premier lieu figure la rurbanisation* le long des nationales et autour des villages. Ces constructions ont pour premier effet de fermer le paysage et d'empêcher les vues depuis les routes. Ce phénomène s'accroît lorsque les maisons individuelles sont séparées par des murs ou des haies, enclônement qui semble être courant dans l'ensemble paysager. La deuxième conséquence de la rurbanisation est d'empêcher la lecture autonome des villages.



« Sur tout le territoire, ce qui impacte le plus est la rurbanisation. »
 « On observe de plus en plus maintenant un étalement du bâti en cordon. Avant, les hameaux étaient bien délimités puis, maintenant, comme le long des routes on est en zone d'habitat à caractère rural, on construit en ruban. »

Ci-contre, à Liseroeux (Estinnes), les nouvelles constructions s'enchaînent le long de la voirie.

En second lieu se place l'implantation de constructions qui ne s'intègrent pas dans le patrimoine architectural de la région et s'inspirent de modèles internationaux.

« On trouve une architecture internationale et implantée n'importe où. Et c'est dans cette zone [le Pays des Collines] qu'on le remarque le plus, ça commence depuis 5 ans maintenant. »



« Surtout qu'il y a une pression foncière énorme ici dans la région. Beaucoup de Flamands cherchent à venir ici, parce que le terrain est moins cher, ils trouvent la région belle. Ils viennent avec leur architecte et ils disent « On fait ce qu'on veut ». »

Ci-contre, dans la commune d'Ellezelles.

Les acteurs reconnaissent que les PRATIQUES AGRICOLES INTENSIVES ont fait beaucoup de dégâts dans l'ensemble paysager. Dans certaines zones, la disparition des haies, mais également les phénomènes de ravinements et de coulées de boue marquent le paysage. Les fermes encore exploitées sont de moins en moins nombreuses et, en parallèle, les parcelles s'agrandissent.



Le sol peut être abîmé par les machines agricoles (ci-dessus, aux alentours de Petit-Rœulx-lez-Braine, Braine-le-Comte).



Les champs se succèdent à perte de vue du côté de Vellereille-le-Sec (Estinnes).

De plus en plus, les acteurs notent que les fermes de l'ensemble sont reprises par des exploitants d'autres régions (plateau brabançon, Flandre) qui ne sont pas attachés au territoire. Il leur semble que les pratiques adoptées prennent alors moins en compte l'environnement et les paysages.

« (...) la descente d'exploitants flamands qui eux n'ont pas d'attachement aux paysages et à ces territoires et donc ne sont pas très préoccupés par le type de pratiques qu'ils mettent en place. »

Néanmoins, des choses évoluent. On remarque la plantation de haies à certains endroits et une diversification des activités agricoles.

« Mais ça bouge dans le sens où il y a des projets qui se mènent, il y a de plus en plus de petits maraîchers. »

Les CARRIÈRES, les ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES et les ÉOLIENNES sont très souvent citées comme des éléments entraînant la dégradation des paysages.

L'impact paysager des carrières est indéniable, que ce soit par les remaniements profonds du relief du sol, la présence des bâtiments industriels, les nuisances sonores et les poussières engendrées. Néanmoins, cet impact dépend de la politique de gestion des sites en exploitation.



« Quand on parle paysage à un carrier, ça veut dire modification du relief du sol. On fait que creuser. Mais il y a beaucoup de choses qui sont mises en place pour minimiser ces modifications de relief. »
Du haut de la tour échangeuse du site de l'usine CCB, on a une vue panoramique sur toute la carrière de Gaurain-Ramecroix (ci-dessus).



« Les carrières de Gaurain, il y des jours où il fait blanc. Je ne sais même pas s'ils savent manger dehors. »
 « Puis la présence gigantesque des carrières, qui fait qu'on ne peut pas y échapper. »
 « La carrière du Clypot, ils font des tas, ce qui impacte de manière assez grossière sur le paysage et ils n'ont pas vraiment d'obligations d'intervenir sur les aménagements paysagers si ce n'est sur la fin de l'exploitation. »

Ci-contre, la rive droite de l'Escaut au nord d'Antoing, vue depuis Calonne.

Dans certaines carrières, des efforts sont réalisés, par exemple via le fait de renaturaliser les buttes et terrils, de reboucher les trous avec des stériles... La butte de Beclers de la carrière de Gaurain-Ramecroix se confond aujourd'hui parfaitement avec une butte à la végétation naturelle. Certaines carrières participent également au projet *Life in Quarries*, qui a pour objet de favoriser l'accueil de la biodiversité sur les sites d'extraction. Néanmoins, la plupart des solutions proposées sont envisagées sur le long terme, voire en fin d'exploitation du site, lors de la phase de réhabilitation obligatoire. Durant l'exploitation, l'impact paysager peut être réduit via certains aménagements, mais n'est pas évitable.

« On ne fait plus des montagnes comme dans le passé, on remplit une ancienne carrière, qu'on va combler. »
 « On a déstructuré complètement le paysage à la base, (...). Et donc là, ça ramène tout un biotope particulier, en termes de faune et flore. Il peut y avoir des oiseaux migrateurs qui font halte là. »

Ci-contre, la carrière de Maffle (Ath). La nappe phréatique est remontée naturellement et le site est répertorié de grand intérêt biologique.



En ce qui concerne les zones et parcs d'activités économiques, la tendance est à leur déploiement étant donné l'aspect géographiquement stratégique de ce territoire bien desservi. Une réelle pression existe dans des communes comme Comines-Warneton et Mouscron, où les premières atteintes s'exercent sur les zones agricoles.

Au niveau de l'impact paysager, une distinction est faite entre les parcs d'activité d'ancienne et de nouvelle moutures. Les anciens parcs et leurs signes de vieillissement sont perçus comme des points noirs en termes paysagers. Par contre, les nouveaux parcs paraissent s'intégrer mieux aux paysages qui les entourent grâce aux efforts liés à l'architecture, à la modification du relief, aux plantations végétales...



« Il y a quand même une évolution par rapport aux zonings bétonnés qu'on connaît et qui datent. »
 « On essaie de plus en plus d'intégrer les parcs dans le paysage, plutôt que de raser le paysage. »

Le zoning de Tournai Ouest II, ci-dessus à gauche, a fait l'objet d'aménagements particuliers en matière d'intégration paysagère. Le zoning de Tournai Ouest III est actuellement en construction.

Il n'y a pas d'avis convergents concernant les éoliennes. Certains acteurs sont complètement hermétiques à leur implantation...



« Si on met un Parc naturel, pour moi, on ne met pas d'éoliennes. Il faut savoir ce qu'on veut. »
 « Eolien. Démission totale de la Région wallonne. Ce ne sera que des confrontations. On est dans un territoire très venteux, propice à l'éolien. Et donc on est bombardé de projets, surtout des mauvais. »

Des banderoles de protestation contre les projets éoliens fourmillent dans tous les coins de l'ensemble. Ci-dessus, de gauche à droite : à Horrues (Soignies), à Merbes-le-Château et à Biesme-sous-Thuin (Thuin).

D'autres aiment leur présence...

« Et moi, j'aime bien les éoliennes donc... »

Tandis que certains adoptent une position nuancée.

« On préfère une éolienne qu'une centrale nucléaire. »

« Ok pour l'éolien, mais pas à tout vent. »

« On voit les éoliennes d'Estinnes depuis vraiment très très loin. Il faudra être vigilant là. On n'est peut-être pas encore dans un point de rupture, mais quand même quoi. »

L'ensemble paysager est un territoire d'INFRASTRUCTURES. Les autoroutes, les routes nationales, les lignes de chemins de fer, de TGV et les canaux en forgent l'ossature. Le type d'infrastructures, leur tracé ou endroit d'implantation et les aménagements qui sont réalisés pour les intégrer dans le paysage conditionnent leur impact et leur acceptation en tant qu'entité paysagère reconnue.

« Il y a des axes routiers vraiment affreux qui traversent l'ensemble. »

« Les canaux, c'est quand-même un peu plus sensible que les autoroutes, ça se fond dans le paysage. »



Certaines portions d'autoroute ou de chemin de fer, construites sur des talus, ont tendance à se remarquer plus fort dans le paysage.

« L'autoroute est en talus et marque aussi beaucoup le paysage d'Estaimpuis. »



« Ça quadrille complètement le territoire. »

À gauche, la ligne TGV en surplomb à Arbre (Ath) ; à droite, la ligne de train qui relie Ath et Mons.

Les acteurs dénoncent un type particulier de dégradation des paysages lié au manque de perméabilité des infrastructures de communication. Ces infrastructures posent le problème de liberté de mouvement dans les paysages, autrement qu'en les empruntant, parce qu'il est difficile de les traverser.

« On est dans un nœud de réseaux ici. Ça fabrique des murs dans le territoire. On a enfermé des morceaux de territoires entre des infrastructures. Quand on se balade à pied, pour traverser ces trucs-là, ce n'est pas évident. Il y a très peu de passage. »

« L'autoroute A8 (...), la brèche dans le territoire entre les deux Parcs naturels. »

« Après, il y a les canaux, c'est une vraie barrière l'Escaut, il n'y a pas tant de ponts que ça. »

Un autre point abordé est la visibilité sur les paysages que ces infrastructures offrent. Certaines zones végétalisées, le long de l'Escaut, ferment complètement la vision que l'on pourrait avoir sur le reste du territoire. Dans d'autres zones, certains paysages, cachés par la rurbanisation, ne sont pas valorisés lorsqu'on emprunte les nationales de l'ensemble.

Sur le territoire, les EAUX DE SURFACE ont subi d'importantes modifications anthropiques. Les grands cours d'eau sinueux et les grands marais ont disparu. Les prairies humides sont fortement menacées par l'urbanisation. On canalise les cours d'eau, on les élargit, on les enterre, on les buse. L'agriculture intensive et la forte urbanisation du territoire ont également contribué à la dégradation de l'état des cours d'eau, surtout dans la partie nord de l'ensemble. De fait, l'eau de surface est peu visible, voire indécélable dans le paysage. Dans les espaces agricoles, beaucoup de cours d'eau sont piétinés par le bétail tandis que, dans les zones urbaines, ils sont réduits à l'état de fossés ou d'égouts à ciel ouvert.



« On peut se promener des heures sans jamais apercevoir une rivière. »

Ci-dessus, dans les campagnes d'Estinnes.



« Escaut-Lys est une zone sinistrée. Les gens ne sont plus connectés à l'environnement, encore moins à l'eau qu'au végétal. »

Ci-dessus, le quai des Poissonsceaux à Tournai en 2017.



« Pour les problèmes d'inondation, on continue de répondre avec des aménagements hydrauliques, on continue à rectifier les cours d'eau, à faire des bassins d'orage. Ça continue de pourrir le paysage, ce n'est pas super beau d'aller se balader autour d'un trou d'eau. »

À gauche, un ruisseau dans un fossé en bord de route à Comines.

Prise en considération du paysage par la population

Les paysages identitaires et du quotidien mobilisent moins que les paysages remarquables. Comme dit précédemment, les paysages de l'ensemble sont de ce fait en proie à de nombreuses dégradations du fait d'une méconnaissance ou d'un déni de leur valeur.

Les intérêts financiers, liés entre autres au développement de zones industrielles et économiques, au maintien de l'agriculture intensive ou au développement d'éoliennes, sont perçus comme primant sur les enjeux paysagers.

« Si c'est en contradiction avec des aspects économiques, à mon avis, c'est l'économique qui passe. C'est l'immédiateté ou le court terme qui passe. »

Les acteurs interrogés pensent que les industriels et les agriculteurs, lorsqu'ils ne sont pas originaire de la région, portent un intérêt réduit aux actions à entreprendre en faveur des paysages.

« Ici, on a du mal de trouver des repreneurs de fermes, ce sont des gros exploitants, soit du Brabant, soit des Flandres, qui viennent et qui utilisent et exploitent les terres de manière assez intensive. »

En outre, du fait de la présence d'importants centres urbains en dehors des limites de l'ensemble, des communes-dortoirs se développent de plus en plus. Dans ces communes, les habitants adoptent une relation plus distante avec les paysages qui les entourent.

L'ensemble étant doté de trois Parcs naturels, ce sont des acteurs-clés pour remettre à l'honneur les paysages. Les actions de sensibilisation et d'information permettent tout au moins de conscientiser les personnes habitant dans les limites des Parcs naturels. La rédaction de documents indicatifs, telle que la charte paysagère, est importante.

Par ailleurs, les acteurs interrogés remarquent que si les habitants n'ont pas conscience du paysage au quotidien, ils se l'approprient néanmoins lorsqu'on le leur confisque, ce qui explique l'importance du phénomène NIMBY* utilisant le paysage comme moyen de défense. La relation qu'entretient la population avec les éléments structurants (éoliennes, lignes de chemin de fer...) est, quant à elle, double. D'un côté, comme nous l'avons vu précédemment, elle est source de conflits. D'un autre, certaines de ces structures sont reconnues comme faisant partie de l'identité du territoire et jouent même le rôle de repères paysagers.



« Le canal de l'Espierres, c'est une ligne dans le paysage. Quand on va vers Pecq ou depuis l'autoroute, cette ligne, elle est là, on sait où on est. Ce sont des repères. »
 « On est un peu dans les campagnes, on voit la ligne des arbres. On se dit : « Ah l'Escaut est là ». Ce sont à la fois des repères et des points de ralliement. »



« Il y a un pylône, un radar militaire à Flobecq dans le bois du Pottelberg. Quand on a voulu l'enlever, il y a eu un tollé parce que c'est un énorme point de repère. »

Un tourisme folklorique et diffus, avec le paysage en toile de fond

Le tourisme existant dans l'ensemble est un tourisme de passage et ponctuel. Parmi les lieux qui attirent, sont régulièrement cités le centre-ville de Tournai, l'Hôpital Notre-Dame à la Rose à Lessines et le château de Belœil. Les trois Parcs naturels de l'ensemble sont également générateurs d'une dynamique touristique, en particulier le Pays des Collines, reconnu pour ses sentiers de randonnée et ses parcours thématiques.

Les fêtes liées au folklore rassemblent également chaque année bon nombre de personnes. C'est le cas de la Ducasse d'Ath et du Sabbat des Sorcières à Ellezelles.



Selon l'histoire, des sorcières auraient été étranglées et brûlées au tout début du 17^e siècle par le Grand Bailli de Lessines-Flobecq sous ordonnance des autorités espagnoles.

Jacques Vandewattyne, artiste du Pays des Collines, s'est appuyé sur cet épisode pour créer un sentier thématique d'œuvres d'art à Ellezelles (à gauche, une étape de ce sentier à Ellezelles ; à droite, une statue de sorcière sur le parvis de l'église).

D'autres activités s'en inspirent, comme la fête du Sabbat des Sorcières et le brassage de la bière « la Quintine », qui a pour emblème une sorcière.

Contrairement à d'autres endroits en Wallonie, l'ensemble paysager ne possède pas de paysages remarquables ou spectaculaires qui justifieraient une importante dynamique touristique. Néanmoins, le potentiel touristique existe. Il est intimement lié aux paysages du quotidien et identitaires. Ces paysages possèdent un sens et une cohérence qui méritent d'être reconnus et valorisés. Pour les acteurs interrogés, s'appuyer sur le capital existant et améliorer le cadre de vie des habitants est la clé de l'attractivité touristique de l'ensemble.

« Que ce soit un centre urbain ou tout un territoire, il ne peut être attirant aux touristes, que s'il est agréable à vivre pour l'habitant. »



Les chemins de halage sont le support de beaucoup d'activités de loisirs.

Le RAVeL longe l'Escaut canalisé à Antoing (à gauche) et à Escanaffles (à droite).

À ce titre, très développés dans l'ensemble en raison du relief peu accidenté, les itinéraires et sentiers de randonnée ou cyclistes doivent si possible garder une cohérence historique. Ceux qui suivent les anciens chemins de halage et lignes de chemin de fer sont de bons exemples.

Réaffirmer l'identité des vallées en tant que continuités paysagères est une action que doit mener le secteur touristique. Les éléments d'eau possèdent en effet un gros potentiel sur le territoire, via par exemple le développement d'activités fluviales, nautiques ou de pêche. Au vu de l'état des cours d'eau de l'ensemble, cela nécessite une forte volonté collective et le déploiement d'importants moyens.

« Dans le Tournaisis, il n'y a plus une seule rivière où il y a encore des poissons. »

Pour nombre d'acteurs interrogés, les carrières sont des éléments qui pourraient être davantage valorisés pour les touristes et les citoyens. Lorsqu'elles sont réaménagées après exploitation, certaines carrières deviennent des lieux exceptionnels et d'une incroyable diversité. Plusieurs acteurs interrogés pensent qu'afin de sensibiliser la population et qu'elle puisse garder un contact avec le patrimoine naturel, ces paysages cachés, souvent interdits d'approche pour raison de protection naturaliste, devraient être rendus davantage accessibles.

Lorsqu'il est déconnecté du territoire, le tourisme de loisirs peut fortement impacter les paysages. C'est le cas du complexe Pairi Daiza à Cambron-Casteau, pour lequel tous les acteurs interrogés s'accordent à dire que la dynamique engendrée par le lieu cause des dommages environnementaux et paysagers. La popularité croissante du complexe a un impact positif pour le parc animalier en lui-même mais cette dynamique n'est pas perçue comme rayonnante aux alentours.



« Pairi Daiza est en train de manger les campagnes aux alentours. (...) ça phagocyte tout le paysage. Ils vont détourner la Dendre. Vous vous imaginez, détourner une rivière... »